BANQUE DU CANADA
BANK OF CANADA

RAPPORT ANNUEL 2017

DYNAMIQUE.
ENGAGÉE.
DIGNE DE
CONFIANCE.

Le rapport annuel de la Banque du Canada peut être consulté dans le site Web de la Banque, à l'adresse banqueducanada.ca.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le :

Service d'information publique
Département des Communications
Banque du Canada
234, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0G9
Téléphone : 613 782-8111; 1 800 303-1282 (sans frais en Amérique du Nord)
Courriel : info@banqueducanada.ca
Site Web : banqueducanada.ca

ISSN 1914-5691 (version papier)
ISSN 1487-0460 (Internet)
© Banque du Canada, 2018

BANQUE DU CANADA
BANK OF CANADA

RAPPORT ANNUEL 2017

DYNAMIQUE.
ENGAGÉE.
DIGNE DE
CONFIANCE.

AVAILABLE
1 JUNE 2017
DISPONIBLE
1 JUIN 2017
www.bank-banque-canada.ca · #bankn
7:00 - 9:00 A.M.
3:30 - 5:30 P.M.
BUSES
AND BICYCLES
EXCEPTED
SAUF
AUTOBUS ET
BICYCLETTES
ACCUEIL
CANADA

Table des matières

Avant-propos du gouverneur 1

L'année 2017 en bref 4

Rapport de gestion 7

- Mandat et cadre de planification de la Banque du Canada 9
- Politique monétaire 15
- Système financier 19
- Gestion financière 25
- Monnaie 31
- Administration de la Banque du Canada 37
- Communications et rayonnement 43
- Présence internationale 51
- Gouvernance de la Banque du Canada 57
- Gestion des risques 65
- Résultats financiers pour 2017 71

États financiers 81

Le gouverneur, Stephen S. Poloz, et la première sous-gouverneure, Carolyn A. Wilkins, quittent l'immeuble du Centre pour se rendre au Parlement, à proximité. Achevé en 1938, l'immeuble en granit de style classique a été rénové dans le cadre de la modernisation du siège.

AVANT-PROPOS DU GOUVERNEUR

2017 : une année synonyme de progrès marqués

Durant la dernière année, les Canadiens ont célébré le 150e anniversaire de la Confédération, une étape importante pour notre pays relativement jeune. D'un océan à l'autre, des événements exceptionnels ont frappé l'imagination des petits et des grands, attiré de nombreux visiteurs étrangers et rappelé à chacun ce qui donne à notre pays son caractère si particulier.

À la Banque du Canada, nous avons souligné cet anniversaire mémorable en émettant un billet commémoratif de 10 dollars juste avant les célébrations de la fête du Canada, le 1er juillet. Pour la première fois, les portraits de quatre personnes sont réunis sur le recto d'un billet de banque canadien, dont ceux de la première Canadienne et de la première personne d'origine autochtone. Ce billet commémoratif arbore les portraits de deux Pères de la Confédération, soit sir John A. Macdonald et sir George-Étienne Cartier, de la première femme députée au Canada, Agnes Macphail, et de notre premier sénateur issu des Premières Nations, James Gladstone ou Akay-na-muka (son nom dans la langue des Pieds-Noirs). Au verso de ce billet, quatre paysages emblématiques de l'ensemble du pays sont illustrés sous une magnifique reproduction des aurores boréales.

Par ailleurs, nous avons inauguré le nouveau Musée de la Banque du Canada, le 1er juillet, à Ottawa, où les Canadiens peuvent se renseigner sur l'institution, et

faire le lien entre les travaux de cette dernière et leur vie quotidienne. Près de 3 000 personnes ont visité le Musée le jour de l'inauguration, et plus de 42 000 ont franchi ses portes durant les six mois qui ont suivi.

Parallèlement à ces activités prestigieuses et symboliques, la Banque a accompli des progrès notables dans divers domaines d'importance, à commencer par l'économie canadienne elle-même. De fait, les Canadiens peuvent tirer une très grande satisfaction du bilan de 2017. Nous avons enregistré une croissance économique de quelque 3 %, la plus élevée parmi les pays du G7; plus de 400 000 emplois ont été créés; et l'inflation est demeurée très proche de la cible de 2 %. Les indicateurs économiques brossent un tableau favorable pour l'année 2018 également.

Dans ce contexte nettement amélioré, la Banque a relevé son taux directeur à deux reprises, en juillet et en septembre, annulant les baisses de taux effectuées en 2015 pour aider l'économie à s'ajuster à la chute prononcée des cours du pétrole. Bien que certains secteurs soient toujours en train de s'ajuster, l'économie dans son ensemble tourne près de son potentiel, et l'inflation se situe près de la cible, si l'on excepte quelques facteurs temporaires influençant les données sur l'inflation. Si la tendance se maintient, l'économie aura besoin d'un degré moindre de détente monétaire avec le temps, ce qui est un signe manifeste de progrès. Toutefois, la Banque continuera de faire preuve de circonspection au moment de modifier son taux directeur, puisqu'un certain nombre d'incertitudes subsistent.

« Bien que certains secteurs soient toujours en train de s'ajuster, l'économie dans son ensemble tourne près de son potentiel, et l'inflation se situe près de la cible. »

Le mot à retenir en matière de politique monétaire au cours des dernières années est « incertitude ». L'inflation a eu tendance à s'établir en deçà des attentes dans de nombreuses économies avancées. Bien qu'une bonne partie des pressions à la baisse exercées sur l'inflation au Canada soit attribuable aux capacités excédentaires au sein de l'économie, d'autres facteurs pourraient être à l'œuvre, tels que l'évolution de l'économie numérique ou une concurrence internationale accrue. La Banque doit comprendre ces courants sous-jacents afin d'atteindre sa cible d'inflation.

Par ailleurs, les salaires, qui constituent un élément important du processus d'inflation, n'ont pas augmenté autant qu'on pourrait s'y attendre au vu de la forte progression de l'emploi observée au cours de la dernière année. Selon nous, cette situation indique que la marge de ressources inutilisées sur le marché du travail est plus importante qu'il n'y paraît, si l'on tient compte des possibles retours sur ce marché, notamment de travailleurs âgés ou de jeunes qui sont restés aux études pendant que l'économie affichait une tenue décevante. Ainsi, la capacité de l'économie pourrait être supérieure à ce que les mesures classiques donneraient à penser, ce qui signifie qu'elle peut croître plus rapidement que la production potentielle pendant plus longtemps sans causer de pressions inflationnistes.

Toutes les incertitudes mentionnées ci-dessus sont essentiellement favorables. Elles laissent entrevoir un potentiel supérieur de hausse du niveau de vie de la population canadienne maintenant que l'économie tourne à plein régime. Cependant, des risques à la baisse sont aussi présents. Dans le contexte de taux d'intérêt très bas et du prix des logements en hausse, certains ménages canadiens se sont fortement endettés ces dernières années. Cela signifie que l'économie pourrait être plus sensible que par le passé à des taux d'intérêt plus élevés, et la Banque devra surveiller cette sensibilité en temps réel. Il convient de souligner que les vulnérabilités du secteur financier, importantes à l'heure actuelle, devraient commencer à s'atténuer dans les prochains mois, pour la première fois depuis de nombreuses années. Cela tient au fait que l'économie est plus vigoureuse, ce qui permet d'assurer plus facilement le service de dettes plus élevées, et le resserrement des règles régissant le crédit hypothécaire rendra les nouveaux prêts hypothécaires plus résilients que les prêts actuels.

Toutefois, il existe une préoccupation plus immédiate : l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) à venir. L'incertitude à propos de l'ALENA se répercute déjà sur les décisions d'investissement des entreprises au Canada. La Banque suit de très près ce risque qui pèse sur l'économie.

Pour en revenir aux progrès accomplis, la Banque a réintégré son siège modernisé au début de 2017, suscitant un accueil très enthousiaste des employés. Mes collègues et moi-même avons reçu de nombreux invités du Canada et du monde entier, notamment Son Excellence le très honorable David Johnston, gouverneur général du Canada, des membres du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce et du Comité permanent des finances de la Chambre des communes, ainsi que des architectes et des spécialistes du patrimoine de renom, des gens d'affaires, de même que des représentants d'autres banques centrales et des médias.

Le 4 juin dernier, nous avons participé à « Portes ouvertes Ottawa », activité organisée annuellement par la Ville d'Ottawa, au cours de laquelle nous avons accueilli quelque 800 visiteurs. La Banque a également reçu un Prix de l'esthétique urbaine de la part de la Ville d'Ottawa en reconnaissance de la revitalisation des lieux publics extérieurs de l'institution.

En 2017, la Banque a également réalisé d'importants progrès dans le cadre de son plan à moyen terme, qui est articulé autour des trois grands thèmes suivants : réinventer le rôle de la banque centrale, renouveler nos façons de faire et renforcer une culture d'innovation. Quelques points marquants méritent d'être soulignés.

Premièrement, en 2017, nous avons beaucoup investi dans nos modèles économiques. En particulier, nous avons mis à niveau notre principal modèle macroéconomique (TOTEM, pour Terms-of-Trade Economic Model) pour intégrer une structure du marché du logement plus détaillée et la dynamique de la dette des ménages. Cela nous aide à comprendre et à prévoir le comportement de l'économie dans un contexte d'endettement élevé des ménages.

Deuxièmement, nous avons mené d'importantes expériences fondées sur la technologie du grand livre partagé. Cette technologie suscite notre intérêt en raison de son potentiel de réduction des coûts de transaction pour les participants au système financier et de simplification de la compensation et du règlement des opérations sur titres comme les actions et les obligations. Bien que cette recherche n'en soit qu'à ses prémices, elle se révèle prometteuse.

Troisième chantier important : la modernisation des systèmes de paiement du Canada. En étroite collaboration avec Paiements Canada, la Banque a vu à l'élaboration d'un plan de modernisation pluriannuel en trois étapes, et les ressources sont en place pour assurer sa réalisation.

Quatrièmement, la Banque a effectué de gros investissements dans la résilience de ses propres opérations et de celles du système financier. Les cyberrisques apparaissent rapidement comme une priorité incontournable pour le système financier. La très forte interconnectivité au sein du système signifie qu'une attaque réussie contre l'un de ses membres peut se transformer en attaque réussie contre tous. Nous travaillons main dans la main avec les grands acteurs du système pour veiller à ce que celui-ci jouisse des meilleurs mécanismes de défense qui soient et à ce que nous soyons dotés de solides plans de redressement en cas d'attaque. En ce qui concerne sa propre résilience, la Banque a répliqué à l'extérieur du siège certaines fonctions essentielles à sa mission et est en train d'établir des capacités opérationnelles redondantes dans un endroit éloigné de la région d'Ottawa pour assurer la continuité des opérations dans l'éventualité de perturbations majeures dans les locaux principaux de l'institution.

Des progrès intervenus dans d'autres domaines sont également à souligner. En 2017, nous avons lancé un nouveau cycle de recherche en prévision du renouvellement de l'entente relative à la cible de maîtrise de l'inflation en 2021. Nous avons organisé une conférence avec des spécialistes de l'extérieur pour aborder des questions fondamentales liées à notre cadre de politique monétaire, que nous avons diffusée en direct sur le Web. Nous avons nommé une conseillère en communications auprès de la Haute Direction de la Banque en faisant des communications une partie intégrante de notre processus de délibération sur la politique monétaire. Nous avons pris la décision de planifier, à compter du début de 2018, un discours qui sera prononcé par un membre du Conseil de direction après chacune des annonces du taux directeur pour lesquelles nous ne publions pas de *Rapport sur la politique monétaire*, soit quatre fois par an. Par ailleurs, à la suite d'une vaste démarche de consultation, un nouveau billet courant de 10 dollars a été conçu à l'effigie de Viola Desmond, une icône du mouvement pour les droits et libertés, et mis en production. Ce nouveau billet commencera à circuler à la fin de 2018.

Aucune de ces réalisations n'aurait été possible sans les meilleurs employés qui soient, ce qui veut dire que la Banque doit offrir un environnement de travail sans pareil. Le fait que cette dernière ait été classée parmi les 100 meilleurs employeurs du Canada pour la huitième année consécutive souligne les efforts déployés dans l'ensemble de l'institution, et j'en suis très reconnaissant.

Je souhaite également adresser mes sincères remerciements à notre Conseil d'administration, composé de membres dévoués provenant de toutes les régions du Canada. Ils nous imposent les normes les plus élevées, car les Canadiens méritent une banque centrale influente — dynamique, engagée et digne de confiance — mobilisée pour un Canada meilleur.

Le gouverneur,

Stephen S. Poloz

L'ANNÉE 2017 EN BREF

3,0 %
Croissance du PIB réel du Canada en 2017[1]

2 %
Cible de maîtrise de l'inflation – reconduite en 2016

1,8 million
Nombre de pages vues dans le site Web consacré au billet de banque commémoratif C150

411
Nombre de séances tenues à l'Espace Idées de la Banque pour favoriser l'innovation

2,4 milliards
Nombre de billets de banque en circulation

142 milliards $
Valeur brute des obligations négociables qui seront émises en 2017-2018

86 %
Pourcentage des billets en circulation qui sont faits de polymère

1,0 %
Taux directeur (au 31 décembre 2017)

42 755
Nombre de visiteurs accueillis au nouveau Musée de la Banque du Canada

80 cents US
Cours du dollar canadien (au 29 décembre 2017)

4,6 milliards $
Encours total des titres au détail du Canada en 2017

1,6 %
Inflation moyenne mesurée par l'IPC global

1 Estimation au 31 décembre 2017

1,2 milliard $

Somme remise au receveur général du Canada en 2017 par la Banque du Canada

975,7 millions $

Résultat net de la Banque en 2017

91 %

Pourcentage d'employés sondés qui recommanderaient la Banque à des personnes cherchant un emploi

76,6 milliards $ US

Valeur marchande des réserves de liquidités détenues dans le Compte du fonds des changes (au 31 décembre 2017)

6,15 milliards $ US

Demande finale pour l'obligation multimarché à cinq ans du gouvernement du Canada d'une valeur de 3,0 milliards $ US émise en novembre

55

Nombre de travaux de recherche de la Banque publiés dans des revues spécialisées

281 872 $

Dons dans le cadre de la campagne de charité en milieu de travail de la Banque du Canada

1 700

Nombre approximatif d'employés à la Banque du Canada

RAPPORT DE GESTION

Le gouverneur Poloz et la première sous-gouverneure Wilkins répondent aux questions des journalistes lors de la conférence de presse suivant la publication de la Revue du système financier *de novembre.*

MANDAT ET CADRE DE PLANIFICATION DE LA BANQUE DU CANADA

Mandat

La Banque du Canada est la banque centrale du pays. Son mandat, défini dans la *Loi sur la Banque du Canada*, est de « favoriser la prospérité économique et financière du Canada ».

La vision de la Banque consiste à être une banque centrale influente — dynamique, engagée et digne de confiance — mobilisée pour un Canada meilleur.

Les quatre grandes fonctions de l'institution sont les suivantes :

POLITIQUE MONÉTAIRE :
La politique monétaire vise à préserver la valeur de la monnaie en maintenant l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible.

SYSTÈME FINANCIER :
La Banque s'emploie à promouvoir la fiabilité, la solidité et l'efficience des systèmes financiers au Canada et à l'échelle internationale, assure la surveillance des principaux systèmes de compensation et de règlement, et effectue des opérations sur les marchés financiers pour atteindre ces objectifs.

MONNAIE :
La Banque conçoit, émet et distribue les billets de banque canadiens, supervise le système de distribution des billets et assure un approvisionnement constant de billets de qualité aisément acceptés et à l'épreuve de la contrefaçon.

GESTION FINANCIÈRE :
La Banque assure des services de gestion financière pour son propre compte ainsi que pour celui du gouvernement du Canada et d'autres clients. Elle fournit au gouvernement des services de gestion de la trésorerie et, à titre d'agent financier de ce dernier, gère la dette publique ainsi que les réserves de change.

Cadre de planification

Pour mettre en œuvre et réaliser son mandat et sa vision, la Banque dispose d'un cadre de planification rigoureux. Tous les trois ans, elle établit un plan à moyen terme (PMT) dans lequel elle expose son orienta-tion et ses objectifs stratégiques.

Le PMT 2016-2018, intitulé *Le rôle de la banque centrale à l'aube d'une nouvelle ère*, permet à la Banque de maintenir sa tradition d'excellence tout en la préparant mieux pour l'avenir.

Le PMT aide la Banque à s'adapter aux réalités du contexte de politiques publiques et de fonctionnement dans lequel elle évolue; il sert de guide pour les activités budgétaires et de planification annuelles ainsi que d'assise pour les ententes de rendement des départements et des employés.

Reddition de comptes

Le *Rapport annuel*, document par lequel la Banque du Canada s'acquitte de son obligation d'information du public, fait état chaque année des résultats financiers et non financiers de l'institution. En outre, la Banque produit des rapports financiers trimestriels.

La Banque dispose d'un site Web riche en information, qui présente une gamme variée de travaux de recherche, de discours, de rapports d'intérêt public, de données et de documents audiovisuels pour aider la population à mieux comprendre ses travaux en cours.

Renseignements complémentaires

- *Le rôle de la banque centrale à l'aube d'une nouvelle ère : le Plan à moyen terme 2016-2018 de la Banque du Canada*

Plan à moyen terme 2016-2018

Le PMT 2016-2018 repose sur trois thèmes qui, ensemble, aident la Banque à concrétiser sa vision : être une banque centrale influente qui est à la fois dynamique, engagée et digne de confiance.

RÉINVENTER

RENOUVELER

RENFORCER

Thème 1 : Réinventer le rôle de la banque centrale

Objectifs stratégiques	1.1 Faire évoluer les cadres de conduite de la politique monétaire et la recherche connexe pour rehausser la résilience de l'économie 1.2 Intégrer les considérations relatives à la stabilité financière dans l'offre de conseils stratégiques et les opérations de la Banque 1.3 Assurer la fiabilité et l'efficacité des systèmes, des méthodes et des technologies de paiement 1.4 Tenir compte des incidences des différents scénarios possibles pour l'avenir
Progrès réalisés en 2017	▪ Amélioration importante des modèles économiques de la Banque, dont TOTEM (« Terms-of-Trade Economic Model ») ▪ Réalisation de progrès dans la création de modèles sur le lien entre la stabilité financière et la politique monétaire ▪ Mise en œuvre du plan de recherche de 2017 qui s'est traduite par une augmentation du nombre d'articles publiés dans le Web et dans des revues spécialisées ▪ Lancement du billet commémoratif Canada 150, dont 40 millions d'exemplaires ont été émis ▪ Renforcement des liens avec les marchés financiers canadiens ▪ Maintien du rôle de chef de file et des partenariats importants dans le domaine des technologies financières et des monnaies numériques ▪ Participation à la définition de la vision qu'a Paiements Canada de l'avenir des systèmes de paiement canadiens
Principales priorités en 2018	▪ Continuer de mettre au point la prochaine génération de modèles de politique monétaire grâce à un nouvel environnement d'analyse économique ▪ Intégrer davantage les modèles sur le lien entre la stabilité financière et la politique monétaire à l'analyse des politiques ▪ Appuyer Paiements Canada dans la modernisation des systèmes de paiement ▪ Continuer de formuler des conseils stratégiques et d'effectuer des recherches sur l'incidence des technologies financières ▪ Émettre, en 2018, le nouveau billet de 10 dollars à l'effigie de Viola Desmond, tout en poursuivant la recherche, la création et la conception du prochain billet, qui sera mis en circulation en 2021 ▪ Lancer la nouvelle enquête sur le système financier

Thème 2 : Renouveler nos façons de faire

Objectifs stratégiques	2.1 Nouer des relations et faire preuve de transparence 2.2 Faire preuve de souplesse et de résilience
Progrès réalisés en 2017	▪ Retour au siège modernisé de la Banque et installation du personnel dans le nouvel environnement opérationnel ▪ Organisation d'un nombre record d'activités institutionnelles dans le but d'accueillir des parties prenantes, des représentants de banque centrale et le public dans les nouveaux locaux ▪ Poursuite de la modernisation des programmes, des processus et des outils de ressources humaines, dont une nouvelle approche en matière de rendement et de perfectionnement et un cadre de rémunération actualisé ▪ Progression de la planification relative à l'instauration d'un site de relève afin d'assurer la résilience à long terme des activités de la Banque ▪ Rappel de l'importance prioritaire de la cybersécurité pour la Banque et les partenaires du système financier ▪ Accroissement des partenariats et renforcement de la collaboration avec les parties prenantes internes et externes ▪ Adoption de processus opérationnels internes améliorés ▪ Ouverture du nouveau Musée de la Banque du Canada et accueil d'un nombre record de visiteurs ▪ Amélioration des activités de rayonnement par l'utilisation de renseignements sur les entreprises, l'économie et les marchés ▪ Promotion de modes de diffusion numérique pour communiquer l'information au public et aux employés de la Banque
Principales priorités en 2018	▪ Poursuivre les travaux visant le renforcement de la cybersécurité et de la capacité de reprise des activités, y compris le déménagement de certaines fonctions déterminantes ▪ Continuer d'établir les bases de la modernisation du système d'adjudication ▪ Mettre en œuvre un plan d'action pour attirer et retenir les chercheurs ▪ Veiller à l'évolution et au rayonnement du Musée de la Banque du Canada

Thème 3: Renforcer une culture d'innovation

Objectifs stratégiques	3.1 Favoriser une culture misant sur les idées novatrices et les solutions créatives 3.2 Promouvoir l'innovation opérationnelle et la mise en commun des connaissances
Progrès réalisés en 2017	▪ Tenue d'un atelier multimédia novateur pour ouvrir le dialogue sur le renouvellement de l'entente sur la cible de maîtrise de l'inflation en 2021 ▪ Recours à des techniques novatrices et à de nouveaux ensembles de données en vue d'analyser l'économie canadienne ▪ Grande fréquentation de l'Espace Idées, le laboratoire d'innovation de la Banque, pour concevoir des solutions créatives et mettre au point de nouvelles façons de travailler ▪ Offre de formation et d'outils aux leaders et aux employés dans le but de favoriser l'apprentissage et l'innovation ▪ Mise en œuvre de programmes visant à intégrer l'innovation aux réflexions quotidiennes et aux processus internes ▪ Lancement d'une nouvelle bourse de maîtrise pour les étudiantes en économie ou en finance
Principales priorités en 2018	▪ Améliorer les programmes et les outils à la disposition des leaders pour leur permettre de favoriser l'innovation ainsi que d'inspirer les employés et de les encadrer ▪ Mettre en place des programmes de pointe en matière de perfectionnement des employés ▪ Revoir les processus relatifs aux technologies de l'information afin d'appuyer la mise en place de services gérés et de services infonuagiques ▪ Accroître l'accès des employés à des données d'analyse pointues ▪ Poursuivre le virage numérique en ce qui a trait aux communications, au contenu et aux données de la Banque

POLITIQUE MONÉTAIRE

La Politique monétaire en 2017

L'économie canadienne, soutenue par des politiques monétaire et budgétaire expansionnistes, a progressé à un rythme rapide en 2017. La croissance a été généralisée, les investissements ayant fini par se redresser. Après avoir connu un premier semestre vigoureux, elle s'est quelque peu modérée au second semestre, et l'économie se situait près de son niveau potentiel à la fin de l'année.

Dans ce contexte, la Banque a réduit le degré de détente monétaire en 2017 en portant son taux directeur à 1 %, soit le niveau où il se trouvait avant le brusque recul des cours du pétrole qui s'est amorcé au milieu de 2014.

Deux augmentations du taux directeur, d'un quart de point de pourcentage chacune, ont été opérées en juillet et en septembre.

Au début de 2017, l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC) global, portée par le renchérissement de l'essence, était très proche de la cible de maîtrise de l'inflation de 2 % visée par la Banque. Un ensemble de facteurs temporaires et les effets de la présence antérieure de capacités excédentaires au sein de l'économie ont par la suite entraîné une baisse de l'inflation. À la faveur de la dissipation de certains de ces facteurs et du raffermissement des prix de l'essence, l'inflation a ensuite rebondi pour terminer l'année près de la cible.

Les attentes d'inflation à moyen terme sont restées bien ancrées à la cible de 2 %

Objectifs et indicateurs	Niveau de référence (%)	2013 (%)	2014 (%)	2015 (%)	2016 (%)	2017 (%)
Atteinte de la cible de la Banque relative à l'inflation mesurée par l'IPC						
Inflation annuelle moyenne mesurée par l'IPC global[a]	2,0	0,9	2,0	1,1	1,4	1,6
Inflation cumulative moyenne mesurée par l'IPC global depuis 2001[b]		1,9				
Attentes d'inflation qui restent arrimées à la cible						
Attentes d'inflation sur dix ans[c]	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0

a. L'inflation annuelle moyenne mesurée par l'IPC global se définit comme le taux de croissance du niveau moyen des prix pour 2017 par rapport au niveau moyen des prix pour 2016.

b. L'inflation cumulative moyenne mesurée par l'IPC global depuis 2001 correspond au taux de croissance annuel composé entre le niveau moyen des prix pour 2017 et le niveau moyen des prix pour 2001.

c. Consensus Economics : projections sur dix ans

Le rôle de la Banque du Canada

L'objectif premier de la politique monétaire du Canada est de contribuer au bien-être des Canadiens en favorisant une croissance économique soutenue, la progression de l'emploi et l'amélioration du niveau de vie.

L'expérience a montré que la meilleure façon dont la politique monétaire peut concourir à l'atteinte de cet objectif est de donner aux ménages et aux entreprises du pays confiance dans la valeur de leur argent — en d'autres termes, de maintenir l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible.

Cette confiance permet aux Canadiens de prendre des décisions éclairées en matière de dépenses et d'investissements, stimule l'investissement à long terme dans l'économie nationale, et contribue de manière durable à la création d'emplois et à l'accroissement de la productivité.

La pierre angulaire du cadre de conduite de la politique monétaire du Canada est la cible d'inflation, qui est fixée à 2 %, soit le point médian d'une fourchette de maîtrise de l'inflation allant de 1 à 3 %. Établie conjointement par la Banque et le gouvernement du Canada, cette cible est renouvelée tous les cinq ans. La cible d'inflation est symétrique : la Banque se préoccupe autant d'un taux d'inflation qui dépasse la cible que d'un taux qui lui est inférieur.

Le Conseil de direction de la Banque mène la politique monétaire en suivant une démarche axée sur la gestion des risques qui s'inscrit dans un régime flexible de ciblage de l'inflation. Comme la politique monétaire agit sur l'économie avec un certain décalage, les décisions doivent être orientées vers l'avenir et se fonder sur les analyses et les prévisions du personnel de la Banque, de même que sur des indications provenant de sources externes. Étant donné que le Canada est une petite économie ouverte qui adhère à un régime de changes flottants, il est important de tenir compte des forces à l'œuvre à l'échelle internationale dans la conduite de la politique monétaire.

Contexte économique

La croissance mondiale de plus en plus synchrone a servi de toile de fond à la conduite de la politique monétaire au Canada en 2017. Le renforcement de la demande mondiale a favorisé la demande de biens et de services canadiens. Parallèlement, l'économie canadienne est demeurée vigoureuse, notamment dans le secteur des services.

Les ajustements complexes de l'économie à la chute passée des cours du pétrole étaient essentiellement terminés à la mi-2017. La croissance s'est généralisée dans l'ensemble des régions et des composantes de la demande globale. La bonne tenue des dépenses des ménages et du marché du logement s'est maintenue, grâce aux conditions d'emprunt avantageuses, à la hausse de l'emploi et aux effets de l'Allocation canadienne pour enfants instaurée en 2016.

Malgré les incertitudes persistantes entourant les futures politiques budgétaire et du commerce extérieur des États-Unis, les investissements des entreprises se sont accrus en 2017. Ce facteur influe de façon déterminante sur le potentiel d'expansion de l'économie.

L'économie s'est modérée au second semestre dans un contexte de baisse des exportations, en particulier dans le secteur automobile. L'activité dans le secteur du logement a reculé, sous l'effet du ralentissement observé en Ontario. Selon les projections de la Banque, le rythme d'expansion de l'économie devrait néanmoins être resté supérieur à celui de la production potentielle en fin d'année.

Les effets des dépenses publiques en infrastructure sont devenus de plus en plus visibles dans les données économiques. Le marché du travail a affiché un dynamisme remarquable, le taux de chômage tombant en fin d'année au niveau le plus bas jamais enregistré. La croissance des salaires, quoique modeste, s'est également renforcée.

L'inflation mesurée par l'IPC a touché un creux de 1 % en juin. L'intensification de la concurrence entre les détaillants en alimentation et les politiques visant à réduire les coûts de l'électricité en Ontario ont exercé des pressions à la baisse sur l'inflation, tout comme les effets de la présence antérieure de capacités excédentaires dans l'économie. Poussée par la hausse des prix de l'essence, l'inflation a ensuite amorcé sa remontée, et la faiblesse de la progression des prix des aliments a commencé à s'estomper. Globalement, l'inflation s'est établie à 1,6 % en moyenne en 2017.

Les investissements ont augmenté et devraient progresser de façon soutenue

Données annuelles

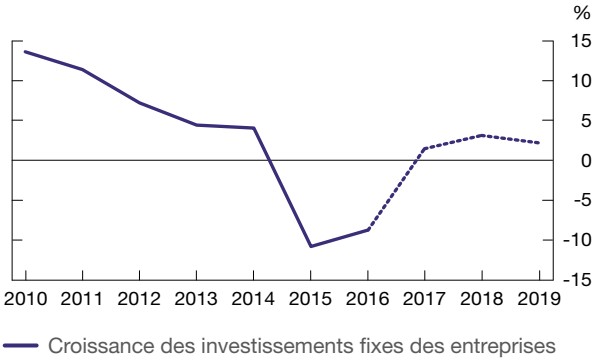

Sources : Statistique Canada et estimations et calculs de la Banque du Canada

Sur l'ensemble de l'année, l'économie canadienne a progressé de 3,0 %[1] en termes réels, soit environ deux fois plus rapidement qu'en 2016. À la fin de 2017, on prévoyait un ralentissement de la croissance en 2018.

Réalisations

La politique monétaire expansionniste de la Banque a permis de rapprocher l'inflation de la cible en 2017. La décision de relever les taux d'intérêt à deux reprises — et de réduire ainsi la détente monétaire — a reposé sur des recherches approfondies menées en temps utile par le personnel de l'institution et consacrées aux grands facteurs qui influent sur l'économie canadienne.

Les analyses étaient axées sur les questions liées au rythme approprié du relèvement des taux d'intérêt. Parmi les principaux sujets figuraient la sensibilité de l'économie et des vulnérabilités financières des ménages au resserrement de la politique monétaire, la marge persistante de ressources inutilisées sur le marché du travail, et le climat des investissements sous l'effet de l'incertitude tenace qui entoure les politiques budgétaire et du commerce extérieur des États-Unis. Les analystes se sont également penchés sur la façon de tenir compte de l'incertitude dans la conduite de la politique monétaire et dans la stratégie de communication connexe.

Le principal modèle de politique monétaire de la Banque, TOTEM (« Terms-of-Trade Economic Model »), a été actualisé. TOTEM rend désormais mieux compte du comportement des emprunteurs et des épargnants, des implications de l'endettement élevé des ménages, ainsi que de la tenue du marché canadien du logement en général.

1 Estimation au 31 décembre 2017

De gauche à droite : Nadine Baudot-Trajtenberg, de la Banque d'Israël, Athanasios Orphanides, du Massachusetts Institute of Technology, et Stephen Williamson, de l'Université Western, ont dirigé un panel sur les enseignements tirés d'autres banques centrales lors de l'atelier « Enjeux touchant les cadres de politique monétaire : vers le renouvellement de la cible d'inflation en 2021 » organisé par la Banque du Canada.

Après avoir renouvelé en 2016 l'entente relative à la cible de maîtrise de l'inflation conclue avec le gouvernement du Canada, la Banque a amorcé en 2017 les préparatifs en vue du renouvellement de 2021. Ceux-ci consistent notamment à mener des consultations et des recherches sur divers sujets liés à la politique monétaire du Canada.

Pour mieux définir le programme de recherche sur la politique monétaire des cinq prochaines années, la Banque a organisé un atelier sur la politique monétaire réunissant des universitaires, des économistes du secteur privé, des spécialistes des marchés financiers, des journalistes, des représentants syndicaux et des dirigeants d'autres banques centrales. Les participants y ont discuté, entre autres, du rôle et des objectifs de la politique monétaire, de l'efficacité des divers outils connexes, de la transparence, de la communication et des enseignements tirés d'autres banques centrales.

La Banque a également entrepris des travaux de recherche et d'analyse portant sur la numérisation croissante de l'économie canadienne. L'économie numérique redéfinit la façon dont les entreprises canadiennes produisent des biens et des services et provoque une évolution des compétences requises par les employeurs. Comprendre cette tendance sera essentiel pour réaliser des analyses économiques rigoureuses et formuler des conseils stratégiques avisés dans les années futures.

Activités à venir

L'économie canadienne devrait continuer de fonctionner près des limites de sa capacité en 2018 et l'inflation, rester près de 2 %.

Quoique des taux d'intérêt plus élevés soient probablement nécessaires avec le temps, le Conseil de direction a déclaré en décembre 2017 qu'il continuerait à faire preuve de circonspection et serait guidé par les nouvelles données sur lesquelles il se fonde pour évaluer la sensibilité de l'économie aux taux d'intérêt, l'évolution des capacités économiques et la dynamique de la croissance des salaires et de l'inflation.

La Banque s'intéressera de plus près à certains points, par exemple la mesure dans laquelle les investissements des entreprises créent de nouvelles capacités économiques et les effets de la mondialisation et de l'économie numérique sur l'inflation.

L'institution continuera ses travaux de conception de la prochaine génération de modèles de politique monétaire en 2018 en vue d'étayer ses analyses en matière de politique monétaire. Des modèles sur le lien entre la stabilité financière et la politique monétaire viendront s'ajouter à sa gamme d'instruments au fil du temps.

S'inspirant de l'atelier sur les enjeux touchant les cadres de conduite de la politique monétaire organisé en 2017, la Banque poursuivra ses recherches sur des sujets tels que l'efficacité d'autres cadres de politique monétaire et les répercussions que peut avoir la valeur plancher sur les taux d'intérêt.

Elle mènera également des recherches pour améliorer sa compréhension des canaux par lesquels les changements qui sont susceptibles d'être apportés aux politiques du commerce extérieur pourraient toucher l'économie mondiale.

Renseignements complémentaires

- Wilkins, C. A. (2017). *La faute aux machines?*, discours prononcé devant la Chambre de commerce de Toronto, Toronto (Ontario), 18 avril.
- Poloz, S. S. (2017). *La « dépendance aux données » : le point sur la situation économique*, discours prononcé devant la Chambre de commerce de St. John's, St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador), 27 septembre.
- Mendes, R. R., S. Murchison et C. A. Wilkins (2017). *Monetary Policy Under Uncertainty: Practice Versus Theory*, document d'analyse du personnel n° 2017-13, Banque du Canada.
- Kozicki, S., et J. Vardy (2017). *Communicating Uncertainty in Monetary Policy*, document d'analyse du personnel n° 2017-14, Banque du Canada.
- *Enquête sur les perspectives des entreprises*
- *Revue de la Banque du Canada*, automne 2017
- *Rapport sur la politique monétaire*

SYSTÈME FINANCIER

Le Système financier en 2017

Le système financier canadien demeure résilient. En 2017, il a été dynamisé par l'amélioration des conditions économiques, les nouvelles normes de souscription des prêts hypothécaires résidentiels et la mise en œuvre des réformes réglementaires qui avaient été programmées.

Les deux livraisons de la *Revue du système financier* de 2017 ont mis en évidence les principales vulnérabilités et les principaux risques auxquels fait face le système financier; elles ont été complétées de courtes vidéos expliquant les notions essentielles abordées.

Comme par les années passées, le gros des observations a porté sur le niveau élevé de la dette des ménages — en particulier la concentration de celle-ci entre les mains des ménages lourdement endettés — et sur les déséquilibres existants sur le marché du logement.

L'endettement croissant des ménages est entretenu par la solide expansion du crédit hypothécaire. À Toronto et à Vancouver, les hausses de prix des logements ont été soutenues par la robustesse des facteurs fondamentaux de la demande conjuguée à une offre restreinte, ainsi que par des comportements spéculatifs favorisés par l'évolution passée des prix. À l'échelle nationale, la croissance des prix de référence des logements a atteint en début d'année un sommet pluriannuel pour ensuite ralentir, en partie sous l'effet de l'institution d'une taxe sur les achats effectués par les non-résidents à Toronto et en périphérie.

Le rôle de la Banque du Canada

Un système financier efficace et résilient est essentiel à la stabilité et à la croissance à long terme de l'économie canadienne, car il permet aux consommateurs et aux entreprises d'acquérir des biens et services en toute confiance et de prendre des décisions éclairées concernant leurs transactions financières et leurs placements.

Le système financier canadien repose principalement sur les institutions financières, les marchés financiers et les systèmes de compensation et de règlement pour traiter l'ensemble des activités financières, qu'il s'agisse d'épargner, d'emprunter, d'investir, d'acheter ou de vendre.

La Banque :

- assume des responsabilités particulières de surveillance à l'égard des principaux systèmes de compensation et de règlement, c'est-à-dire les infrastructures de marchés financiers désignées du fait de leur importance systémique pour le Canada;
- facilite le bon fonctionnement des systèmes de paiement canadiens et agit comme agent de règlement, ou « banquier », des membres de Paiements Canada qui sont des participants directs au Système de transfert de paiements de grande valeur, principal système de paiement au pays;
- fournit régulièrement des liquidités à différentes institutions financières canadiennes et, au besoin, dans des circonstances exceptionnelles, à des institutions financières canadiennes ainsi qu'à des infrastructures de marchés financiers désignées.

La Banque, en concertation avec le gouvernement du Canada, des organismes provinciaux, les acteurs du marché, d'autres banques centrales et des organisations internationales, s'assure que les IMF considérées comme étant importantes ou d'importance systémique fonctionnent de manière à contrôler les risques ainsi qu'à soutenir l'efficience et la stabilité du système financier canadien.

Plus généralement, la Banque évalue les vulnérabilités et les risques menaçant la stabilité du système financier canadien. Elle présente cette évaluation dans la *Revue du système financier*, une publication semestrielle, mais aussi au moyen de discours et d'autres modes de communication.

La Banque contribue aux discussions qui se tiennent au pays et à l'échelle internationale au sujet des politiques de réglementation financière. Elle est membre, en particulier, du Comité consultatif supérieur qui conseille le ministre des Finances sur les politiques liées à la stabilité financière.

La Banque participe également à des travaux internationaux visant à promouvoir la stabilité financière, sous les auspices notamment du Conseil de stabilité financière, du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, du Comité sur les paiements et les infrastructures de marché et de la Banque des Règlements Internationaux.

La croissance du crédit hypothécaire reste vigoureuse et les prix de référence des logements continuent d'augmenter à l'échelle nationale

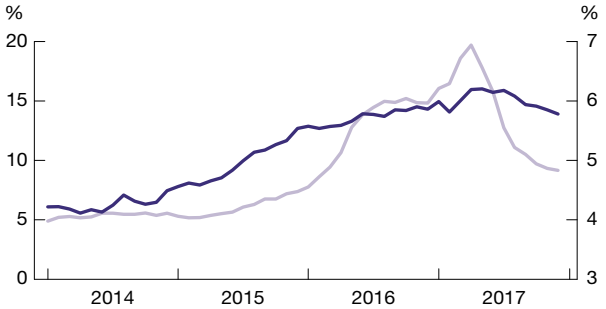

Croissance en glissement annuel du crédit hypothécaire résidentiel et des lignes de crédit garanties par l'avoir propre foncier (échelle de droite)

Croissance en glissement annuel des prix de référence canadiens rajustés en fonction de la qualité (échelle de gauche)

Sources : Association canadienne de l'immeuble, Statistique Canada et calculs de la Banque du Canada

Dernière observation : décembre 2017

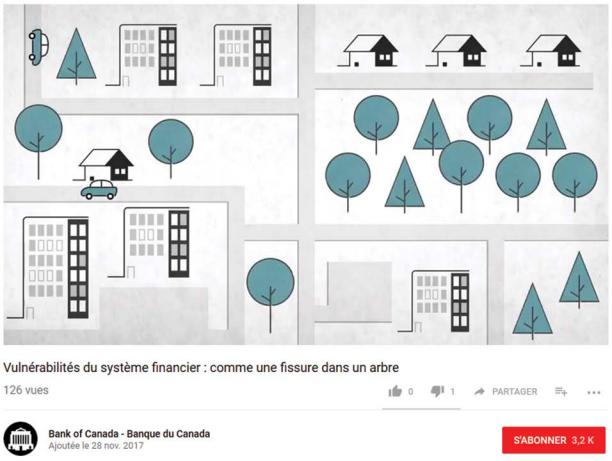

La Banque s'est servie d'outils multimédia novateurs pour présenter des notions importantes abordées dans la livraison de novembre de la Revue du système financier. *Elle a fait l'analogie avec une fissure dans un arbre pour expliquer les vulnérabilités du système financier canadien.*

À la fin de 2016, le gouvernement fédéral a pris des mesures visant à resserrer les normes de souscription des prêts hypothécaires assurés (c'est-à-dire les prêts consentis moyennant une mise de fonds qui représente moins de 20 % de la valeur de la propriété). Elles se sont traduites par une diminution de la proportion de ce type de prêts nouvellement accordés à des ménages lourdement endettés. D'autres changements, qui s'appliquent aux prêts hypothécaires non assurés, sont entrés en vigueur en janvier 2018.

On s'attend à ce que l'amélioration des conditions économiques, le relèvement des taux d'intérêt et les changements apportés aux politiques de financement du logement en 2017 rehaussent la qualité des nouveaux prêts et atténuent les déséquilibres sur le marché du logement au fil du temps.

En 2017, la Banque a davantage insisté, dans la *Revue du système financier*, sur la vulnérabilité du système financier à l'égard des cybermenaces. Les nouvelles plateformes informatiques ont certes permis au secteur financier de fournir des services avec une plus grande efficacité, mais il reste que les cyberattaques sont susceptibles de perturber autant des institutions individuelles que l'ensemble du système financier[2].

Réalisations

En 2017, la Banque a continué d'examiner et d'actualiser les politiques et les fonctions qui relèvent de son mandat afin de contribuer à accroître la résilience du système financier et à atténuer les risques émergents, ce qui demande une collaboration efficace avec des partenaires des secteurs public et privé.

Au cours des dernières années, la Banque a davantage concentré ses efforts sur la détection et l'évaluation des vulnérabilités et des risques systémiques au sein du système financier canadien, et elle a rendu publics les résultats de son analyse deux fois par an dans la *Revue du système financier*. De nouvelles données décrivant les prêts individuels octroyés ont aidé la Banque à évaluer les vulnérabilités en 2017.

Pour sa 26e édition, le colloque économique annuel de la Banque était placé sous le thème du lien entre la stabilité financière et la politique monétaire. Durant deux jours, des économistes du monde entier se sont attachés à approfondir la compréhension d'enjeux telle la coordination des politiques monétaire et budgétaire avec des politiques macroprudentielles, y compris la réglementation du financement de l'habitation et celle des fonds propres bancaires.

2 Voir la section « Administration de la Banque du Canada » du présent rapport.

La Banque a également réalisé des progrès appréciables dans la création et l'utilisation de modèles axés sur le lien entre la stabilité financière et la politique monétaire. Ces modèles servent à évaluer l'incidence et l'efficacité des politiques macroprudentielles — telles que les réglementations visant le financement de l'habitation et les fonds propres bancaires — et la manière dont elles interagissent avec les politiques monétaire et budgétaire.

La Banque a continué d'améliorer sa capacité de soumettre le secteur bancaire et, plus largement, le système financier à des tests de résistance.

Modernisation des systèmes de paiement canadiens

La Banque a contribué à plusieurs composantes du programme de Paiements Canada qui vise à moderniser les systèmes de paiement nationaux. Paiements Canada est l'organisation responsable de l'infrastructure des systèmes de paiement sur laquelle reposent le système financier et l'économie du pays.

La Banque a aussi apporté son concours à la mise au point de l'*État cible de la modernisation,* un document de Paiements Canada qui a paru à la fin de décembre et qui décrit les principaux éléments considérés pour renouveler les systèmes de paiement ainsi que l'infrastructure, les règles et les normes connexes du pays.

- Un nouveau système, appelé « Lynx », remplacera le Système de transfert de paiements de grande valeur, lequel assure en temps réel et de manière sécurisée le traitement des gros paiements et facilite les opérations de règlement d'autres réseaux de paiement et infrastructures de marchés financiers.
- Un nouveau système est prévu pour le traitement par lots des paiements de détail, en remplacement du Système automatisé de compensation et de règlement.
- Un nouveau système de paiement en temps réel, dit PTR, est en cours d'élaboration : il permettra d'assurer aisément l'exécution rapide des paiements et virements de faible valeur. Cette plateforme vise, entre autres, à stimuler l'innovation dans le secteur des services de paiement.

Par ailleurs, la Banque a continué de participer au projet Jasper. Dans le cadre de ce projet de recherche collaborative mené avec Paiements Canada, plusieurs grandes institutions financières canadiennes et le consortium d'innovation financière R3, un prototype a été conçu pour comprendre les rouages et les limites de la technologie du grand livre partagé ainsi que les possibilités qu'elle recèle.

Le sous-gouverneur Sylvain Leduc prononce un discours à la réunion annuelle de Paiements Canada, à Toronto, en mai 2017. Il y explique comment la mise à niveau des systèmes de paiement de base du pays favorisera la stabilité financière et aidera la Banque à maintenir l'inflation à la cible.

Les premiers résultats de ce projet, décrits dans un document d'analyse publié en 2017, font ressortir la viabilité d'un système de paiement de gros fondé sur la technologie du grand livre partagé, mais aussi le peu d'avantages nets à en retirer par rapport aux systèmes de paiement existants, lesquels fonctionnent assez efficacement. Les vrais atouts d'un tel système pourraient découler de son interaction avec un plus grand écosystème reposant sur cette technologie et intégrant éventuellement le règlement des opérations sur titres ou des transactions transfrontières.

Politiques et réglementation relatives au système financier

La Banque collabore avec ses partenaires du secteur public, les autorités de réglementation et les institutions financières pour concevoir et mettre en œuvre des politiques et des normes qui contribuent à la stabilité du système financier canadien et qui étayent solidement la croissance économique du pays.

Ces efforts concertés touchent notamment à l'instauration du dispositif réglementaire de Bâle III[3], qui vise à favoriser la stabilité des institutions financières, ainsi qu'aux réformes réglementaires concernant les marchés des titres à revenu fixe et des dérivés de gré à gré.

3 Voir la section « Présence internationale » du présent rapport.

Le gouverneur Poloz et la première sous-gouverneure Wilkins présentent la livraison de novembre de la Revue du système financier *au Centre de conférences de la Banque, situé rue Wellington. C'était la première fois que ces installations étaient utilisées depuis la fin du Programme de modernisation du siège, au début de 2017.*

Les modifications qui ont été apportées en 2017 à la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements* renforceront la capacité de la Banque de gérer préventivement les risques pesant sur les infrastructures de marchés financiers désignées, avant qu'ils ne prennent la forme de risques plus grands, voire systémiques.

La Banque est passée à l'étape de la mise en œuvre de ses politiques révisées d'octroi d'une aide d'urgence, cette aide permettant aux institutions financières confrontées à des circonstances extraordinaires d'obtenir des liquidités. La liste des actifs que les institutions peuvent remettre en garantie dans ce cadre a été élargie à cette fin. La *Loi sur la Banque du Canada* a également été modifiée en 2017 pour faciliter l'acceptation des créances hypothécaires dans ces circonstances.

En mai 2017, la Banque a instauré des changements relativement à la publication des taux de change. Elle applique depuis une nouvelle méthode, qui l'amène à publier une liste de taux limitée aux 26 devises les plus échangées dans le cadre d'opérations visant le dollar canadien.

Activités à venir

- La Banque continuera à surveiller l'évolution des risques et des vulnérabilités liés au système financier canadien. Une nouvelle enquête sur le secteur financier sera lancée en 2018 pour solliciter le point de vue des participants aux marchés sur le risque systémique, et de nouveaux ensembles de données seront ajoutés aux outils de surveillance dont la Banque se sert actuellement.
- La Banque pilotera les travaux déjà entamés en vue d'élaborer un plan intégré destiné à assurer la poursuite des opérations dans le cadre de l'écosystème de paiement de gros canadien, pour le cas où une cyberattaque perturberait le fonctionnement d'une des grandes banques ou des principales infrastructures de marchés financiers au pays.
- En ce qui concerne ses responsabilités à l'égard de la surveillance des systèmes de compensation et de règlement d'importance systémique, la Banque continuera d'appuyer la modernisation des systèmes de paiement canadiens.
- Le projet Jasper va entrer dans une nouvelle phase au cours de laquelle la Banque collaborera avec Paiements Canada et d'autres parties prenantes pour étudier de nouvelles applications potentielles de la technologie du grand livre partagé dans le système financier, dans le cadre à la fois d'un projet de règlement intérieur des opérations sur titres (avec le groupe TMX) et d'un projet portant sur un système de paiement transfrontière (conjointement avec l'Autorité monétaire de Singapour).
- Le fonctionnement continu des infrastructures de marchés financiers, comme les systèmes de compensation et de règlement des paiements, est primordial pour le système financier canadien et l'économie en général. C'est pourquoi les autorités de réglementation du secteur financier, dont la Banque du Canada, poursuivront le chantier d'élaboration d'un régime de résolution des infrastructures de marchés financiers qui permettrait de protéger les services essentiels et d'éviter un sauvetage public dans le cas d'une défaillance, très improbable, d'une telle infrastructure.

- En collaboration avec le Bureau du surintendant des institutions financières et le Fonds monétaire international, la Banque entend recourir davantage aux tests de résistance pour évaluer la résilience du système financier. En outre, elle étendra ses propres activités de conduite de tests de résistance à un plus grand nombre d'institutions financières.
- Le personnel de la Banque travaillera avec des représentants des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et du ministère des Finances afin de définir les obligations de transparence applicables aux titres d'emprunt du gouvernement du Canada. Lorsqu'elles entreront en vigueur, ces exigences accroîtront la transparence des opérations sur ce marché et contribueront à protéger les investisseurs en leur permettant de prendre plus facilement des décisions éclairées concernant leurs opérations sur ces titres.

Renseignements complémentaires

- Poloz, S. S. (2017). *Trois choses qui m'empêchent de dormir la nuit*, discours prononcé devant le Canadian Club Toronto, Toronto (Ontario), 14 décembre.
- Livraisons de juin et de novembre de la *Revue du système financier*
- Vision détaillée de l'avenir des paiements canadiens publiée par Paiements Canada
- *Projet Jasper : une expérience canadienne de technologie du grand livre distribué pour le règlement des paiements interbancaires au pays*
- Chapman, J., R. Garratt, S. Hendry, A. McCormack et W. McMahon (2017). « Projet Jasper : les systèmes de paiement de gros décentralisés sont-ils aujourd'hui chose faisable? », *Revue du système financier*, juin, p. 35-48.
- Ministère des Finances Canada (2017). *Mesures stratégiques possibles pour soutenir une économie forte et en croissance : préparer le secteur financier du Canada pour l'avenir*, 11 août.
- Taux de change publiés par la Banque du Canada

GESTION FINANCIÈRE

La Gestion financière en 2017

Les besoins d'emprunt du gouvernement du Canada et l'encours de la dette fédérale ont augmenté en 2017, conformément au plan budgétaire annuel du gouvernement.

Les taux d'intérêt sont restés bas à l'échelle mondiale, malgré les mesures prises en vue de normaliser la politique monétaire conduite aux États-Unis et dans certaines autres économies avancées. Ce contexte fait en sorte qu'il est difficile de tirer des rendements appréciables du placement des réserves de change du Canada et des actifs du fonds de pension de la Banque du Canada.

La Banque a amorcé le processus d'élimination progressive du Programme de placement de titres sur le marché de détail du gouvernement, dont l'annonce avait été faite dans le budget fédéral de 2017.

Encours de la dette canadienne négociable

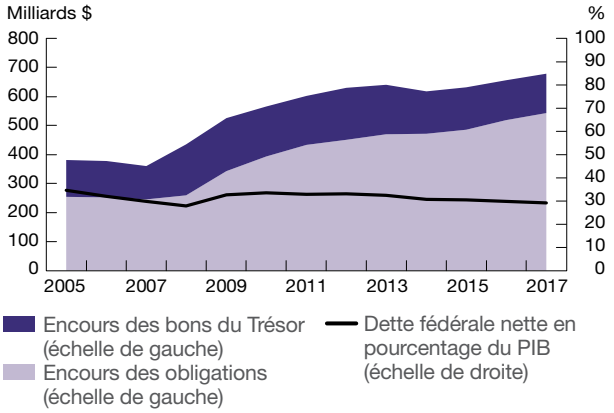

Sources : ministère des Finances Canada, Statistique Canada et Banque du Canada

Le rôle de la Banque du Canada

La Banque :

- agit en qualité d'agent financier et de banquier du gouvernement du Canada et assure des services bancaires efficients et résilients, administre la dette et les réserves de change du gouvernement fédéral et lui donne des conseils à ce sujet, et collabore avec le ministère des Finances à l'élaboration des politiques et des programmes de gestion des activités d'emprunt et de placement du Canada;
- gère les soldes de trésorerie du gouvernement, procède à des adjudications de titres de la dette publique, gère les opérations de financement et de placement liées à l'actif et au passif du Compte du fonds des changes, qui inclut les réserves de change liquides du Canada, et administre le Programme de placement de titres sur le marché de détail du gouvernement;
- assure des services bancaires, des services de règlement et des services de garde pour son propre compte et fournit ces services au gouvernement fédéral, à des organisations financières internationales officielles, à des banques centrales étrangères, aux infrastructures de marchés financiers désignées, aux institutions financières membres de ces systèmes et à certaines sociétés d'État fédérales;
- surveille et gère les risques financiers associés aux activités menées en tant qu'agent financier du gouvernement ainsi que ceux associés à son propre bilan et produit des rapports à ce sujet, et assure une fonction de gestion et de surveillance des activités de garde se rapportant à la gestion des garanties d'opérations exécutées au pays et à l'étranger;
- effectue des travaux de recherche et met au point des outils d'analyse afin de rehausser la qualité des conseils qu'elle procure au sujet des enjeux liés à la gestion financière et aux systèmes de paiement;
- agit, pour le compte des propriétaires, à titre de gardien des soldes non réclamés de comptes bancaires, c'est-à-dire des dépôts ou des instruments négociables, en dollars canadiens, détenus auprès des banques ou des sociétés de fiducie sous réglementation fédérale, mais à l'égard desquels aucune activité n'a été enregistrée pendant au moins dix ans;
- agit à titre d'administrateur du Régime de pension de la Banque du Canada en se chargeant notamment de la gestion des actifs du Fonds de pension en fiducie et du Fonds de pension en fiducie complémentaire.

Étant donné le risque accru de cybermenaces, la Banque s'est concentrée davantage, en 2017, sur la résilience opérationnelle et technique de ses systèmes de gestion financière.

Réalisations

Conformément aux objectifs de la stratégie de gestion de la dette du gouvernement pour 2017-2018, les activités entreprises à cet égard ont consisté à refinancer la dette publique arrivant à échéance, à obtenir un financement stable à faible coût pour les programmes et services publics, ainsi qu'à maintenir le bon fonctionnement et la liquidité du marché des titres du gouvernement du Canada.

À cette fin, il importe comme toujours de trouver un juste équilibre entre les coûts et les risques liés à la structure de la dette. Les besoins en matière d'emprunt du gouvernement sont fonction du refinancement de la dette arrivant à échéance, des ressources ou des besoins de financement prévus et des variations des soldes de trésorerie.

Même si l'on s'attend à ce que les soldes de trésorerie du gouvernement demeurent inchangés en 2017-2018, les besoins au chapitre du refinancement de la dette devant arriver à échéance étaient estimés à 247 milliards de dollars au 31 décembre. Cette somme s'ajoute au besoin de financement escompté d'environ 39 milliards de dollars.

Pour l'exercice financier 2017-2018 du gouvernement fédéral, on estimait que :

- les émissions brutes d'obligations se chiffreraient à 142 milliards de dollars, ce qui représente une hausse d'environ 8,6 milliards de dollars comparativement aux valeurs de 2016-2017;
- l'encours des bons du Trésor atteindrait 131 milliards de dollars à la fin de l'exercice, soit une baisse de 5,7 milliards de dollars par rapport à l'année précédente;
- l'encours de la dette contractée sur les marchés s'élèverait à 729 milliards de dollars, soit un accroissement de 33,9 milliards de dollars en glissement annuel.

Par ailleurs, au 31 décembre 2017 :

- la valeur marchande des réserves de change liquides détenues dans le Compte du fonds des changes s'établissait à environ 76,6 milliards de dollars américains. Autour de 67 % des réserves étaient placées en dollars américains, et le reste, en euros, en livres sterling et en yens.

Réserves de change liquides détenues dans le Compte du fonds des changes

Au 31 décembre 2017

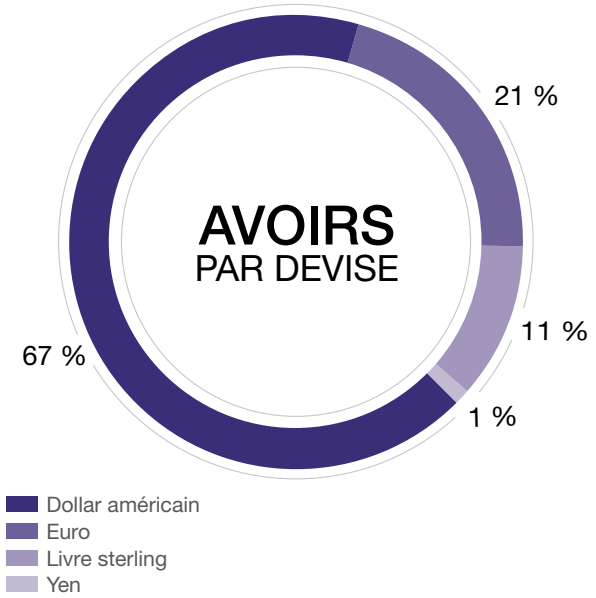

Valeur des opérations sur les marchés

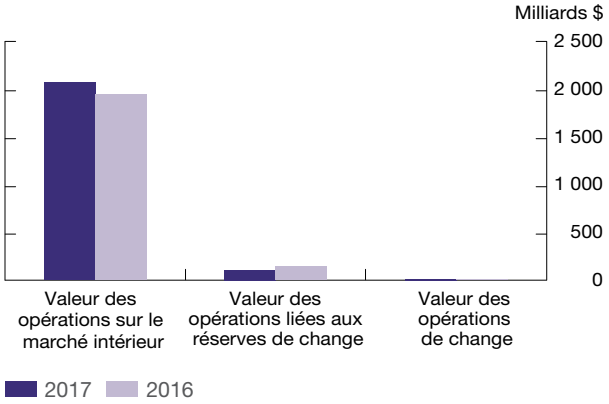

Programme d'émission d'obligations

Le programme d'émission d'obligations du gouvernement du Canada pour l'exercice 2017-2018 est le plus important, en valeur, jamais mis en œuvre. C'est la Banque du Canada qui, à titre d'agent financier du gouvernement, s'est chargée de son exécution.

Dans le cadre de la stratégie de gestion de la dette du gouvernement, l'émission d'obligations, particulièrement les obligations à courte et à moyenne échéance (c'est-à-dire à deux, trois et cinq ans), a satisfait les besoins de liquidité relatifs à chacun des principaux secteurs du programme.

En 2017, le gouvernement a aussi choisi d'émettre des obligations à très longue échéance[4] afin de diminuer les coûts de financement et de réduire les risques de refinancement à long terme. Ces obligations ne font pas partie du programme d'emprunt régulier du gouvernement, qui les utilise à sa discrétion lorsque les conditions du marché sont favorables.

En août, la Banque a aidé le gouvernement à rouvrir pour la première fois l'émission d'obligations à 2,75 % arrivant à échéance le 1er décembre 2064, en passant par un processus d'adjudication plutôt que par la voie de la syndication. En tout, des obligations à très longue échéance d'une valeur de 750 millions de dollars canadiens ont été émises par le gouvernement du Canada. Une seconde adjudication d'obligations à très longue échéance s'est déroulée en novembre, pour une valeur additionnelle de 500 millions de dollars canadiens.

À la demande du gouvernement, la Banque a également contribué à réunir des fonds à un faible coût pour le compte de l'État, en faisant appel aux marchés internationaux. En novembre, le gouvernement a émis une obligation multimarché à cinq ans d'une valeur globale de trois milliards de dollars américains pour regarnir et diversifier les réserves de change du pays. En sa qualité d'agent financier du gouvernement, la Banque a tenu un rôle majeur dans cette opération.

Cette émission a été couronnée de succès, puisque l'écart final par rapport aux obligations à cinq ans du Trésor américain s'est établi à +9 points de base, soit la meilleure évaluation obtenue par un émetteur autre que le gouvernement américain ou ses organismes. La demande finale dépassait les 6,15 milliards de dollars américains, et plus de 100 ordres ont été enregistrés, ce qui témoigne du vif intérêt manifesté par toutes les grandes catégories d'investisseurs de par le monde.

Programme de placement de titres sur le marché de détail

Pour le compte du ministère des Finances, la Banque administre et soutient le programme fédéral de placement des titres au détail, soit principalement les Obligations d'épargne du Canada et les Obligations à prime du Canada. Elle prend notamment en charge la tenue des registres et les activités de communication, et fournit des services liés au soutien des opérations et des systèmes.

Créé en 1946, le programme des Obligations d'épargne du Canada a historiquement offert au gouvernement une source diversifiée de fonds. Cependant, il a progressivement perdu de son attrait et n'est plus rentable, ni un placement privilégié par les Canadiens. En 2017, l'ensemble des Obligations d'épargne ne représentaient qu'un peu plus de 0,5 % de l'encours total de la dette publique. Compte tenu de ces facteurs, le gouvernement a décidé de mettre fin au programme.

La Banque a enclenché un processus pluriannuel visant l'élimination progressive du Programme de placement de titres sur le marché de détail et a mis un terme à la vente d'obligations en 2017. Même si toutes les Obligations d'épargne du Canada et les Obligations à prime du Canada seront arrivées à échéance d'ici le 1er décembre 2021, la Banque continuera de gérer l'encours des titres au détail (environ 4,6 milliards de dollars canadiens en 2017) bien au-delà de cette date. Les obligations produiront des intérêts jusqu'à leur échéance ou leur encaissement, selon la première occurrence.

La Banque a envoyé une lettre à environ 20 000 parties prenantes et à quelque 800 000 propriétaires d'obligations pour les aviser des changements qui seront apportés au programme des Obligations d'épargne du Canada.

Politique de gestion financière

Le gouvernement s'efforce de favoriser la transparence et la régularité dans la gestion de sa dette. En collaboration avec le ministère des Finances, la Banque élabore des politiques et des programmes sur lesquels repose la gestion des opérations d'emprunt et de placement de l'État.

Appuyant le souci de transparence du gouvernement, la Banque a rendu public son modèle canadien de gestion de la dette en 2017 dans le but de mettre en lumière la stratégie d'emprunt du Canada, de développer davantage le modèle existant et, éventuellement, de faire jaillir

4 C'est-à-dire 40 ans ou plus

d'autres idées de modèles. Le Canada est ainsi devenu le premier émetteur souverain à dévoiler le modèle sous-tendant sa stratégie d'emprunt.

La Banque a également contribué à la conception d'un guide de préparation relatif à la gestion de la dette, qui comprend des plans d'urgence à l'intention du gouvernement. Ceux-ci permettent de réagir à divers scénarios de crise dans le cadre desquels l'accès au financement pourrait être compromis. Le guide compte des outils que les gestionnaires de la dette et de la trésorerie pourraient utiliser en cas de crise.

En ce qui concerne la gestion des réserves officielles de liquidités internationales du Canada, la Banque a mis en œuvre un nouvel Énoncé de politique de placement, approuvé par le ministre des Finances en 2016, qui régit l'acquisition, la gestion et le dessaisissement des actifs du Compte du fonds des changes.

L'Énoncé comporte une structure de gouvernance mise à jour, indique la répartition stratégique de l'actif et comprend un indice de référence en matière de placement pour la gestion des actifs de réserve. Il fait également état de l'utilisation des évaluations internes du crédit pour éclairer les décisions de placement.

La Banque fait figure de chef de file mondial parmi les banques centrales dans le domaine de la gestion du risque de crédit. En 2017, elle a réuni pendant deux jours des représentants de dix institutions du monde entier, qui se sont entretenus des méthodes de notation interne du crédit conçues à l'intention des entités souveraines. La méthode employée par le Canada, qui fait partie du cadre de gestion du risque de crédit relatif au Compte du fonds des changes, met entièrement en œuvre les recommandations formulées par le Conseil de stabilité financière en vue de réduire la dépendance à l'égard des notes établies par les agences de notation financière.

À titre d'administrateur de son régime de pension, la Banque a procédé en 2017 à un examen approfondi de plusieurs politiques et procédures relatives au Régime, à la suite des changements apportés au portefeuille d'actifs détenus dans le Fonds de pension au cours des dernières années et en prévision de la prochaine étude triennale sur l'appariement de l'actif et du passif du Fonds, prévue en 2018.

Garde de titres pour le compte de clients étrangers à la Banque du Canada

Valeur de fin d'année des titres sous la garde de la Banque

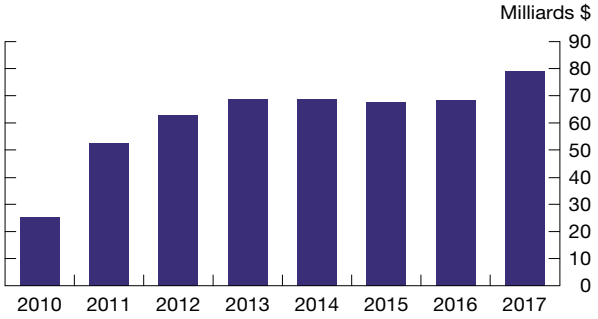

Opérations

En tant que partenaire majeur veillant au bon fonctionnement des marchés financiers canadiens, la Banque a adapté ses processus et systèmes en 2017 pour faciliter le passage de trois à deux jours ouvrables de la période de règlement des opérations concernant les marchés des titres à revenu fixe, les marchés boursiers et certains fonds d'investissement au pays.

En 2017, la Banque a préparé le terrain en vue du lancement d'un nouveau système de gestion des soldes non réclamés qui facilitera la réception et le traitement des dépôts ou des instruments négociables, libellés en dollars canadiens, détenus auprès des banques ou des sociétés de fiducie sous réglementation fédérale, mais à l'égard desquels aucune activité n'a été effectuée pendant au moins dix ans.

Le système existant de règlement des demandes, qui repose sur des dossiers papier, sera remplacé par une solution intégrée de gestion des demandes et des paiements. Le public pourra ainsi plus facilement rechercher des soldes et présenter des demandes de remboursement, et les institutions financières utiliseront un portail électronique sécurisé pour soumettre leurs relevés annuels de soldes non réclamés. La Banque collabore avec les institutions financières participantes pour les préparer au changement.

La Banque est aussi en train de mettre à niveau ses systèmes internes liés aux opérations qu'elle exécute sur les marchés nationaux (en tant qu'agent financier du gouvernement du Canada et en son nom propre) pour s'acquitter de ses responsabilités aux chapitres du système financier, de la politique monétaire et de la gestion financière.

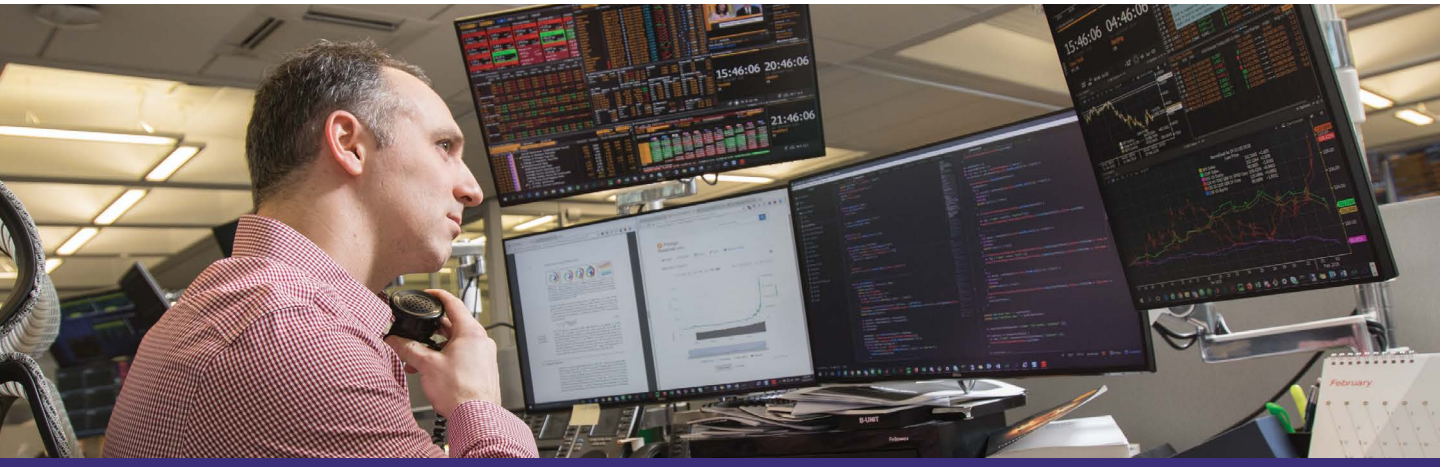

Sébastien Bélanger fait partie de l'équipe chargée du Compte du fonds des changes, dont la Banque gère les opérations de financement et de placement au nom du gouvernement du Canada.

Le Programme de modernisation des systèmes relatifs aux adjudications prévoit l'introduction progressive, jusqu'en 2020, de nouvelles applications informatiques et de nouveaux processus opérationnels pour diverses fonctions. Le Programme a pour but d'apporter une flexibilité et une efficience opérationnelle accrues, d'améliorer les services fournis aux clients tant internes qu'externes, et de réduire les risques liés à ce segment des opérations de la Banque.

Activités à venir

- Ces prochaines années, la Banque continuera à mettre fin au Programme de placement de titres sur le marché de détail du gouvernement du Canada. Un plus grand nombre de propriétaires d'obligations seront tenus informés de l'arrivée à échéance des titres qu'ils détiennent et de l'importance de les encaisser en temps opportun.
- La Banque négociera un nouveau contrat relatif aux services administratifs du programme des Obligations d'épargne du Canada, en se concentrant sur l'offre d'un programme flexible, adaptable et évolutif pour les années à venir, ainsi que sur la rentabilité.
- Le nouveau système de gestion des soldes non réclamés sera introduit par étapes en 2018.
- Le Programme de modernisation des systèmes relatifs aux adjudications entrera dans une nouvelle phase. À partir de 2019, la Banque mettra les nouveaux systèmes à la disposition de ses contre-parties et elle introduira des processus automatisés dans les opérations sur les marchés.
- La Banque continuera d'améliorer le cadre d'évaluation interne du risque de crédit en passant en revue et en affinant ses méthodes de notation interne. En 2018, le personnel procédera à un examen structurel complet de la méthode de notation des banques multilatérales de développement pour veiller à ce que la Banque demeure à la fine pointe dans ce domaine à l'échelle mondiale.

Renseignements complémentaires

- Stratégie de gestion de la dette du gouvernement du Canada
- Consultations sur la Stratégie de gestion de la dette 2018-2019
- Muller, P., et J. Bourque (2017). *Methodology for Assigning Credit Ratings to Sovereigns*, document d'analyse du personnel nº 2017-7, Banque du Canada.
- Chen, D. X., P. Muller et H. Wagué (2017). *Multilateral Development Bank Credit Rating Methodology: Overcoming the Challenges in Assessing Relative Credit Risk in Highly Rated Institutions Based on Public Data*, document d'analyse du personnel nº 2017-6, Banque du Canada.
- Site Web du programme des Obligations d'épargne du Canada

MONNAIE

La Monnaie en 2017

La Banque continue d'assurer un accès à des billets de banque sûrs aux Canadiens tout en surveillant de près la transition vers des formes de monnaie numériques.

À la fin de l'année, le nombre de billets de banque canadiens en circulation s'élevait à environ 2,4 milliards, et les billets en polymère en représentaient quelque 86 %, les anciens billets en papier étant désormais relativement rares.

La qualité des billets en polymère se maintient : leur durée de vie est au moins trois fois et demie plus longue que celle des billets en papier. La durabilité accrue du polymère et la possibilité de le recycler permettent de produire des billets plus économiques et écologiques.

Les nouveaux éléments de sécurité rendent les billets en polymère de plus en plus difficiles à contrefaire, comme en témoigne le faible taux de contrefaçon au pays. À la fin de 2017, ce taux était de 11 billets par million, soit un niveau comparable à ceux constatés pour les deux années précédentes.

La Banque a poursuivi ses activités de dissuasion de la contrefaçon auprès des détaillants et a continué de collaborer avec la Gendarmerie royale du Canada et Sécurité publique Canada dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la contrefaçon.

Le 1er juin 2017, la Banque du Canada a émis le billet commémoratif de 10 dollars soulignant le 150e anniversaire de la Confédération. Le gouverneur, Stephen S. Poloz, et la secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Ginette Petitpas Taylor, ont été parmi les premiers à dépenser un billet commémoratif dans un commerce du centre-ville d'Ottawa.

Le rôle de la Banque du Canada

La Banque du Canada est chargée de fournir aux Canadiens des billets de banque qu'ils peuvent utiliser en toute confiance. Elle est responsable du cycle de vie complet des billets – conception, élaboration, production, distribution, retrait et destruction – et veille à ce que les billets en circulation continuent de répondre aux besoins de la population en faisant en sorte qu'ils soient à l'épreuve de la contrefaçon, qu'ils respectent des normes de qualité élevées et qu'ils soient en quantité suffisante.

Pour appuyer les orientations stratégiques de sa fonction Monnaie, la Banque effectue des recherches sur un vaste éventail de sujets, dont la conception et la sûreté des coupures, la qualité et l'état des billets en circulation, l'utilisation de l'argent comptant et l'avenir des billets de banque. Elle se penche également sur la surveillance, l'émission et la réglementation des modes de paiement de détail électroniques.

La Banque sollicite régulièrement l'avis des représentants des organismes d'application de la loi, des secteurs du commerce de détail et des services bancaires, ainsi que du grand public, qui constituent une source précieuse de renseignements, notamment sur l'usage de l'argent comptant, le contenu visuel des prochains billets de banque, et l'utilisation et le coût des autres modes de paiement.

Dans le but de décourager la contrefaçon de la monnaie canadienne, la Banque collabore avec les organismes d'application de la loi et les intervenants du système judiciaire et mène des activités de sensibilisation destinées à accroître la vérification systématique des billets par les détaillants et le public.

La Banque participe à des groupes de travail internationaux et coopère avec des instituts de recherche et d'autres banques centrales dans le but de favoriser la mise en commun des connaissances et des pratiques exemplaires ainsi que l'échange de points de vue et le partage de ressources. Il s'agit aussi pour elle de contribuer à la recherche dans des domaines ayant un lien avec la monnaie.

Les employés de la Banque Richard Wall, directeur général de la Monnaie, et Suzette Argo se sont rendus à Cape Dorset, au Nunavut, pour échanger des billets C150. L'œuvre Hibou au bouquet, *de l'artiste inuite Kenojuak Ashevak (1927-2013), de Cape Dorset, est mise en valeur sur le billet. Photo : Claire Foussard, Dorset Fine Arts*

Réalisations

La Banque a émis un billet commémoratif de 10 dollars visant à souligner le 150e anniversaire de la Confédération et a continué ses préparatifs pour l'émission des futurs billets en polymère.

La Banque a poursuivi sa démarche de conception et d'élaboration du prochain billet de 10 dollars de circulation courante, qui sera le premier à arborer le portrait d'une Canadienne. La militante pour la justice sociale Viola Desmond a été choisie pour recevoir cet honneur, à la suite d'un vaste processus de consultation auprès de la population canadienne. En 2016, un comité consultatif indépendant composé d'éminents Canadiens a établi une liste restreinte de cinq Canadiennes emblématiques qui, ensemble, illustraient les contributions variées et importantes des femmes à l'histoire du pays. Le ministre des Finances a fait le choix final.

La Banque a poursuivi ses travaux de recherche sur les billets de banque en 2017, tout particulièrement sur les technologies de paiement électronique, les éléments de sécurité de pointe des billets et les monnaies transfrontières. La Banque a commencé à collaborer avec le MIT Media Lab à la création d'un concept de monnaie numérique émise par une banque centrale.

Les résultats de l'étude sur le coût des paiements ont été publiés dans les premiers mois de 2017 et ont permis d'en savoir plus sur les coûts des transactions faites en argent comptant et au moyen d'autres modes de paiement au Canada.

La Banque est membre d'un groupe de recherche dont font partie le Conseil national de recherches du Canada et d'autres partenaires des secteurs public et privé. Un projet d'une durée de deux ans est en cours en vue de concevoir et de mettre à l'essai des éléments de sécurité pour les prochains billets.

Les opérations de la Monnaie ont permis d'assurer l'approvisionnement des Canadiens en billets de banque sûrs et de grande qualité grâce à des pratiques rigoureuses de gestion de la chaîne d'approvisionnement et d'assurance de la qualité ainsi qu'à une collaboration constante avec les institutions financières partenaires de la Banque.

Célébrer les 150 ans du Canada

Le billet de banque commémoratif comporte plusieurs éléments de sécurité novateurs, comme cette reproduction multicolore de l'œuvre Hibou au bouquet, *une gravure réalisée par l'artiste inuite Kenojuak Ashevak.*

La Banque du Canada a souligné le 150e anniversaire de la Confédération en émettant un billet de banque commémoratif de 10 dollars. Le gouverneur, Stephen S. Poloz, et la secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Ginette Petitpas Taylor, ont officiellement émis le billet le 1er juin 2017 afin qu'il soit offert partout au pays à temps pour la fête du Canada.

Le billet marque la première fois que les portraits de quatre personnes différentes sont réunis au recto d'un billet de banque canadien : Agnes Macphail — première femme élue à la Chambre des communes; James Gladstone, ou Akay-na-muka (son nom dans la langue des Pieds-Noirs) — premier sénateur issu des Premières Nations; et les Pères de la Confédération sir John A. Macdonald et sir George-Étienne Cartier.

La beauté naturelle du Canada ainsi que ses paysages uniques sont mis en valeur au verso du billet, grâce à des images représentant les diverses régions du pays : les pics *The Lions* ou *Twin Sisters* (Ouest), un champ de blé (Prairies), le Bouclier canadien (Centre), le cap Bonavista (Est) et des aurores boréales (Nord).

Le billet comporte aussi de nouveaux éléments de sécurité, notamment une illustration de couleur changeante de l'arche de la chapelle du Souvenir du Parlement de même que des feuilles d'érable en trois dimensions. La Banque a collaboré avec sa société d'impression de billets, la Compagnie canadienne des billets de banque limitée, pour intégrer le support d'impression, la pellicule métallique et le concept graphique, et a ainsi pu produire un billet commémoratif magnifique et sûr à temps pour souligner l'anniversaire de la Confédération.

Après avoir adopté de nouveaux principes de conception des billets en 2014, la Banque a investi d'importants efforts dans le processus de recherche-développement nécessaire pour créer le contenu visuel du billet. À l'aide de données provenant de sondages représentatifs de l'ensemble du pays et de consultations publiques, elle a réuni un large éventail de possibilités de thèmes et d'illustrations, puis a sollicité les conseils de multiples spécialistes pour transposer ces thèmes et illustrations en un concept porteur de sens.

Le billet a été bien accueilli par la population et les médias tout au long de l'année. Les résultats d'une enquête nationale ont révélé que les Canadiens percevaient positivement le billet Canada 150, trouvant qu'il contribuait à souligner le 150e anniversaire de la Confédération (plus de 80 %), qu'il représentait le Canada (plus de 90 %) et qu'il était bien conçu (plus de 85 %).

L'étroite collaboration avec les institutions financières a permis que le billet soit disponible partout au pays. Un peu plus de 40 millions de billets ont été produits, soit un nombre suffisant pour que chaque Canadien puisse en obtenir un. Les billets ont été distribués jusqu'à la fin de 2017 et continueront de circuler durant de nombreuses années pour rappeler le 150e anniversaire du pays.

Grâce à la stratégie de gestion de l'information de la Monnaie, la Banque a acquis la capacité de recueillir et d'analyser des données provenant de nombreuses sources afin d'accroître la qualité des billets en circulation et de dégager les tendances dans l'utilisation de l'argent liquide et le mouvement des billets dans le système de distribution.

La stratégie a permis d'apporter des améliorations à plusieurs égards. Ainsi, l'échange de données avec les partenaires de la chaîne d'approvisionnement et les principales parties prenantes a été amélioré et automatisé, l'infrastructure et la technologie ont été mises à niveau afin de faciliter l'analyse des tendances relatives aux billets de banque par le personnel, et des études pilotes ont été menées afin d'évaluer l'efficacité du suivi de la circulation des billets. Le système permet de plus des recherches au moyen des numéros de série aux fins d'enquêtes actives menées par des organismes d'application de la loi.

La Banque a entrepris de moderniser ses centres de traitement des billets afin qu'ils restent à l'avant-garde et puissent être adaptés aux changements de l'environnement de distribution des billets. Cette démarche comprendra l'amélioration des systèmes et des processus se rapportant aux technologies de l'information, au contrôle, à la sécurité et à l'audit, à la manutention et à l'emballage des billets, de même qu'à la formation des employés et à la santé et à la sécurité au travail.

La Banque a piloté des discussions au sujet du système de distribution des billets, en collaboration avec les grandes institutions financières, afin d'en maintenir l'efficience et l'efficacité.

Les bureaux régionaux de Vancouver, Calgary, Toronto, Montréal et Halifax assurent une solide présence de la Banque aux quatre coins du pays et apportent du soutien aux consultations publiques sur la conception des billets de banque, en plus de stimuler l'intérêt des Canadiens en ce qui concerne l'émission des nouveaux billets. Les bureaux régionaux ont aussi travaillé de concert avec des organismes d'application de la loi, des institutions financières et des intervenants du secteur du commerce de détail afin de sensibiliser la population canadienne à la vérification de l'authenticité des billets de banque et à la dissuasion de la contrefaçon.

L'aînée inuite Manitok Thompson prononce les prières de clôture lors de la cérémonie de dévoilement du billet commémoratif Canada 150, le 7 avril 2017.

Activités à venir

- La Banque terminera la conception, l'impression et les autres préparatifs en vue de la mise en circulation du nouveau billet de 10 dollars orné du portrait de Viola Desmond vers la fin de 2018.
- La Banque continuera d'explorer la possibilité d'une société sans argent comptant. Le personnel étudiera, analysera et surveillera les effets des nouveaux systèmes et technologies de paiement sur l'utilisation des billets de banque, et poursuivra la recherche sur les monnaies numériques.
- Les nouvelles technologies susceptibles d'être appliquées à de futurs billets de banque seront mises à l'essai à grande échelle.
- Des initiatives destinées à fournir à la Banque des données et des résultats d'analyse intégrés sur toutes les phases du cycle de vie des billets seront mises en œuvre afin de faciliter l'accès à l'information et aux données.
- La Banque déploiera sa stratégie de mobilisation des parties prenantes externes afin que l'approche de mobilisation et de sensibilisation des parties prenantes de la Monnaie soit uniforme, complète et coordonnée.

Renseignements complémentaires

- Renseignements sur le billet commémoratif
- Diffusion Web de l'annonce du choix de Viola Desmond comme personnalité dont le portrait ornera le nouveau billet de 10 dollars

La terrasse de la Banque, qui a fait l'objet d'une cure de rajeunissement, est devenue à l'été 2017 un lieu de rassemblement achalandé. La Ville d'Ottawa a reconnu la contribution apportée par la Banque aux espaces publics en lui décernant un de ses Prix de l'esthétique urbaine.

ADMINISTRATION DE LA BANQUE DU CANADA

L'administration de la Banque en 2017

L'année 2017 a été marquée par le retour de la Banque au siège modernisé de la rue Wellington une fois terminé l'important projet de rénovation, qui s'est échelonné sur trois ans.

Des programmes ont été mis en place pour encourager les employés à utiliser efficacement les nouvelles technologies et les nouveaux espaces de travail, ainsi que pour favoriser le dialogue, la créativité et l'expérimentation.

Pour la huitième année consécutive, la Banque s'est classée parmi les 100 meilleurs employeurs du Canada et les 25 meilleurs employeurs de la région de la capitale nationale.

Encore une fois, les employés de la Banque ont participé à la campagne annuelle de charité en milieu de travail en versant des dons à Centraide et à PartenaireSanté, un regroupement d'organismes de bienfaisance nationaux du domaine de la santé. Une somme record de 281 872 $ a été recueillie grâce aux dons directs et aux activités internes de collecte de fonds.

L'administration de la Banque du Canada

Les grandes fonctions et les activités principales de la Banque s'appuient sur de solides pratiques de gestion et un cadre opérationnel robuste.

Des opérations efficaces, efficientes et novatrices favorisent la mobilisation et la productivité des employés et contribuent à la réalisation des objectifs opérationnels énoncés dans le Plan à moyen terme de la Banque.

L'institution compte parmi son personnel des économistes et des spécialistes du système financier, dont les activités sont liées à ses grandes fonctions, mais également des leaders et des employés des départements de l'Administration générale qui s'occupent principalement de la gestion :

- des ressources humaines — attraction, mobilisation et fidélisation d'employés très qualifiés;
- des processus institutionnels — prise de décisions et gouvernance par la Haute Direction, conformité, gestion des risques, questions juridiques, politique institutionnelle et communications;
- des actifs — entretien des immeubles, protection du personnel et des biens matériels et approvisionnement;
- des finances — établissement des budgets, comptabilité, contrôle et audit;
- des technologies de l'information, des données et de la sécurité.

Principes de l'Administration générale

Ce qui nous guide

- Partenaire à valeur ajoutée : mettre à la disposition des secteurs d'activité les relations et les connaissances dont ils ont besoin pour résoudre leurs problèmes
- Excellence opérationnelle : offrir des processus et des systèmes efficients et intégrés, des analyses de qualité supérieure, ainsi qu'une planification et des budgets établis en concertation
- Bonne collaboration : assurer une prestation de services et de conseils utiles et adaptés
- Intendance institutionnelle efficace : fournir les conseils, l'orientation et le soutien nécessaires pour faciliter la prise de décisions judicieuses et assurer l'intendance de l'information et des ressources financières et humaines de la Banque

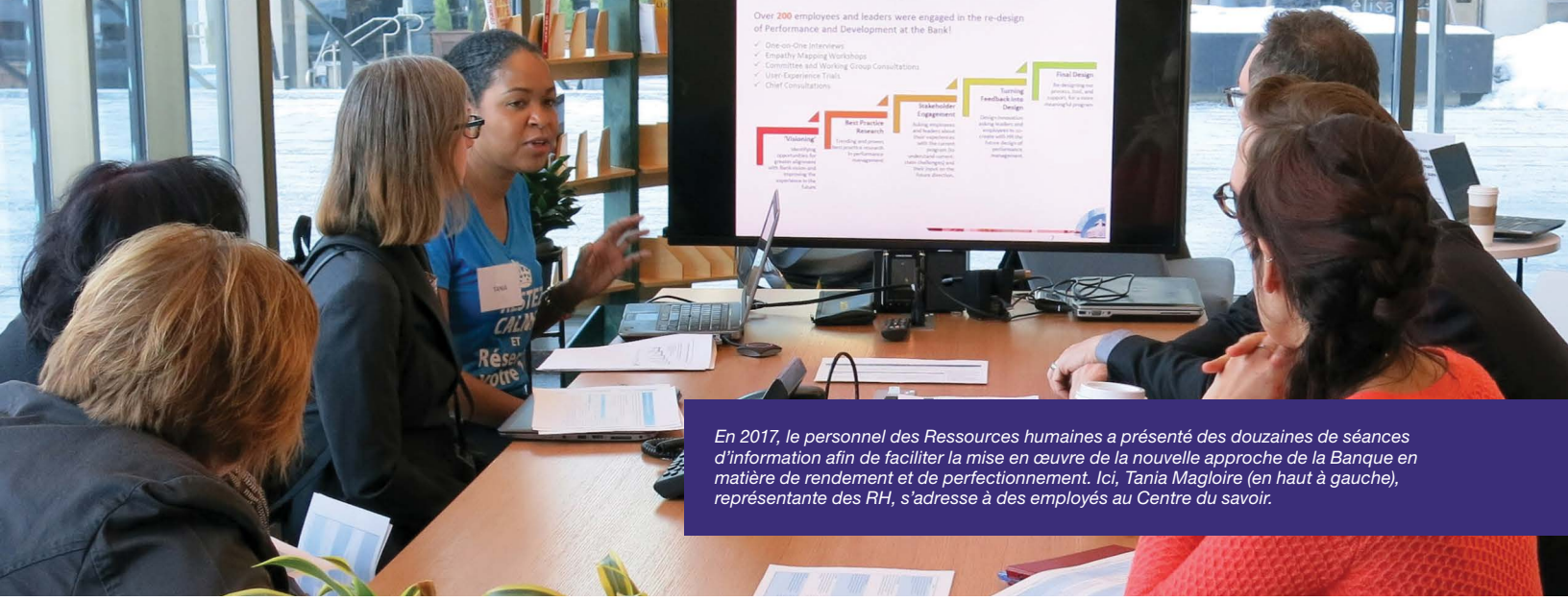

En 2017, le personnel des Ressources humaines a présenté des douzaines de séances d'information afin de faciliter la mise en œuvre de la nouvelle approche de la Banque en matière de rendement et de perfectionnement. Ici, Tania Magloire (en haut à gauche), représentante des RH, s'adresse à des employés au Centre du savoir.

Composition du personnel de la Banque, par fonction

Chiffres approximatifs pour 2017

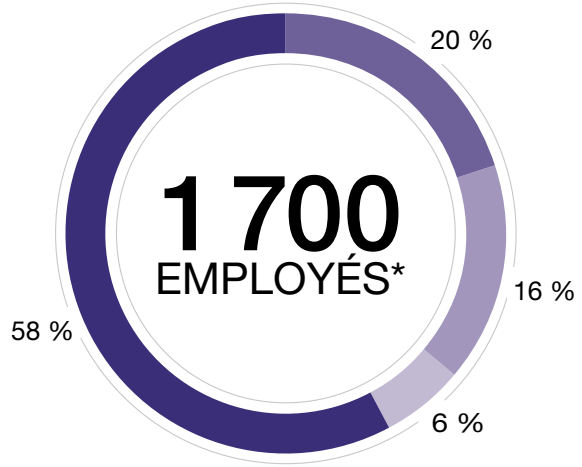

- Personnel administratif et de supervision
- Leaders et cadres
- Spécialistes des opérations et techniciens spécialisés
- Travailleurs du savoir et professionnels (sans tâches de gestion)

* Comprend environ 1 500 employés chargés des activités essentielles et 200 employés temporaires embauchés pour des projets

Réalisations

Ressources humaines

Chaque année, des efforts considérables sont déployés afin d'offrir aux employés un milieu de travail exceptionnel, des occasions de perfectionnement uniques et une rémunération globale concurrentielle.

En 2017, la Banque est restée concentrée sur le recrutement et la fidélisation des employés talentueux dont elle a besoin en mettant en place des programmes destinés à certains groupes d'employés. De nouvelles approches en matière d'image de marque et de rayonnement ont été mises en œuvre en vue de pourvoir les postes dans le secteur de la cybersécurité, et des programmes ont été élaborés pour attirer et fidéliser les économistes et les spécialistes du secteur financier.

La Banque est déterminée à encourager les femmes à poursuivre des études supérieures en économie ou en finance dans le but d'atteindre la parité entre les hommes et les femmes qui occupent ces fonctions dans des banques centrales. En 2017, l'institution a créé la Bourse de maîtrise pour les étudiantes en économie ou en finance. La première sous-gouverneure est le membre de la Haute Direction responsable de ce programme dans le cadre duquel les candidates sélectionnées reçoivent une bourse couvrant leurs frais de scolarité de même qu'une offre d'emploi après l'obtention de leur diplôme.

L'année 2017 était la deuxième et avant-dernière année du Programme de modernisation des RH, dont l'objectif est le renouvellement des programmes, processus et outils liés aux ressources humaines. Une nouvelle approche en matière de rendement et de perfectionnement a été lancée en début d'année, et les éléments principaux suivants ont été mis en place pour en favoriser l'adoption :

- nouvelles compétences clés pour indiquer clairement quels sont les comportements essentiels au succès des employés à la Banque, et nouvelles cotes de rendement qui intègrent ces attentes;
- cadre de rémunération actualisé qui reflète et consolide la nouvelle approche;
- attentes claires et formation à l'intention des leaders pour les aider à fournir encadrement et rétroaction aux membres de leur équipe;
- processus et outils relatifs à l'examen du rendement et des salaires en fin d'exercice revus afin de les simplifier et de veiller à ce qu'ils appuient la nouvelle approche.

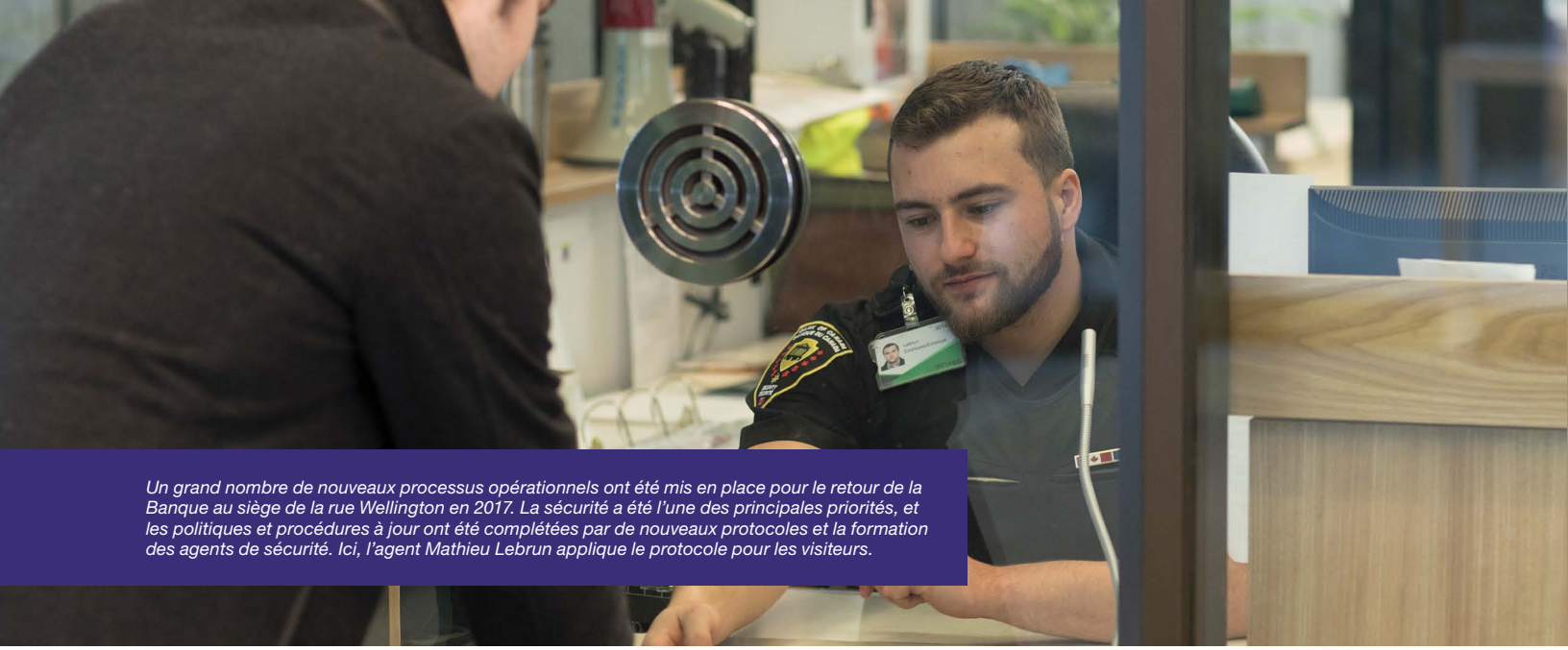

Un grand nombre de nouveaux processus opérationnels ont été mis en place pour le retour de la Banque au siège de la rue Wellington en 2017. La sécurité a été l'une des principales priorités, et les politiques et procédures à jour ont été complétées par de nouveaux protocoles et la formation des agents de sécurité. Ici, l'agent Mathieu Lebrun applique le protocole pour les visiteurs.

La Banque a mis à niveau et simplifié le logiciel qu'utilisent les employés pour effectuer des transactions courantes, notamment les demandes de congé et l'inscription à des formations. Par ailleurs, les clients des RH et les équipes interfonctionnelles ont fourni des commentaires qui ont permis d'améliorer les processus et les formalités liés aux départs à la retraite et aux congés pour prendre soin d'un enfant.

En 2017, la Banque a mené un sondage, le Bilan de santé du milieu de travail, pour recueillir l'opinion des employés à l'égard de leur travail à la Banque. Le taux de participation, qui a atteint 88 %, a été particulièrement élevé. Les résultats ont confirmé que dans l'ensemble, les employés sont très mobilisés et satisfaits de leur milieu de travail, et 91 % d'entre eux affirment qu'ils recommanderaient la Banque à leurs amis à la recherche d'un emploi.

Les résultats du sondage sont utilisés par la direction pour dégager les possibilités d'amélioration continue. Tout l'automne, la première sous-gouverneure a animé des discussions avec des employés sur divers thèmes. Les départements ont commencé à élaborer des plans d'action pour donner suite aux commentaires des employés.

La Banque s'est dotée d'un programme très complet de communications avec les employés qui repose sur un éventail d'outils et sur des activités organisées toute l'année. Grâce à ce programme, le personnel est tenu informé et continue de se sentir engagé à l'égard de son travail.

En plus d'être essentielles à la réussite des programmes des RH et des initiatives de la Banque, des communications efficaces avec les employés sont considérées comme un facteur important ayant permis à cette dernière de se classer parmi les 100 meilleurs employeurs au Canada.

En 2017, les communications avec les employés ont joué un rôle important dans la transition harmonieuse du personnel et des opérations vers le siège modernisé. Par ailleurs, la Banque a mis à exécution un plan visant à privilégier les canaux numériques pour communiquer avec les employés.

Infrastructure opérationnelle

Le rythme rapide des progrès technologiques et les besoins opérationnels en constante évolution obligent la Banque à adapter et à améliorer chaque année son infrastructure opérationnelle.

À la fin du premier trimestre, les employés avaient réintégré le siège de la rue Wellington.

Un grand nombre de nouveaux processus opérationnels ont été mis en place pour le retour au siège. La sécurité a été l'une des principales priorités, et les politiques et procédures à jour ont été complétées par de nouveaux protocoles et la formation des agents de sécurité. Par ailleurs, la Banque a pris des dispositions contractuelles en ce qui concerne l'entretien des immeubles et les services de restauration pour profiter de l'expertise de fournisseurs externes.

Les employés se sont installés dans leurs nouveaux locaux et ont commencé à utiliser les nombreux espaces et outils communs, créés dans le but d'améliorer l'efficience et de promouvoir la collaboration et l'innovation à la Banque.

En particulier, le personnel a fait grand usage du laboratoire d'innovation de l'institution — appelé Espace Idées —, qui a été spécialement conçu et équipé pour faciliter la collaboration interdépartementale, réfléchir à de nouvelles méthodes de travail et trouver des solutions créatives à des problèmes complexes.

En 2017, l'Espace Idées a accueilli les ateliers rÉCO, une série d'exposés animés par des experts externes de divers domaines et permettant d'explorer des connaissances et des travaux de recherche d'avant-garde.

Au cours de l'année, l'Espace Idées a accueilli 411 séances portant sur des sujets divers, telles que des réunions de planification de projets et de définition de stratégies, des ateliers sur l'amélioration des processus et des exposés sur les politiques. À titre d'exemple, citons la série d'exposés rÉCO, qui explorent les connaissances et les travaux de recherche d'avant-garde de spécialistes externes de divers domaines — et pas seulement en économie et en finance.

La Banque a aussi mis en œuvre de nouveaux outils et processus pour accroître l'efficience en milieu de travail, comme les méthodes Lean et Agile ainsi qu'un nouveau logiciel d'aide à la gestion des projets, des activités de changement et des relations avec les clients.

Résilience

La Banque a mis au premier rang de ses priorités la continuité des opérations des principaux systèmes et processus qui soutiennent les opérations sur les marchés et les opérations bancaires au pays.

Dans le cadre d'une stratégie pluriannuelle relative aux technologies de l'information (TI), la Banque a pris de nouvelles mesures en 2017 pour accroître la résilience de son infrastructure TI en adoptant des pratiques exemplaires d'autres banques centrales et institutions connexes.

Le Programme d'amélioration de la reprise des activités (PARA), par exemple, vise à augmenter la résilience des centres de données de la Banque, de son réseau, de ses infrastructures technologiques et de ses systèmes. Il a comme objectifs d'assurer la reprise des systèmes opérationnels de l'institution dans des délais acceptables, de prévenir la corruption ou la perte des données importantes et d'améliorer les processus opérationnels dans leur ensemble.

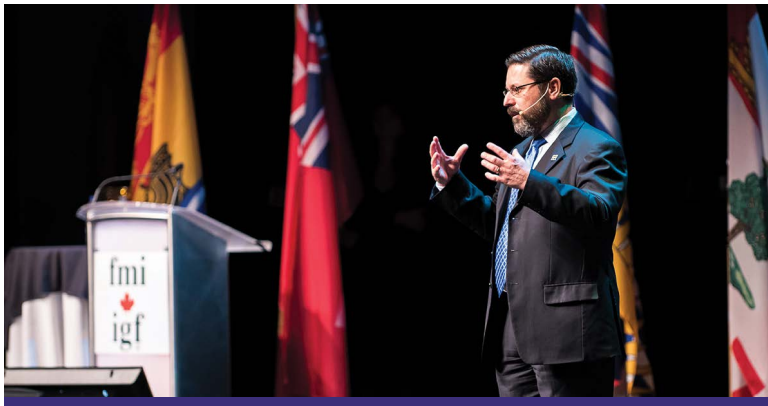

Devant les gestionnaires financiers du secteur public réunis à Gatineau (Québec) à l'occasion de la conférence organisée par l'Institut de la gestion financière du Canada, Filipe Dinis, chef de l'exploitation, a présenté la démarche de la Banque pour instaurer une culture d'innovation.

En 2017, le PARA a mis l'accent sur les mesures servant à préserver l'intégrité des systèmes de la Banque, ce qui a donné lieu à l'établissement d'un troisième centre de données et des services connexes à l'extérieur de la région de la capitale nationale. Parmi les autres mesures, mentionnons la schématisation des processus opérationnels et des liens avec les technologies afin d'améliorer la gestion des risques et d'accroître la rigueur et la normalisation des processus.

Pour compléter les mesures du PARA destinées à promouvoir la résilience des systèmes, la Banque a lancé en 2017 un projet visant à renforcer sa résilience en ce qui concerne la disponibilité de son personnel. Ainsi, un second site verra le jour à l'extérieur de la région de la capitale nationale dans le but d'éviter toute interruption des opérations sur les marchés et des opérations bancaires essentielles si les employés se trouvaient dans l'impossibilité de les mener à partir d'Ottawa, quelle qu'en soit la raison. Ce site devrait être pleinement fonctionnel d'ici la fin de 2021.

La Banque a également réalisé des avancées en 2017 en vue de faire passer certaines composantes de son infrastructure TI et solutions à des plateformes infonuagiques. La stratégie d'adoption de l'infonuagique — qui englobe le Centre d'excellence en infonuagique — garantit l'application systématique d'une méthode structurée pour les projets faisant appel à des services d'infonuagique ou susceptibles de le faire. Cette stratégie favorise la résilience de la Banque en prévoyant la mise à niveau de certains systèmes TI par les fournisseurs, le cas échéant, de manière à répondre aux besoins de la Banque.

La Banque a en outre considérablement amélioré les outils informatiques servant à la recherche liée à la politique monétaire, aux systèmes financiers et à d'autres domaines. La capacité de calcul de haute performance a été augmentée pour que le personnel puisse analyser un volume supérieur de données et créer des modèles économiques et financiers plus poussés.

Cybersécurité

En 2017, la Banque a continué d'évaluer la vulnérabilité de l'économie canadienne aux cybermenaces et de chercher des moyens d'y remédier.

Des plateformes informatiques complexes ont permis au secteur financier de fournir des services avec une plus grande efficacité. Les infrastructures de marchés financiers (IMF) servent de plateformes centrales pour les transactions financières et fournissent aux institutions financières, dont les banques, une connexion directe ou indirecte pour échanger des fonds, des titres et d'autres produits financiers.

Cette interconnexion implique toutefois qu'une cyberattaque réussie contre une seule institution ou un fournisseur de services indispensable pourrait se répercuter assez rapidement sur l'ensemble du système financier. Une attaque de cette nature risquerait de perturber considérablement l'économie et la stabilité financière du Canada.

C'est pourquoi la Banque travaille de concert avec les acteurs du secteur pour renforcer la résilience des systèmes de paiement de base et pour que les principaux participants soient à même de reprendre promptement leurs activités après une cyberattaque. L'objectif est de promouvoir la résilience, l'uniformité et la coordination au sein de certaines institutions et de l'ensemble du système de paiement de gros. Les IMF désignées comme étant assujetties à la surveillance de la Banque du Canada doivent satisfaire aux normes nationales et internationales relativement à l'évaluation et à la gestion des risques opérationnels, notamment en matière de cybersécurité.

Consciente du rôle de premier plan que joue le secteur public afin d'être prêt à réagir aux cybermenaces, la Banque collabore avec d'autres organismes et les ministères fédéraux en vue d'adopter une approche concertée.

Parallèlement, la Banque améliore son propre programme de cybersécurité dans le but de prévenir, de détecter et de contrer les menaces susceptibles de compromettre la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de ses actifs informationnels numériques. L'accent y est mis sur la protection des systèmes et des données, l'amélioration des outils et des processus, et la sensibilisation des employés quant à leur rôle et à leurs responsabilités pour ce qui est d'assurer la sécurité des actifs de l'institution.

Activités à venir

- Le Programme de modernisation des RH prendra fin en 2018. Des outils de recrutement améliorés seront mis en place, en complément des nombreux processus RH modernisés lancés en 2017.
- La phase 2 du PARA, qui consiste en la création du nouveau centre de données, sera achevée en 2018. Commencera alors la transition des systèmes opérationnels vers la nouvelle architecture servant à faciliter la gestion des risques opérationnels dans les années à venir.
- L'établissement du centre des opérations de relève se poursuivra avec l'aménagement en 2018 des locaux loués, travaux qui devraient être terminés au début de 2019.
- Le programme de cybersécurité continuera d'être peaufiné pour tenir compte de l'évolution des cybermenaces.
- Un programme de congé sabbatique actualisé et un nouveau prix pour la recherche verront le jour en 2018 dans le but d'attirer et de maintenir en poste les économistes et les spécialistes du secteur financier.
- Conformément à son engagement à l'égard de la diversité — un élément de sa culture de l'innovation — la Banque accueillera au premier trimestre de 2018 une conférence sur la diversité et l'inclusion, qu'elle organise conjointement avec le Bureau du surintendant des institutions financières.

COMMUNICATIONS ET RAYONNEMENT

Réalisations

La Banque du Canada est déterminée à tenir la population canadienne informée de ses politiques, de ses actions et de ses analyses en faisant preuve d'ouverture et de transparence.

Les ménages, les entreprises et les investisseurs ont davantage confiance en la valeur de leur argent et en la fiabilité du système financier du pays s'ils comprennent mieux le rôle de la Banque.

L'univers médiatique en transformation, la numérisation accrue des communications et les attentes croissantes de la population à l'égard de la transparence des institutions publiques incitent la Banque à élaborer des façons nouvelles et novatrices de nouer le dialogue avec les parties prenantes, à savoir les médias, les acteurs des marchés financiers et le grand public.

L'objectif consiste à communiquer avec les Canadiens de façon claire et efficace et de présenter un bilan détaillé de ses activités. Pour ce faire, la Banque tient compte de considérations liées aux communications dans ses travaux d'élaboration des politiques et ses activités.

Faits saillants de 2017

- Mise en place d'une stratégie privilégiant le numérique pour les publications et les recherches, laquelle prévoit le passage de l'imprimé au Web pour la diffusion des produits de communication.
- Présentation d'un colloque novateur sur la politique monétaire qui a généré une vaste mobilisation des parties prenantes et permis de recueillir les commentaires du public sur la cible d'inflation du pays.
- Adoption d'une stratégie globale de communication visant à faire connaître aux Canadiens le travail de l'institution grâce au Musée de la Banque du Canada.
- Tenue de la première conférence de presse de la Banque dans les nouveaux locaux réservés aux activités médiatiques après la publication de la *Revue du système financier* de l'automne.

Le *Central Banking Journal* a salué le travail de la Banque en 2017 en lui décernant le prix de la transparence pour la clarté de ses communications. La revue a mentionné les efforts déployés par l'institution pour être un chef de file de la transparence en intégrant les communications à son processus de formulation de la politique monétaire, en tirant parti des nouveaux modes de communication de contenu et en ajoutant un poste de niveau supérieur chargé des communications à son équipe de direction.

Pour maintenir la confiance du public à l'égard de la transparence et de l'intégrité du travail que la Banque effectue dans l'intérêt des Canadiens, cette dernière a adopté un ensemble de principes de communication externe pour les membres du Conseil de direction[5].

5 Voir les *Principes de communication externe des membres du Conseil de direction*.

La transparence et la communication de la politique monétaire étaient au programme de l'atelier de la Banque sur le ciblage de l'inflation tenu en 2017. Le panel réunissait Kevin Carmichael, du Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale; Pierre Siklos, de l'Université Wilfrid Laurier; et Michael Ehrmann, de la Banque centrale européenne.

Échange avec les Canadiens sur le renouvellement de la cible d'inflation

La Banque a comme priorité d'aider les Canadiens à comprendre les liens entre ses décisions de politique monétaire et l'inflation.

Pour lancer le programme de recherche quinquennal qui mènera au renouvellement, en 2021, de son entente avec le gouvernement du Canada sur le ciblage de l'inflation, la Banque a organisé un atelier d'une journée auquel elle a convié plus de cinquante économistes de l'extérieur, universitaires, journalistes et décideurs publics.

L'objectif de cet atelier, dont l'hôte était la première sous-gouverneure Carolyn A. Wilkins, était de dialoguer avec des experts externes et de favoriser l'éclosion d'une diversité de points de vue sur les grands enjeux touchant le cadre de politique monétaire. Les questions soulevées contribueront à définir le programme de recherche global de la Banque en vue du renouvellement de l'entente en 2021.

Pour la première fois, la Banque a invité les médias à assister à l'atelier, qui a été diffusé en direct sur le Web. Le public a aussi eu l'occasion d'échanger directement avec les panélistes en envoyant ses questions et commentaires par Twitter.

Site Web et médias sociaux

La Banque a offert aux visiteurs de son site Web une expérience numérique améliorée en 2017.

Grâce à son site interactif d'avant-garde, les Canadiens ont pu explorer les éléments graphiques de la coupure de 10 dollars émise à l'occasion du 150e anniversaire du pays. Pour l'institution, il s'agissait d'une première utilisation de l'effet de parallaxe dans la conception Web : une fonctionnalité utilisant le défilement — effets 3D compris — pour enrichir l'expérience de navigation.

Lancé au début de juin, le site a rapidement connu une immense popularité et à la fin de l'année, il comptait quelque 1,8 million de pages vues. Il a fait l'objet de 250 000 renvois par les abonnés des médias sociaux, ce qui a permis à la Banque d'atteindre un plus vaste public.

Le vif intérêt pour le site — qui a gagné l'ensemble de la planète — était attribuable en partie au partage à grande échelle de « l'œuf de Pâques » qui avait été dissimulé dans le code source du site dans un esprit ludique, faisant entendre sans préavis une version numérique de l'hymne national canadien.

La Banque a intégré plusieurs fonctionnalités à son site Web en 2017 dans le but de rendre plus accessible l'information financière et économique, parfois complexe, et d'améliorer l'utilisation de ce type de données :

- Création de produits numériques complémentaires à la *Revue du système financier,* notamment des vidéos d'introduction qui expliquent en langage clair comment la Banque évalue les vulnérabilités et les risques pesant sur le système financier canadien.
- Élaboration d'outils de recherche grâce auxquels il est possible de télécharger et de manipuler des données sur les taux de change pour 26 devises.
- Ajout de graphiques interactifs sur les données fréquemment utilisées telles que les indicateurs d'inflation et l'indice des prix des produits de base de la Banque, ainsi que remplacement du *Bulletin hebdomadaire de statistiques financières* par des tableaux de bord numériques en temps réel.
- Publication d'une version entièrement numérique de l'*Enquête sur les perspectives des entreprises* et de l'*Enquête auprès des responsables du crédit*, ce qui a permis de doubler le lectorat.

Réseaux sociaux : 127 000 abonnés Twitter;
20 887 membres LinkedIn;
247 300 visionnements vidéo,
3 150 abonnés YouTube

Site Web : 60,3 millions de pages vues;
2,6 millions de visites par mois, en moyenne;
12,7 millions de visiteurs uniques durant l'année

Relations avec les médias :
11 conférences de presse;
20 entrevues; 33 communiqués;
229 demandes d'information traitées

Discours : 21 discours publics
prononcés par les membres
du Conseil de direction

Information publique : 13 633 appels
téléphoniques et 10 550 courriels
du public en quête d'information

Le gouverneur, Stephen S. Poloz, accueille le gouverneur général, Son Excellence le très honorable David Johnston, lors de sa visite du siège modernisé de la Banque du Canada en 2017.

- Mise en ligne de centaines de séries de données, accompagnées des données de base et des codes des modèles ainsi que d'applications permettant aux chercheurs externes de développer leurs propres outils pour travailler avec les données de la Banque.
- Publication de quelques notes analytiques du personnel en version numérique.

De plus, la Banque a tenu sa première période de questions sur Twitter dans le cadre de la campagne annuelle de recrutement universitaire afin de renseigner les étudiants qui souhaitaient présenter leur candidature.

Musée de la Banque du Canada

La Banque a terminé le montage et la mise à l'essai des expositions à temps pour l'ouverture officielle du nouveau Musée de la Banque du Canada le 1er juillet 2017, qui a attiré près de 3 000 visiteurs.

Depuis sa fondation, le Musée servait de vitrine à la Collection nationale de monnaies. La Banque a décidé de profiter de la modernisation du siège pour réaménager l'espace d'exposition et élargir le mandat du Musée, qui consiste désormais à informer les Canadiens sur les grandes fonctions de l'institution.

Quelque 3 000 personnes ont visité le Musée de la Banque du Canada à son ouverture officielle le 1er juillet 2017.

Les visiteurs peuvent maintenant en apprendre davantage sur le rôle que joue la Banque dans l'économie avec l'aide d'un avatar personnel qui les guide à travers les expositions et les jeux interactifs. L'écran tactile d'une superficie de 10 m² — le plus imposant élément interactif du Musée — compte 64 panneaux lumineux interconnectés permettant aux utilisateurs de découvrir quelque 400 objets et de les faire bouger.

Les objets de la Collection constituent toujours une partie essentielle du Musée : ils ont réintégré la Banque en 2017, après trois ans d'entreposage, et environ 1 400 d'entre eux sont exposés aujourd'hui. L'institution continue d'enrichir la Collection : en 2017, elle a fait l'acquisition d'un ensemble de jetons rares ayant servi au commerce des fourrures dans l'Ouest du pays ainsi que de plusieurs pièces de monnaie de l'époque médiévale.

Le nombre de visiteurs a surpassé les attentes en 2017. En six mois à peine, le Musée a accueilli 42 755 personnes, soit approximativement 6 000 de plus que la dernière année complète d'activité avant sa fermeture temporaire en 2012.

Quatre expositions itinérantes ont été présentées en 2017 et la Banque a prêté 16 objets de sa collection au Musée canadien de l'histoire en vue d'une exposition programmée pour 2018 qui portera sur la tragique expédition menée par sir John Franklin à la recherche du passage du Nord-Ouest.

Le 4 juin, la Banque a participé à l'activité annuelle Portes ouvertes Ottawa, qui a permis à environ 800 personnes de faire une visite guidée des nouveaux locaux, dont le célèbre atrium conçu par l'architecte canadien Arthur Erickson dans les années 1970.

Relations avec les parties prenantes

L'établissement d'un dialogue avec le grand public, les entreprises, les associations professionnelles, les universités, les organisations syndicales et autres groupes est d'une utilité inestimable dans la formulation de la politique monétaire et le régime de reddition de compte de la Banque.

En discutant avec des groupes externes, les membres du Conseil de direction comprennent mieux la dynamique dominante de l'économie et du système financier, ainsi que les enjeux structurels et les projets de recherche économique qui présentent un intérêt pour les activités de la Banque.

L'institution s'est investie dans un ambitieux programme de rayonnement en 2017. Les membres du Conseil de direction ont parcouru le Canada et visité d'autres pays afin de rencontrer divers intervenants, notamment des chefs d'entreprise locaux ainsi que des experts financiers et économiques. Au nombre des activités tenues par le Conseil de direction, il convient de mentionner :

- 83 discours publics et privés;
- 30 activités médiatiques (entrevues, tables rondes, comités de rédaction, conférences de presse);
- 24 consultations, tables rondes et dîners.

Les bureaux régionaux de la Banque, situés à Vancouver, Calgary, Toronto, Montréal, Halifax et New York, jouent un rôle essentiel dans ces activités de rayonnement en raison de leurs liens étroits avec les entreprises, les administrations publiques, les établissements d'enseignement et d'autres organismes. Ils dirigent et coordonnent l'enquête sur les perspectives des entreprises, l'enquête auprès des responsables du crédit et d'autres activités de recherche, en apportant un point de vue important sur les enjeux économiques régionaux et nationaux.

Les bureaux régionaux aident aussi la Banque à comprendre les marchés financiers. Les représentants des bureaux de Toronto et de Montréal consultent régulièrement les acteurs des marchés financiers dans différentes régions du pays; pour sa part, le bureau de New York assure la liaison avec le milieu financier des États-Unis.

À Ottawa, la Banque a organisé davantage d'activités et de réunions à l'intention des parties prenantes en 2017 afin de souligner à la fois l'ouverture de son siège modernisé et le 150e anniversaire du Canada.

Des résidents d'Ottawa et des visiteurs venus d'ailleurs ont pu admirer les nouvelles installations et assister à des exposés expliquant comment elles ont été pensées pour créer un milieu de travail qui favorise l'innovation, la collaboration et l'efficacité. La Banque a aussi organisé un nombre record de colloques et de réunions d'envergure, qu'elle a accueillis dans son centre de conférences et son auditorium nouvellement aménagés.

En 2017, la Banque a été l'hôte de la rencontre de l'association de la recherche des banques centrales (CEBRA), qui rassemble la recherche sur des sujets d'intérêt pour les banques centrales et les institutions financières internationales en ce qui a trait aux politiques publiques. Ici, Christian Friedrich, de la Banque du Canada, présente ses travaux consacrés à l'incidence de la politique monétaire américaine sur les flux de capitaux internationaux.

Activités annuelles de communication de la Banque

À gauche : Invité par Initiative pour la finance durable, le sous-gouverneur Tim Lane a prononcé un discours à Montréal (Québec) en mars 2017 sur les conséquences des changements climatiques — et les mesures pour les contrer — pour l'économie et le système financier du Canada. On le voit répondre aux questions de l'auditoire aux côtés du modérateur, Roger Beauchemin. Source : Wonder Photography

À droite : En octobre, le sous-gouverneur Sylvain Leduc a prononcé un discours devant la Chambre de commerce de Sherbrooke (Québec) et en a profité pour rencontrer des entrepreneurs de la région. Luc Dionne (à droite), président de Tekna Systèmes Plasma, lui a fait visiter l'usine où son équipe produit des poudres de matériaux avancés.

Grâce à son programme de rayonnement étendu et à ses activités de mobilisation des parties prenantes, la Banque du Canada veille à ce que les points de vue de la population, des entreprises et des organismes canadiens soient compris et reflétés dans la conduite de la politique monétaire.

Huit fois par an, l'institution annonce sa décision relative au taux directeur et, en complément, publie le *Rapport sur la politique monétaire* tous les trimestres.

Elle fait aussi paraître la *Revue du système financier* deux fois l'an dans le but d'aider le public à comprendre les risques qui pèsent sur la stabilité du système financier du pays.

Outre ces périodiques et les outils qui les accompagnent, les discours que prononcent les membres du Conseil de direction — dont bon nombre sont diffusés sur le Web — permettent de communiquer aux Canadiens et aux auditoires internationaux les messages importants de la Banque.

La parution des grandes publications comme le *Rapport sur la politique monétaire* et la *Revue du système financier* est suivie d'une conférence de presse et d'entrevues qu'accordent le gouverneur et la première sous-gouverneure. Réunis à huis clos au siège de la Banque, les représentants des médias peuvent prendre connaissance du contenu sous embargo des publications et des discours.

Le gouverneur et la première sous-gouverneure témoignent devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes et le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce deux fois par année, comme ce fut le cas au printemps et à l'automne 2017.

Enfin, les membres du Conseil de direction tiennent régulièrement des consultations et des tables rondes avec un large éventail de chefs de file des secteurs public et privé tout au long de l'année.

Le gouverneur, Stephen S. Poloz, félicite l'équipe de l'Université McGill, gagnante du Défi du gouverneur 2017, un concours sur la politique monétaire organisé par la Banque et qui s'adresse aux étudiants universitaires.

La terrasse de la Banque, qui a aussi fait l'objet d'une cure de rajeunissement, est devenue à l'été 2017 un lieu de rassemblement achalandé. La Ville d'Ottawa a reconnu la contribution apportée par la Banque aux espaces publics en lui décernant un de ses Prix de l'esthétique urbaine.

Rayonnement auprès des universités

La recherche de grande qualité est à la base du travail qu'effectue la Banque et a joué un rôle de premier plan en 2017 pour éclairer l'analyse des politiques. Les priorités de la Banque en matière de recherche sont énoncées dans son Plan à moyen terme 2016-2018.

En 2017, les travaux de recherche visaient principalement à mieux comprendre l'économie d'après-crise et les implications de celle-ci pour la politique monétaire, ainsi que le lien entre la stabilité des prix et la stabilité financière. La détermination des vulnérabilités du système financier, la demande d'espèces de même que l'incidence des nouveaux systèmes de paiements et des nouvelles technologies sont aussi au nombre des grands champs d'intérêt de l'institution.

Dans le cadre de son engagement à diffuser davantage ses recherches auprès du grand public, la Banque a mis en ligne un bulletin mensuel et un site Web qui répertorient les travaux en cours réalisés par son personnel. En tout, elle a fait paraître 61 documents de travail, 17 documents d'analyse, 26 notes analytiques et 5 rapports techniques en 2017. De plus, 55 articles ont été publiés ou acceptés pour publication dans des revues universitaires avec comité de lecture.

La Banque collabore avec les universitaires et d'autres chercheurs partenaires dans le but de favoriser les discussions sérieuses et l'échange d'information sur des sujets importants. Trois nouveaux participants se sont joints au Programme de **chercheurs invités** en 2017, portant leur nombre à huit. Plusieurs projets conjoints sont en cours.

Chercheurs invités pour 2017 :

- Victor Aguirregabiria, Université de Toronto
- Andrew Levin, Collège Dartmouth
- Yuriy Gorodnichenko, Université de Californie à Berkeley
- Itay Goldstein, École Wharton de l'Université de Pennsylvanie
- Charles M. Kahn, professeur émérite à l'Université de l'Illinois
- Dean Corbae, Wisconsin School of Business
- Rodney Garratt, Université de Californie à Santa Barbara
- Stephen Williamson, Université Western

Le **Programme de bourses de recherche** vise à favoriser l'excellence dans la recherche au sein des universités canadiennes et à établir des partenariats avec des experts de l'extérieur dans des domaines qui sont au cœur du mandat de l'institution. Deux bourses différentes sont offertes dans le cadre du Programme; dans chaque cas, les lauréats doivent être des chercheurs employés par une université canadienne. La **Bourse de recherche** vise à souligner l'excellence parmi des chercheurs reconnus au Canada. En 2017, elle a été attribuée à Francisco Ruge-Murcia, de l'Université McGill.

La **Bourse du gouverneur**, remise à un professeur adjoint ou agrégé exceptionnel qui s'est distingué dans des domaines liés aux activités de banque centrale, a été décernée à Mikhail Simutin, de l'Université de Toronto.

Au début de 2017, le gouverneur a présidé l'épreuve finale du deuxième Défi du gouverneur, un concours annuel qui s'adresse aux étudiants universitaires et qui est destiné à mieux faire connaître le rôle de la politique monétaire dans l'économie canadienne. L'Université McGill a remporté les honneurs.

Les finalistes pour le Défi de 2017-2018 ont été sélectionnés en novembre parmi plus de 100 étudiants provenant de 25 universités canadiennes qui ont participé par vidéoconférence. L'épreuve ultime est prévue en février 2018.

Renseignements complémentaires

- Célébrons les 150 ans du Canada
- Programme de bourses de recherche de la Banque du Canada
- Programme de chercheurs invités
- Défi du gouverneur
- Musée de la Banque du Canada
- Modernisation du siège
- Renseignements généraux
  1 800 303-1282 ou
  info@banqueducanada.ca
  www.banqueducanada.ca

PRÉSENCE INTERNATIONALE

La présence internationale en 2017

L'économie mondiale est entrée en 2017 dans une phase d'expansion synchrone après avoir enregistré, dans la foulée de la crise financière mondiale, des années de croissance décevante.

Dans un contexte marqué par une amélioration des perspectives, l'attention de la communauté internationale s'est de plus en plus portée sur la dimension durable et inclusive de la croissance économique. Sous la présidence de l'Allemagne, le G20 s'est concentré sur des mesures qui permettent de renforcer la résilience de l'économie, de faire avancer les réformes structurelles dans les pays membres et de privilégier une croissance inclusive.

À l'occasion des réunions tenues par le G20 et le Fonds monétaire international (FMI) en 2017, les pays membres ont fait valoir qu'il était important de consentir des efforts supplémentaires pour que les bénéfices de la mondialisation et des changements technologiques soient répartis plus équitablement à l'intérieur de chaque pays et entre les pays. Le Canada est un ardent défenseur d'une croissance inclusive et mettra ce thème à l'honneur pendant qu'il présidera le G7, en 2018.

Ces questions, et d'autres, étaient à l'ordre du jour des réunions du G20 et du FMI en 2017. Les représentants du Canada ont appuyé les efforts des dirigeants des pays du G20, qui se sont engagés à utiliser tout l'éventail des instruments — d'ordre monétaire, budgétaire et structurel — à leur disposition afin d'assurer une croissance forte, durable, équilibrée et inclusive, tout en améliorant la résilience de l'économie et du système financier.

Les représentants de la Banque ont pris les devants, en établissant et en développant des relations ainsi qu'en poursuivant le dialogue avec leurs homologues étrangers au cours des rencontres internationales des milieux financiers et après.

Soutenir la présidence canadienne du G7

En 2017, le gouvernement du Canada s'est préparé à assurer la présidence du G7 du 1er janvier au 31 décembre 2018.

Le G7 est un groupe informel de sept économies avancées du monde : il comprend l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, la France, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni. Il permet aux dirigeants de ces économies de se rencontrer chaque année pour bâtir des consensus autour d'enjeux mondiaux qui font partie des plus ardus du moment. Le sommet du G7 se tiendra les 8 et 9 juin 2018 à La Malbaie (Québec), dans la région de Charlevoix.

Le ministre des Finances du Canada, Bill Morneau, et le gouverneur de la Banque du Canada, Stephen S. Poloz, en mai 2017, en compagnie des ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales des pays membres du G7 réunis en Italie. Le Canada accueillera en 2018 la prochaine réunion des ministres des Finances et des gouverneurs de banque centrale.

En 2017, la Banque et le ministère des Finances Canada ont travaillé ensemble dans le cadre des réunions préparatoires du volet financier du sommet du G7. Ce volet alimentera les discussions lors du Sommet des dirigeants, qui aura comme thème central l'investissement dans une croissance qui profite à tous.

La Banque et le ministère des Finances Canada accueilleront en 2018 une série d'événements entourant le volet financier du sommet du G7, notamment le colloque sur l'innovation et la croissance inclusive, qui se déroulera au début de février, et la réunion des ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales des pays membres du G7, du 31 mai au 2 juin.

Cybersécurité

Dans un contexte où les cyberattaques sont plus fréquentes, plus graves et plus complexes dans le monde entier, la Banque considère que la cybersécurité représente un enjeu tout aussi important pour l'économie mondiale que pour les institutions et les systèmes économiques canadiens. Ces attaques peuvent provenir de l'extérieur du Canada et se propager à l'intérieur du réseau mondial sur lequel comptent les institutions financières pour exercer leurs activités.

La Banque poursuit sa collaboration avec des acteurs sectoriels, des instances internationales et les autorités fédérales et provinciales pour l'échange d'informations et l'amélioration des politiques liées à la cybersécurité.

Le gouvernement canadien veut approfondir sa coopération à l'échelle internationale dans un souci de mieux faire connaître les enjeux de la cybersécurité et d'œuvrer à des initiatives communes pour le renforcement de la résilience des systèmes informatiques. Des questions analogues seront examinées pendant la présidence canadienne du G7.

Le Canada a participé à la rédaction du document *Groupe des sept — Éléments fondamentaux pour la cybersécurité du secteur financier*. Ce document donne des balises aux entités des secteurs public et privé pour la formulation et la mise en place de stratégies et de cadres opérationnels dans le domaine de la cybersécurité.

Ce travail s'ajoute aux actions menées au Canada pour accroître la sûreté du système financier international.

La première sous-gouverneure, Carolyn A. Wilkins, a pris part à un panel à l'occasion des Assemblées annuelles du Fonds monétaire international qui se sont tenues en octobre, à Washington. Le sujet était le risque systémique et les tests de résistance macroprudentiels. Source : ©IMF

Vers des systèmes financiers plus robustes

Confrontés aux changements rapides qui se produisent dans les réseaux financiers mondiaux — amenés par les nouvelles technologies —, les banques centrales et les organismes concernés travaillent de concert afin d'améliorer les systèmes financiers et les cadres réglementaires internationaux.

La mise en œuvre dynamique de nouvelles normes, en adaptant les mesures selon les besoins afin que soient évitées des incohérences ou des répercussions non négligeables qui ne seraient pas souhaitées, était un objectif important pour 2017. La Banque a participé activement à la préparation d'un cadre que le Conseil de stabilité financière (CSF) a mis au point pour l'évaluation des réformes entreprises après la crise. Le Canada ayant démontré par le passé son adhésion à des normes financières rigoureuses, la Banque préconise l'application complète et uniforme des règles de Bâle III, la suppression des barrières entravant la résolution des défaillances transfrontières, ainsi que la promotion de l'équité et de la transparence sur les marchés financiers.

Finalisation de Bâle III

Dans la foulée de la crise financière mondiale, le G20, le CSF et le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire ont amorcé une refonte de la réglementation bancaire mondiale en place. Cette réglementation vise à rendre

les systèmes bancaires plus à même de soutenir sur le long terme la croissance et la reprise de l'économie, tout en créant les conditions d'une saine concurrence entre les banques présentes à l'international.

Le dispositif de Bâle III comporte des mesures qui permettent de s'attaquer à certaines des fragilités ayant contribué à la crise financière mondiale, notamment des mesures destinées à renforcer la capacité des banques à absorber les pertes et les retraits massifs.

Bâle III comporte par ailleurs des mesures plus rigoureuses pour veiller à ce que les grandes banques qui entretiennent des liens majeurs avec le reste du système financier (les banques d'importance systémique intérieure et mondiale) aient suffisamment de fonds propres et puissent adéquatement absorber des pertes dans l'optique d'une résolution, de manière à ne pas devenir « trop importantes pour faire faillite ».

Toutes ces mesures ont été complétées par des projets de réforme qui portent sur les établissements situés hors du secteur bancaire. Il s'agit par exemple de stratégies d'atténuation des risques pour les activités du secteur bancaire parallèle et d'initiatives pour augmenter la transparence des opérations sur dérivés de gré à gré.

Les réformes bénéficient d'un large appui au Canada, où la résilience du secteur bancaire a aidé à éviter le pire de la crise financière.

Le rôle de la Banque du Canada sur la scène internationale

Chaque année, les activités que mène la Banque du Canada sur la scène internationale contribuent à la réalisation du mandat de l'institution.

L'échange d'information et de points de vue avec des homologues étrangers aide la Banque à comprendre l'économie mondiale, ce qui constitue une étape essentielle tant pour la formulation de la politique monétaire que pour le repérage des risques pesant sur le système financier. Ce partenariat prépare aussi la Banque à s'attaquer à des problèmes complexes, souvent intriqués à l'échelle internationale dans leurs dimensions économiques, financières et réglementaires, ainsi qu'à des dossiers communs qui concernent les politiques relatives au système financier et les opérations de banque centrale.

Le gouverneur, la première sous-gouverneure, les sous-gouverneurs et d'autres cadres supérieurs de l'institution entretiennent un dialogue sur l'évolution de la conjoncture économique et financière mondiale auprès d'instances comme :

- le G7 et le G20,
- le Fonds monétaire international,
- le Conseil de stabilité financière (CSF),
- la Banque des Règlements Internationaux (BRI),
- l'Organisation internationale des commissions de valeurs,
- l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Le gouverneur siège au conseil d'administration de la BRI, lequel détermine la stratégie et les grandes orientations de cette institution et surveille le travail de ses dirigeants. Il préside également son Comité d'audit, chargé d'examiner les questions liées aux systèmes de contrôle interne et à la communication financière.

La Banque du Canada appuie les travaux du CSF visant l'élaboration et la promotion de politiques efficaces en matière notamment de réglementation et de surveillance du secteur financier, dans le but de favoriser la stabilité financière dans le monde.

La première sous-gouverneure est membre de l'assemblée plénière du CSF et du Comité permanent d'évaluation des vulnérabilités, qui surveille et évalue les vulnérabilités au sein du système financier mondial.

La Banque a contribué à l'élaboration de la version définitive du cadre réglementaire international du secteur bancaire (Bâle III) en prenant part aux travaux du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, du Groupe de développement des politiques prudentielles et de plusieurs groupes institués sur les expositions aux emprunteurs souverains et sur la réglementation de la liquidité.

Des représentants de la Banque participent aussi aux travaux de divers groupes de travail et comités internationaux, que ce soit dans le but de formuler des recommandations sur un sujet précis pour des comités affiliés ou d'échanger des idées et de collaborer avec des économistes et des chercheurs d'autres pays.

Bien que certains éléments de Bâle III aient déjà été appliqués, c'est seulement à la fin de 2017 que l'accord définitif sur le dispositif a été conclu.

En juillet 2017, le CSF a publié à l'attention du G20 son troisième rapport annuel sur les progrès et les effets de la mise en œuvre des réformes réglementaires du secteur financier. Dans le monde, les principaux éléments de Bâle III ont été jusqu'ici adoptés, sauf exception, selon le calendrier convenu. Au Canada, l'adoption de ces éléments s'est faite tantôt à l'avance, tantôt dans les temps.

Code de conduite d'application mondiale pour le marché des changes

La Banque du Canada a pris part à la rédaction du Code de conduite, qui regroupe un ensemble de principes et de directives destinés à soutenir l'intégrité et le bon fonctionnement du marché mondial des changes. La Banque du Canada s'est associée à d'autres banques centrales pour établir le Code, en collaboration avec des acteurs sectoriels du marché des changes dans seize pays.

Le Code a été lancé en mai 2017 et sera tenu à jour par le Global Foreign Exchange Committee, dont le mandat consiste à favoriser la robustesse, l'équité, la liquidité et l'ouverture du marché des changes, ainsi qu'un degré de transparence adéquat.

Le Code vient compléter les lois, les règles et les réglementations nationales. Son adoption est volontaire. Les banques centrales ont accepté d'appliquer le Code à leurs propres opérations de change; pour leur part, les participants au marché ont la possibilité de signer une déclaration formelle dans laquelle ils s'engagent à adopter le Code.

Comme le font les banques centrales d'autres pays, la Banque fera de la signature de cette déclaration une condition d'adhésion au comité du marché des changes qui relève d'elle (le Comité canadien du marché des changes), et une condition de participation aux opérations de change quotidiennes en tant que contrepartie de la Banque.

Technologies financières

Toutes les banques centrales s'intéressent de près aux technologies financières parce que celles-ci ont un lien avec l'émission de monnaie, la stabilité financière et la politique monétaire. Les technologies financières englobent les innovations dans le secteur des services financiers, telles que la monnaie électronique et les applications de la technologie du grand livre partagé.

Les technologies financières ont pris une plus grande importance sur la scène internationale en 2017. Les innovations naissantes dans ce domaine ne représentent pas aujourd'hui un risque majeur, compte tenu de la taille modeste du secteur à l'échelle du système financier. Pour autant, le CSF continuera de surveiller et d'étudier les répercussions possibles de l'évolution des technologies financières sur la stabilité financière.

La Banque participe à l'élaboration de politiques sur les technologies financières en mettant sa connaissance du domaine et son leadership à la disposition de diverses organisations internationales[6]. La première sous-gouverneure, Carolyn A. Wilkins, a présidé un comité du CSF chargé de se pencher sur les dossiers prudentiels et réglementaires liés à la stabilité financière. Ce comité a publié en juin 2017 un rapport faisant état de ses constatations.

La grille recommandée pour l'analyse des technologies financières classe les activités de ce secteur par grandes fonctions économiques plutôt que selon le type de technologie. Cette grille identifie dix domaines d'intérêt, ainsi que trois priorités pour la coopération internationale :

- la gestion du risque opérationnel émanant de tierces parties qui assurent la prestation des services;
- l'atténuation des cyberrisques;
- la surveillance des risques macrofinanciers que causerait l'intensification des activités dans le secteur des technologies financières.

La première sous-gouverneure Wilkins était la seule cadre dirigeante d'une banque centrale à siéger dans le groupe consultatif de haut niveau sur les technologies financières mis en place par le FMI en mars 2017.

Contreparties centrales

Pour répondre à la crise financière mondiale, les dirigeants des pays du G20 se sont notamment engagés en 2009 à faire en sorte que les opérations sur produits dérivés de gré à gré soient compensées par l'intermédiaire de contreparties centrales de façon à favoriser la stabilité et l'efficience des marchés financiers.

6 Il s'agit du Conseil de stabilité financière, du Comité sur le système financier mondial de la BRI, qui suit les évolutions que connaissent les marchés financiers internationaux pour les gouverneurs de banques centrales, du Comité sur les paiements et les infrastructures de marché et du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Juyeol Lee (à gauche), gouverneur de la Banque de Corée, avec son homologue, Stephen S. Poloz, gouverneur de la Banque du Canada, lors de la signature de l'accord bilatéral permanent de swap de devises en 2017. Cet accord est le septième du genre pour le Canada. Ce type de facilité donne aux banques centrales la possibilité de fournir des liquidités dans des monnaies étrangères lorsque des tensions sont présentes sur les marchés du financement à court terme.

Les contreparties centrales sont des entreprises qui acceptent les divers risques associés aux opérations sur les marchés financiers.

Les actions récentes à l'échelle internationale ont porté sur le renforcement de la résilience des contreparties centrales, de leurs plans de redressement et de leur résolvabilité.

Un plan de travail concerté à l'échelle internationale, élaboré conformément aux engagements pris par les membres du G20, a conduit à la publication de deux documents importants en 2017. La Banque a pris part à la rédaction d'un guide publié par le CSF (*Guidance on Central Counterparty Resolution and Resolution Planning)* et d'indications préparées par le Comité sur les paiements et les infrastructures de marché et l'Organisation internationale des commissions de valeurs *(Resilience of Central Counterparties (CCPs): Further Guidance on the PFMI)*.

Coopération entre banques centrales

La Banque contribue à favoriser l'innovation et l'excellence sur le plan des politiques et des opérations de banque centrale au Canada et à l'extérieur du pays. Elle participe à cette fin à des activités conjointes avec des banques centrales étrangères, la Banque des Règlements Internationaux et d'autres organismes internationaux.

En 2017, la Banque a été l'hôte d'un certain nombre de rencontres qui ont réuni des banques centrales pour la première fois en Amérique du Nord :

- le Sommet des dirigeants de banque centrale, auquel ont pris part 100 congressistes venus de 40 banques centrales;
- la réunion du Groupe des experts-informaticiens et du forum d'échange TI des banques centrales avec des participants de 18 banques centrales;
- la réunion du Groupe d'étude sur les questions de sécurité, à laquelle étaient représentées 17 banques centrales;
- la rencontre du réseau des banques centrales pour la technologie du grand livre partagé, à laquelle ont pris part neuf banques centrales.

La Banque fournit également une aide technique à des banques centrales et à d'autres organismes internationaux susceptibles de tirer parti de son expertise. Les institutions avec lesquelles la Banque entretient des relations peuvent lui envoyer des délégations, la consulter en lui soumettant des questionnaires et tenir des discussions par vidéo ou téléconférence. En 2017, la Banque a donné suite à 105 demandes d'aide technique.

Renseignements complémentaires

- *FX Global Code* (en anglais seulement)
- *Le Canada et le G7*
- *Le Canada appuie les travaux internationaux en matière de cybersécurité*
- Meyer, A., F. Rivadeneyra et S. Sohal (2017). *Fintech: Is This Time Different? A Framework for Assessing Risks and Opportunities for Central Banks*, document d'analyse du personnel n° 2017-10, Banque du Canada.
- Wilkins, C. A. (2017). « Canada Explores Digital Currency: Fintech Collaboration to Unlock Promise », *Global Public Investor*, p. 94-95.
- Gomes, T., S. King et A. Lai (2017). « Donner des assises solides à un système bancaire plus résilient : la mise en place de Bâle III », *Revue du système financier*, Banque du Canada, novembre, p. 39-48.
- Conseil de stabilité financière (2017). *Guidance on Central Counterparty Resolution and Resolution Planning*, 5 juillet.

GOUVERNANCE DE LA BANQUE DU CANADA

La gouvernance en 2017

La *Loi sur la Banque du Canada* établit les pouvoirs et le cadre relatifs à la gouvernance de l'institution.

Le gouverneur

Le gouverneur de la Banque du Canada est le premier dirigeant de l'institution et le président de son conseil d'administration.

Aux termes de la *Loi sur la Banque du Canada*, le gouverneur a compétence expresse sur les activités de la Banque et il en assume la responsabilité. Ces activités consistent notamment à formuler et à mettre en œuvre la politique monétaire, à faire office d'agent financier du gouvernement canadien, à émettre des billets de banque et à approvisionner le système financier en liquidités. Conformément à la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*, le gouverneur exerce la surveillance des principaux systèmes de compensation et de règlement des paiements au Canada.

En sa qualité de président, le gouverneur dirige le Conseil en ce qui a trait aux responsabilités de surveillance qu'exerce ce dernier en matière de finances et d'administration à la Banque.

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Banque du Canada est composé du gouverneur, du premier sous-gouverneur ainsi que de douze administrateurs indépendants.

Les administrateurs indépendants sont nommés pour un mandat renouvelable de trois ans par le gouverneur en conseil (le Cabinet). Le sous-ministre des Finances y siège en qualité de membre d'office n'ayant pas droit de vote.

Le Conseil a des responsabilités précises pour ce qui concerne les finances et la comptabilité ainsi que les ressources humaines. Il ne voit pas à la formulation ni à la mise en œuvre de la politique monétaire.

La Banque s'emploie à maintenir les normes les plus élevées qui soient en matière de gouvernance et d'administration. À cette fin, le Conseil et les cadres supérieurs se tiennent au fait des pratiques optimales en vigueur dans d'autres institutions publiques, banques centrales et organismes du secteur privé semblables.

Les membres du Conseil renseignent aussi la Banque sur la conjoncture économique de la région qu'ils représentent.

Changements apportés à la composition du Conseil en 2017

En décembre 2017, le ministre des Finances, Bill Morneau, a annoncé la nomination de Peter P. Dhillon et la reconduction du mandat de Monique Jérôme-Forget au Conseil d'administration de la Banque.

Les réunions du Conseil et de ses comités

Le Conseil d'administration et ses comités se réunissent périodiquement tout au long de l'année, à Ottawa. Le Conseil tient une réunion à l'extérieur de la capitale dans le cadre du programme de rayonnement régional de la Banque. En 2017, les membres du Conseil se sont rencontrés six fois, et la réunion externe s'est déroulée à Winnipeg, au Manitoba.

De plus, en vertu de la *Loi sur la Banque du Canada*, l'institution est dotée d'un comité de direction ayant qualité pour agir en lieu et place du Conseil. En 2017, les membres du Comité de direction se sont réunis deux fois : en juillet, pour recevoir un compte rendu de la situation économique de la part de la première sous-gouverneure, et en septembre, pour recevoir le *Rapport sur la dotation des postes de cadres supérieurs et la planification de la relève de la Banque*, publié annuellement.

Chaque comité a un mandat et un plan de travail annuel pour guider ses activités.

Un administrateur indépendant assume la présidence du Comité de nomination du Programme de bourses de recherche de la Banque. Ce rôle revenait à Colin Dodds en 2017.

Indépendance du Conseil

Le gouverneur exerce la double fonction de président du Conseil d'administration et de premier dirigeant de la Banque; c'est pourquoi les administrateurs indépendants (c'est-à-dire qui ne font pas partie de la direction) élisent, pour un mandat renouvelable de deux ans, un administrateur principal chargé d'assurer la liaison avec le gouverneur. Derek D. Key a assumé les fonctions d'administrateur principal en 2017.

Le Conseil d'administration

Stephen S. Poloz[2*]
Gouverneur

Carolyn A. Wilkins[2, 7*]
Première sous-gouverneure

Norman M. Betts[4, 7]
Fredericton
(Nouveau-Brunswick)

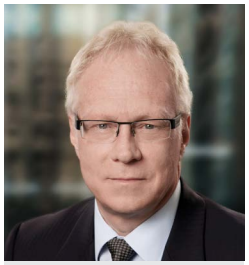

Alan Andrew Borger[3, 5]
Winnipeg (Manitoba)

Phyllis Clark[2, 4*, 5]
Edmonton (Alberta)

Peter P. Dhillon
Richmond
(Colombie-Britannique)

Colin Dodds[6, 7, 8*]
Halifax (Nouvelle-Écosse)

Monique
Jérôme-Forget[2, 3, 6*]
Montréal (Québec)

Claire Kennedy[2, 3*, 4, 6]
Toronto (Ontario)

Derek D. Key[1, 2, 3, 5*]
Summerside
(Île-du-Prince-Édouard)

Wes Scott[4, 7]
Toronto (Ontario)

Jean Simon[3, 6]
Saguenay (Québec)

Greg Stewart[6, 7]
Regina (Saskatchewan)

Martin Sullivan[4, 5]
Calvert
(Terre-Neuve-et-Labrador)

Paul Rochon[2]
Sous-ministre des Finances
Membre d'office

1. Administrateur principal
2. Membre du Comité de direction
3. Membre du Comité de gouvernance
4. Membre du Comité de la vérification et des finances
5. Membre du Comité des projets d'immobilisations
6. Membre du Comité des ressources humaines et de la rémunération
7. Membre du Comité des pensions
8. Comité de nomination du Programme de bourses de recherche

* Assure la présidence du Comité

Comités du Conseil d'administration

Comité	Présidence	Mandat	Nombre de réunions en 2017[a]
Comité de la vérification et des finances	Phyllis Clark	▪ Assurer, au nom du Conseil, la supervision des questions financières au sein de l'institution, notamment à l'égard du Plan à moyen terme, du budget annuel et des dépenses, ainsi que des activités d'audit internes et externes	6
Comité des ressources humaines et de la rémunération	Monique Jérôme-Forget	▪ Assurer, au nom du Conseil, la supervision des politiques et pratiques en matière de ressources humaines, des politiques de rémunération, de la planification de la relève et du rendement des cadres supérieurs ▪ Formuler des recommandations sur la rémunération du gouverneur et du premier sous-gouverneur en fonction des échelles établies par le gouverneur en conseil et sous réserve de son approbation	3
Comité de gouvernance	Claire Kennedy	▪ Assurer, au nom du Conseil, la supervision des politiques et des pratiques de gouvernance, notamment en ce qui concerne l'efficacité du Conseil, la formation de ses membres, les mandats du Conseil et de ses comités, et la composition de ces derniers	3
Comité des projets d'immobilisations	Derek D. Key	▪ Assurer, au nom du Conseil, la supervision des grands projets d'immobilisations entrepris par l'institution	6
Comité des pensions[b]	Carolyn A. Wilkins	▪ Soumettre au Conseil ses recommandations à l'égard des responsabilités de l'institution à titre de répondant et d'administrateur du Régime de pension de la Banque du Canada, y compris en ce qui a trait aux politiques de placement, à l'administration du Régime, aux communications et aux relations avec les parties prenantes	4

a. Le registre des présences aux réunions du Conseil peut être consulté dans le site Web de la Banque du Canada.
b. Le Comité des pensions est constitué de quatre administrateurs indépendants, du premier sous-gouverneur et de trois autres cadres supérieurs de la Banque.

Le Conseil et ses comités tiennent régulièrement séance sans la présence de la direction ou des administrateurs non indépendants. À l'exception du Comité des pensions, tous les comités du Conseil sont composés exclusivement d'administrateurs indépendants.

Le Comité de la vérification et des finances assure, au nom du Conseil, la surveillance du travail des vérificateurs internes et gère la relation avec les auditeurs externes de l'institution, qui sont nommés par le gouverneur en conseil. Ce comité rencontre périodiquement à huis clos les coauditeurs, le vérificateur interne en chef, de même que le chef des finances et chef comptable.

Le Conseil et ses comités sont autorisés à retenir les services de conseillers indépendants aux frais de la Banque.

Conduite du Conseil, efficacité et formation

Le Conseil évalue régulièrement son efficacité en recueillant les avis des administrateurs sur différents aspects de son fonctionnement, de sa gouvernance et de ses activités. Les nouveaux administrateurs prennent part à un programme d'orientation complet. Le Conseil a mis en place un programme de formation continue à l'intention des administrateurs, et il revoit périodiquement ses besoins en la matière.

Le Conseil de direction institutionnelle (à partir de la gauche) : Lynn Patterson, sous-gouverneure; Lawrence Schembri, sous-gouverneur; Stephen S. Poloz, gouverneur; Carolyn A. Wilkins, première sous-gouverneure; Sylvain Leduc, sous-gouverneur; Timothy Lane, sous-gouverneur; et Filipe Dinis, chef de l'exploitation

La *Loi sur la Banque du Canada* précise les exigences requises pour être membre du Conseil, y compris les règles à observer pour éviter les conflits d'intérêts. Le Conseil exige que ses administrateurs indépendants se conforment au Code de conduite professionnelle et d'éthique de l'administrateur.

Rémunération des administrateurs

Les administrateurs indépendants sont rémunérés en fonction des échelles prévues dans les lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil dans les sociétés d'État, lignes directrices qui sont administrées par le Bureau du Conseil privé.

Rémunération des membres du Conseil

- Provision annuelle : 8 000 dollars
- Provision supplémentaire pour les membres du Comité de direction : 3 000 dollars
- Provision supplémentaire pour les présidents des comités (à l'exclusion du président du Comité de gouvernance) : 1 000 dollars
- Provision supplémentaire pour le président du Comité de gouvernance : 2 000 dollars
- Indemnité quotidienne pour la participation aux réunions : 625 dollars

Les administrateurs indépendants obtiennent le remboursement des frais de déplacement, de repas et d'hébergement qu'occasionne leur participation aux réunions du Conseil ou de ses comités, ou à des activités s'y rapportant, conformément à la politique de la Banque à cet égard.

Le gouverneur, le premier sous-gouverneur et le sous-ministre des Finances ne sont pas rémunérés en leur qualité de membres du Conseil.

La direction de la Banque du Canada

Le gouverneur et le premier sous-gouverneur

Le gouverneur et le premier sous-gouverneur sont nommés par les administrateurs indépendants pour un mandat de sept ans, avec l'approbation du gouverneur en conseil. La durée de ce mandat permet aux titulaires de ces postes d'adopter les perspectives à moyen et à long terme indispensables à la mise en œuvre d'une politique monétaire efficace.

Les salaires du gouverneur et du premier sous-gouverneur sont fixés par le Conseil d'administration à l'intérieur d'échelles établies par le Comité consultatif sur le maintien en poste et la rémunération du personnel de direction, mis sur pied par le gouvernement du Canada. Ils sont soumis à l'approbation du gouverneur en conseil.

Les autres composantes de la rémunération globale du gouverneur et du premier sous-gouverneur sont liées à leur participation aux régimes de pension et de soins médicaux et dentaires de la Banque. Comme le prévoit la *Loi sur la Banque du Canada*, leur salaire ne comporte aucun élément de rémunération au rendement.

Le Conseil de direction

Le Conseil de direction est formé du gouverneur, du premier sous-gouverneur et des quatre sous-gouverneurs. Il est responsable de l'établissement de l'orientation stratégique de la Banque et de la supervision des grandes fonctions de l'institution. Deux comités sont en place pour faire des recommandations au Conseil de direction.

1. Le Comité d'examen de la politique monétaire

Les membres du Comité se rencontrent régulièrement pour échanger des renseignements et faire des recommandations au Conseil de direction relativement à la politique monétaire. Ce comité joue un rôle important dans l'évaluation de la situation économique.

Le Comité regroupe les membres du Conseil de direction, l'avocat général et secrétaire général, les conseillers, les directeurs généraux des départements d'analyse économique et de celui des Communications, et les directeurs (Marchés financiers) des bureaux de Montréal et de Toronto ainsi que le représentant principal de la Banque à New York. Le Comité est présidé par le gouverneur, ou, en l'absence de celui-ci, par le premier sous-gouverneur.

2. Le Comité d'examen du système financier

Ce comité constitue la principale tribune de présentation et de discussion des questions touchant le système financier. Il réunit de nombreux membres, dont tous ceux du Comité d'examen de la politique monétaire ainsi que le directeur général du département de la Monnaie. Le Comité d'examen du système financier est présidé par le gouverneur, ou, en l'absence de celui-ci, par le premier sous-gouverneur.

Structure de direction de la Banque du Canada

Le chef de l'exploitation supervise la planification stratégique et opérationnelle, l'administration et les opérations.

Le **Conseil de direction institutionnelle** est le principal organe de discussion et de décision sur l'orientation stratégique de la Banque. Il est composé des membres du Conseil de direction et du chef de l'exploitation.

La Banque compte aussi six conseillers et un chef de la gestion des risques qui donnent des avis et apportent une expertise au Conseil de direction et au Conseil de direction institutionnelle.

Le **Comité de leadership** se penche sur les enjeux stratégiques de la Banque et l'établissement d'une culture de leadership. La mise en commun de l'information s'effectue principalement dans le cadre de comptes rendus de réunions du Conseil d'administration, de séminaires et d'autres rencontres. Le Comité de leadership est constitué des membres du Conseil de direction institutionnelle ainsi que des conseillers, du chef de la gestion des risques et des directeurs généraux des départements de la Banque.

Le **Conseil supérieur de gestion** apporte son soutien au **Conseil de direction institutionnelle** en surveillant les dossiers d'ordre opérationnel, les programmes de la Banque, les initiatives stratégiques, la présentation de l'information financière, la planification annuelle et les risques connexes. Le Conseil supérieur de gestion se compose du premier sous-gouverneur (président), du chef de l'exploitation (coprésident), de l'avocat général et secrétaire général, du chef de la gestion des risques, du chef des finances et chef comptable, du chef des Ressources humaines, du directeur général des Services généraux, ainsi que des directeurs généraux de quatre autres départements y siégeant par roulement tous les 18 mois. En 2017, ces quatre sièges ont été occupés par les directeurs généraux des départements des Analyses de l'économie canadienne, des Communications, de la Monnaie et des Marchés financiers.

La Banque comprend les départements suivants : Analyses de l'économie canadienne, Analyses de l'économie internationale, Communications, Gestion financière et Opérations bancaires, Marchés financiers, Monnaie, Ressources humaines, Services à la Haute Direction et Services juridiques, Services des technologies de l'information, Services financiers, Services généraux, Stabilité financière et Vérification. En outre, le directeur général de la Recherche économique et financière coordonne les activités de recherche à l'échelle des départements d'analyse économique.

Conformité et éthique

La Banque impose à tous ses employés l'obligation de se conformer aux normes d'éthique professionnelle les plus élevées. À cette fin, la Banque a mis en place le Code de conduite professionnelle et d'éthique, un recueil complet régissant la conduite personnelle et professionnelle des employés de la Banque.

Le Code sert de guide quant à l'éthique professionnelle attendue des employés de la Banque. Il aborde les questions liées aux conflits d'intérêts, au comportement dans le milieu de travail, à la confidentialité, à la conduite des transactions financières personnelles et au traitement de l'information. Des restrictions de négociation rigoureuses s'appliquent aux cadres supérieurs et aux employés ayant accès à certains renseignements confidentiels.

Une fois l'an, les employés de la Banque, les personnes en détachement auprès de l'institution ainsi que certains consultants doivent confirmer qu'ils ont pris connaissance du Code et qu'ils s'y conforment.

Le Code de conduite professionnelle et d'éthique est revu chaque année par le Conseil.

Cadre de divulgation d'information concernant les actes répréhensibles

La Banque a une politique et des procédures visant à appuyer la divulgation d'information concernant les actes répréhensibles; notamment, elle fournit des renseignements aux employés sur la façon de signaler un acte de ce genre. Les procédures expliquent également le rôle que joue la direction dans les divulgations, les enquêtes et les rapports.

Cadres supérieurs[1]

Conseil de direction

Gouverneur
Stephen S. Poloz*

Première sous-gouverneure
Carolyn A. Wilkins*

Sous-gouverneurs
Timothy Lane*, Sylvain Leduc*, Lynn Patterson*, Lawrence Schembri*

Chef de l'exploitation
Filipe Dinis*

Chef de bureau du gouverneur et du premier sous-gouverneur
Jill Vardy

Avocat général et secrétaire général et directeur général des Services à la Haute Direction et des Services juridiques
Jeremy S. T. Farr

Conseillers
Paul Chilcott, Don Coletti, Sheryl King, Sharon Kozicki, Stephen Murchison et Jill Vardy

Chef de la gestion des risques
Carol Ann Northcott

Analyses de l'économie canadienne
Eric Santor, directeur général

Analyses de l'économie internationale
Rhys Mendes, directeur général

Communications
Jeremy Harrison, directeur général

Gestion financière et Opérations bancaires
Grahame Johnson, directeur général

Marchés financiers
Toni Gravelle, directeur général

Monnaie
Richard Wall, directeur général

Recherche économique et financière
Poste vacant

Ressources humaines
Alexis Corbett, directrice générale et chef des ressources humaines

Services des technologies de l'information
Sylvain Chalut, directeur général et chef des systèmes d'information

Services financiers
Carmen Vierula, chef des finances et chef comptable

Services généraux
Dinah Maclean, directrice générale

Stabilité financière
Ron Morrow, directeur général

Vérification
Julie Champagne, directrice générale et vérificatrice interne en chef

1 Au 31 décembre 2017
* Membre du Conseil de direction institutionnelle

GESTION DES RISQUES

Gestion des risques

La Banque du Canada est exposée à un éventail de risques découlant de facteurs internes et externes, qui peuvent avoir une influence sur sa capacité d'accomplir son mandat et d'atteindre ses objectifs stratégiques.

Elle dispose d'une solide culture de la gestion des risques et met en œuvre un cadre de gestion des risques d'entreprise (GRE) qui favorise la gestion uniforme des risques stratégiques, opérationnels et financiers.

Les processus de GRE de la Banque sont intégrés dans la gouvernance et le processus décisionnel de l'institution, ce qui permet de cerner et de bien gérer les risques importants et émergents, conformément à l'Énoncé sur le goût du risque de la Banque.

La gestion des risques d'entreprise en 2017

En 2017, le cadre de GRE a été affiné pour mieux prendre en compte les renseignements sur les risques dans la prise de décisions et la planification stratégique, accroître la rigueur analytique des rapports sur les risques, expliciter le goût du risque et commencer à l'ancrer dans les pratiques organisationnelles.

Parmi les améliorations apportées aux politiques en matière de risques, notons l'élaboration d'un cadre de gestion des risques financiers. Cette démarche d'amélioration a donné lieu à une approche plus systématique et mieux comprise de la gestion des risques, caractérisée par une vigilance plus soutenue et une attention accrue à l'égard des risques et du goût du risque dans les décisions importantes de la Banque.

Gouvernance des risques

Le programme de GRE vise à inscrire le risque dans la gouvernance et à permettre à l'institution de prendre des décisions avec une pleine connaissance des risques dans le cadre de ses activités courantes, de manière à remplir le mandat que lui confère la loi et à réaliser son plan stratégique.

Le gouverneur, en sa qualité de premier dirigeant de l'institution, a la responsabilité ultime de la gestion des risques à la Banque, fonction qu'il exerce sous la surveillance du Conseil d'administration. Cette responsabilité est déléguée au premier sous-gouverneur et à d'autres membres du Conseil de direction institutionnelle, à qui il incombe de superviser le programme de GRE et la mise en œuvre de processus de gestion rigoureux de nature à protéger la Banque. Il appartient aussi à ces derniers d'examiner la politique et le cadre de GRE ainsi que l'Énoncé sur le goût du risque, et d'approuver leurs modifications, en concertation avec le Conseil d'administration, le Conseil supérieur de gestion et le Comité de surveillance des risques, qui relève du Conseil supérieur de gestion.

Le chef de la gestion des risques est le membre de la Haute Direction responsable du programme de GRE. Il préside le Comité de surveillance des risques, fait partie du Conseil supérieur de gestion, participe aux discussions institutionnelles à propos des risques entourant les activités de la Banque et veille à ce que le programme soit intégré dans les processus de décision. Le chef de la gestion des risques facilite l'élaboration du profil de risque de la Banque, surveille les activités et les enjeux liés aux risques, et prépare régulièrement des rapports à l'intention du Conseil supérieur de gestion, du Conseil de direction institutionnelle et du Conseil d'administration.

La Banque suit une approche fondée sur le principe des trois « lignes de défense » pour ce qui est de la définition des rôles, des responsabilités et des obligations redditionnelles à l'égard de la gestion, du contrôle, des politiques, de la surveillance et de l'assurance en matière de risques au sein de l'institution.

- Les diverses unités organisationnelles forment la **première ligne de défense**. Celles-ci identifient les risques dans leurs sphères de responsabilité respectives et doivent rendre compte de la gestion efficace et diligente des risques qui pourraient nuire à la réalisation de leurs objectifs.
- La **deuxième ligne de défense** concerne les fonctions relatives à la formulation de politiques, à la surveillance et à la conformité exercées par divers groupes opérationnels chargés de la gestion des risques et de la conformité à la Banque, notamment l'équipe responsable de la GRE, le Bureau de la conformité, le Bureau de surveillance des risques financiers et les Services de sécurité.
- Le département de la Vérification agit en tant que **troisième ligne de défense**. Il donne en toute indépendance au gouverneur et au Comité de la vérification et des finances du Conseil d'administration un niveau d'assurance à l'égard de l'efficacité des processus de la Banque en matière de gestion, de contrôle et de gouvernance des risques. De plus, il conseille la direction sur le fonctionnement des deux premières lignes de défense.

Énoncé sur le goût du risque de la Banque du Canada

La Banque, comme toute organisation, ne peut atteindre ses objectifs sans prendre certains risques. Alors que la prise de risque non calculé peut entraîner des conséquences néfastes, une aversion injustifiée pour le risque peut également être source de risques, en freinant l'innovation et en entraînant des inefficiences opérationnelles.

Chaque année, le Conseil de direction de la Banque entérine un document sur le goût du risque, dans lequel il explicite sa philosophie à l'égard de la gestion des risques ainsi que le type et le niveau de risque, au sens large, que la Banque est prête à accepter. L'Énoncé est fondé sur des principes et fournit des indications générales aux employés sur ce qui constitue une prise risque acceptable.

Énoncé sur le goût du risque

La Banque du Canada a pour mandat de favoriser la prospérité économique et financière du pays. Elle s'acquitte de ce mandat en maintenant l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible, en soutenant la fiabilité et l'efficience du système financier, en faisant office d'agent financier pour le gouvernement du Canada et en fournissant aux Canadiens des billets de banque qu'ils peuvent utiliser en toute confiance. Sa vision : être une banque centrale influente — dynamique, engagée et digne de confiance — mobilisée pour un Canada meilleur.

En tant que banque centrale, la Banque fait face à un environnement complexe et spécialisé dans lequel elle gère un éventail de risques découlant à la fois de facteurs externes et de ses propres activités. Les risques opérationnels et financiers auxquels elle est confrontée dans l'ensemble de ses activités sont gérés par l'intermédiaire de solides contrôles internes. Parallèlement, le domaine des politiques est, par nature, hautement stratégique et dynamique, l'un des rôles fondamentaux de la banque centrale étant de prendre des décisions qui anticipent l'avenir dans un contexte d'incertitude et, parfois, de débat public. La Banque fait preuve de jugement pour peser et gérer les risques, étant donné leur incidence éventuelle sur sa crédibilité et sa réputation, ainsi que sur sa capacité d'atteindre ses objectifs à long terme.

Les employés de la Banque gèrent les divers risques selon les pouvoirs qui leur ont été délégués et dans le cadre d'un système complet de mécanismes de contrôle et de délibération, conçu de façon à s'appliquer proportionnellement aux risques assumés. La Banque surveille régulièrement les risques connus et guette l'apparition d'autres risques dans les secteurs des politiques et des opérations.

En conséquence, les activités de la Banque en matière de gestion des risques s'inspirent des principes suivants :

1. La Banque cherche à limiter et à gérer l'incidence des risques qui pourraient nuire à sa capacité d'accomplir son mandat.
   - La Banque cherche activement à empêcher que ne se produisent des événements porteurs de risques importants qui agiraient sur sa capacité d'assumer et de soutenir ses grandes fonctions.
   - La Banque possède des mécanismes de gouvernance qui l'aident à surveiller et à évaluer les conséquences éventuelles de ses grandes décisions liées aux politiques et aux opérations, et elle analyse sa propre expérience et celle des autres afin d'en tirer des leçons.
   - La Banque, par l'intermédiaire de ses systèmes et pratiques, cherche à anticiper et à évaluer les nouveaux risques susceptibles d'entraver ses grandes fonctions, ainsi qu'à contrer efficacement ces risques s'ils venaient à se matérialiser.
2. La Banque prend des risques calculés afin de favoriser l'innovation, de progresser dans ses recherches et dans l'élaboration de politiques, et d'améliorer ses opérations et ses pratiques organisationnelles.
   - La Banque encourage la recherche de pointe et les analyses innovantes, y compris les discussions et les débats publics constructifs, afin de faire progresser sa réflexion et ses cadres d'action au titre des politiques.
   - La Banque recherche l'innovation sur le plan des processus et de la technologie pour réagir contre les risques émergents et les atténuer, ainsi que pour accroître l'efficacité, l'efficience et la résilience.
   - La Banque étudie d'autres scénarios et approches pour s'acquitter de son mandat dans un environnement en constante évolution.

Processus d'établissement du profil de risque

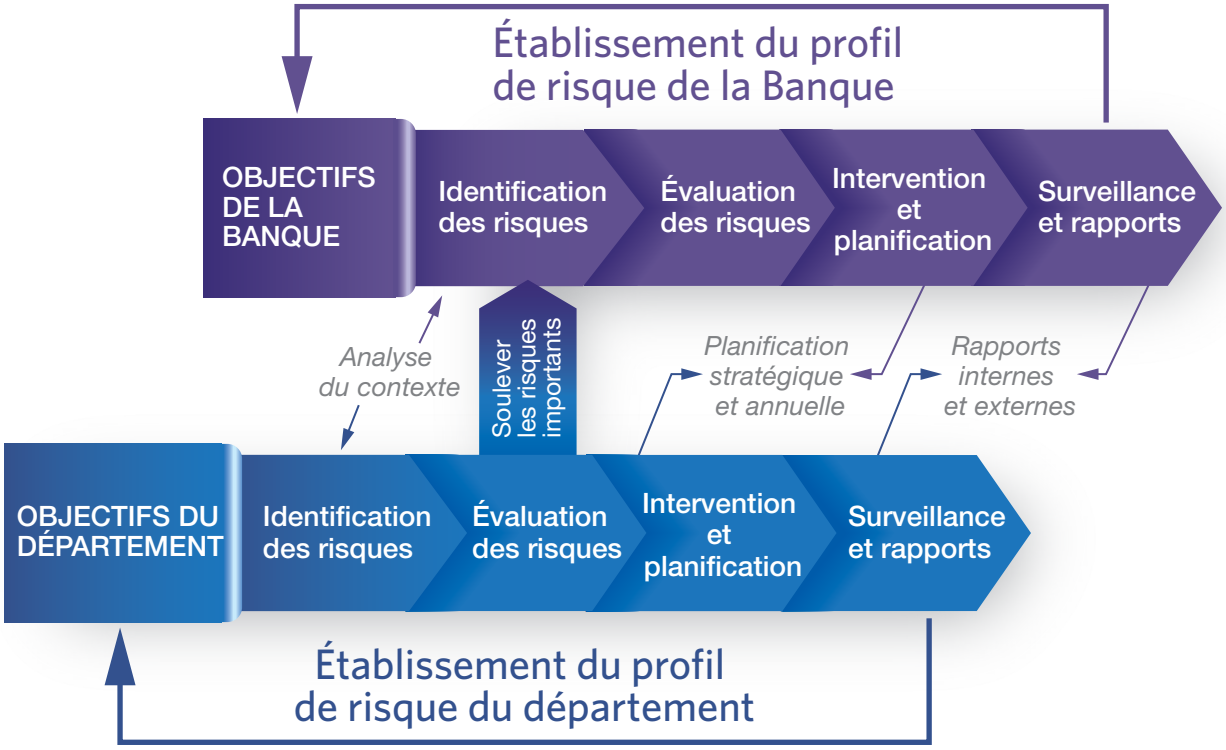

Risques principaux

À la Banque, les risques sont classés en trois catégories : risques stratégiques, risques opérationnels et risques financiers. Ce schéma de classification des risques pose les fondements de la communication et de l'intégration des renseignements sur les risques dans l'ensemble de l'institution. La Banque évalue les risques éventuels d'atteinte à sa réputation dans chacune de ces trois catégories plutôt que de les évaluer à part.

Les **risques stratégiques** découlent de facteurs externes, tels que des changements d'envergure dans l'opinion publique ou la modification de paramètres économiques ou juridiques, ainsi que d'un possible manque de cohérence entre les stratégies de la Banque et l'environnement externe.

La Banque gère les risques stratégiques en analysant continuellement l'environnement, en maintenant de vastes réseaux, ainsi qu'en menant des recherches pour définir et élaborer des mesures en matière de politiques et d'opérations permettant d'atténuer les risques. Elle reconnaît également l'importance de la mobilisation des parties prenantes et des communications avec ces dernières dans la réalisation de ses objectifs organisationnels.

Les **risques opérationnels** sont les risques attribuables à des personnes, à des processus ou à des systèmes internes inadéquats ou défaillants, ou résultant de facteurs extérieurs. Les risques opérationnels identifiés et gérés par la Banque sont répartis dans les catégories suivantes :

- résilience organisationnelle et sécurité;
- systèmes et infrastructure physique;
- personnel et culture;
- information et communication;
- pratiques opérationnelles;
- gouvernance.

Évoluant dans un contexte de plus en plus complexe sur le plan de la sécurité et du profil des menaces, la Banque est exposée à des risques liés à la continuité des opérations, à la cybersécurité, ainsi qu'à la sécurité des lieux et du personnel. Pour gérer ces risques, elle a mis en place des programmes destinés à favoriser la cybersécurité et la sécurité des lieux, et à assurer la continuité des opérations.

Plusieurs initiatives stratégiques d'envergure sont en cours pour renforcer la résilience organisationnelle et la cybersécurité à la Banque, étant donné que les menaces évoluent et que de nouvelles apparaissent dans le monde. Souvent, les programmes de l'institution en matière de résilience sont gérés avec le concours d'autres banques centrales et des services canadiens de sécurité et de renseignement.

L'infrastructure est un secteur important du point de vue des risques opérationnels, particulièrement en ce qui a trait aux systèmes et outils qui sont déterminants ou essentiels pour l'exécution de la mission principale de la Banque[7]. Citons, par exemple, les systèmes de compensation et de règlement des paiements, d'adjudication des titres et de gestion des réserves de change. La Banque investit dans ces systèmes et les renouvelle, au besoin.

Des structures de gouvernance claires, des politiques, des processus et des normes internes efficaces, ainsi qu'une gestion prudente des ressources sont autant d'éléments indispensables pour hiérarchiser et gérer les interdépendances entre les initiatives stratégiques.

La Banque est confrontée à des risques internes et externes liés aux ressources humaines : par exemple, la situation de forte concurrence sur le marché du travail, qui nuit à sa capacité d'attirer et de retenir des experts dans des domaines spécialisés comme l'économie, la finance et la cybersécurité. Pour surmonter ces difficultés, la Banque améliore constamment ses méthodes en matière de ressources humaines : des programmes ont été modernisés pour diminuer le taux de roulement du personnel, former des leaders et offrir aux employés des possibilités d'actualiser leurs compétences.

L'environnement économique et financier mondial en rapide mutation accroît le risque que la Banque ne disposera pas des données économiques, des renseignements sur les marchés ou des modèles économiques les meilleurs qui soient pour étayer ses décisions de politique publique. Pour gérer ce risque, elle s'appuie sur un vaste programme de recherche et d'analyse, de même que sur la collaboration et l'échange d'informations avec d'autres banques centrales et d'autres organismes partenaires. En 2017, d'importantes acquisitions de mégadonnées ont facilité la gestion de ce risque.

À l'instar d'institutions similaires, la Banque est exposée à des risques opérationnels qui ont trait à sa dépendance à l'égard de tiers pour ce qui est des opérations, des infrastructures et de la prestation de services essentiels, ou qui concernent ses pratiques organisationnelles et la gouvernance de ses activités.

Les **risques financiers** se rapportent aux pertes financières pouvant découler des risques de crédit, de marché et de liquidité.

Les risques financiers auxquels la Banque est exposée sont faibles, car son portefeuille d'actifs est surtout constitué de titres du gouvernement du Canada. Cependant, dans des circonstances exceptionnelles — comme une crise financière —, la Banque pourrait assumer un niveau de risque plus élevé.

La Haute Direction a mis en place un système de contrôles internes pour les actifs et les passifs financiers de la Banque, dont un cadre de gestion des risques financiers. Le Bureau de surveillance des risques financiers suit ces risques de près et communique ses observations à intervalles réguliers.

Les risques financiers sont analysés en détail dans les notes afférentes aux états financiers de la Banque[8]. Les risques financiers associés au rôle de la Banque comme agent financier du gouvernement ne figurent toutefois pas dans ses états financiers. En effet, ces risques sont assujettis à une surveillance qui s'inscrit dans le cadre de gouvernance de la gestion financière relevant du gouvernement du Canada et de la Banque du Canada, et sont supportés par le gouvernement.

7 Sont qualifiés de « déterminants » les systèmes qui doivent être accessibles en tout temps et dont le délai de remise en état de marche ne doit pas dépasser deux heures. Sont « essentiels » les systèmes qui doivent être accessibles pendant les heures de travail et qui, s'ils ne le sont pas, doivent être remis en état de marche dans les deux heures.

8 On trouvera des renseignements complémentaires sur la gestion des risques financiers à partir de la page 99.

RÉSULTATS FINANCIERS POUR 2017

Aperçu

La Banque du Canada est une société d'État qui appartient en propriété exclusive au gouvernement du Canada et qui est responsable devant le ministre des Finances. Elle collabore étroitement avec le ministère des Finances Canada et d'autres organismes de réglementation financière fédéraux et provinciaux pour favoriser une économie vigoureuse et assurer la surveillance des systèmes financiers du pays.

La structure financière de la Banque est de nature à assurer son indépendance à l'égard du gouvernement dans la conduite de la politique monétaire. La Banque dispose d'une source indépendante de revenus pour financer ses activités et opérations. Le résultat net après toute affectation aux réserves est versé au gouvernement du Canada conformément aux dispositions de la *Loi sur la Banque du Canada*. La Banque ne reçoit pas de crédits budgétaires du gouvernement.

Gestion du bilan de la Banque

Les actifs financiers que détient la Banque découlent généralement du rôle qu'elle assume comme seule autorité habilitée à émettre des billets de banque pour le Canada. L'émission de billets de banque crée un passif pour l'institution, le plus important à son bilan.

Les dépôts du gouvernement du Canada, y compris ceux qui concourent au plan de liquidité prudentielle de l'État, représentent ordinairement le second poste du passif de la Banque. Pour compenser ces passifs, cette dernière investit le produit de l'émission des billets et les dépôts principalement dans des titres du gouvernement du Canada dont elle fait l'acquisition sur une base non concurrentielle.

La Banque effectue aussi des opérations sur les marchés financiers avec des institutions financières admissibles, afin de réaliser les objectifs en matière de politique monétaire et de soutenir le bon fonctionnement des marchés financiers canadiens. Il s'agit habituellement d'opérations d'achat de titres dans le cadre de conventions de revente ou de vente de titres dans le cadre de conventions de rachat qui permettent à la Banque d'injecter ou de retirer des liquidités en acquérant ou en vendant des actifs financiers.

Le portefeuille de placements de l'institution reflète d'une manière générale la structure de l'encours de la dette intérieure nominale du gouvernement fédéral. Le bilan de la Banque constitue donc un facteur neutre dans les activités relatives à la gestion de la dette et à la planification budgétaire du gouvernement, et l'incidence des achats de la Banque sur les prix de marché s'en trouve réduite.

Situation financière
(En millions de dollars canadiens)

	Au 31 décembre	
	2017	2016
Actif		
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères	14,6	19,3
Prêts et créances	9 483,0	8 282,2
Placements	100 861,0	97 032,7
Immobilisations[a]	609,1	606,9
Autres éléments d'actif	132,6	164,9
Total de l'actif	111 100,3	106 106,0
Passif et capitaux propres		
Billets de banque en circulation	85 855,9	80 478,6
Dépôts	24 228,8	22 831,5
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	-	1 500,0
Autres éléments de passif	520,0	808,9
Capitaux propres	495,6	487,0
Total du passif et des capitaux propres	111 100,3	106 106,0

a. Immobilisations corporelles et incorporelles

Profil de l'actif
Au 31 décembre

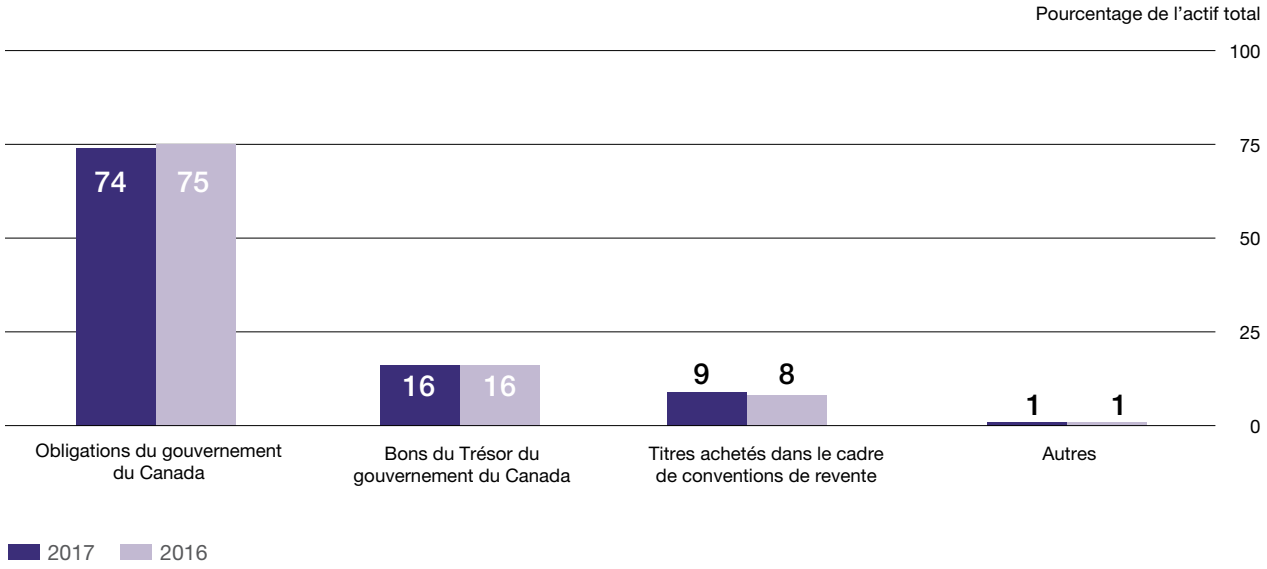

Actif

Les placements de la Banque ont augmenté de 3 828,3 millions de dollars (ou 4 %) depuis le 31 décembre 2016, en raison surtout de l'accroissement du volume de billets de banque en circulation (comme il est mentionné dans l'analyse du passif).

Le portefeuille d'obligations du gouvernement du Canada valait 82 087,0 millions de dollars au 31 décembre 2017, ce qui représente une hausse de 2 241,1 millions de dollars (ou 3 %) par rapport à la fin de l'exercice 2016. L'augmentation des volumes d'obligations adjugées pour le compte du gouvernement du Canada a été partiellement contrebalancée par une diminution du montant minimum d'obligations à rendement nominal achetées aux adjudications, lequel a été réduit de 20 à 15 % en 2016, puis réduit de nouveau à 14 % et à 13 % au premier trimestre et au quatrième trimestre de 2017, respectivement.

Les bons du Trésor du gouvernement du Canada, dont la valeur atteignait 18 370,4 millions de dollars au 31 décembre 2017, ont enregistré une progression de 1 578,6 millions de dollars (ou 9 %) depuis la fin de 2016. Celle-ci tient principalement à des volumes plus élevés de titres achetés que de titres arrivés à échéance. Les achats de bons du Trésor du gouvernement du Canada sont effectués en fonction des besoins du bilan de la Banque.

Le reste de l'écart au titre des placements est dû à l'augmentation de 8,6 millions de dollars (ou 2 %) de la juste valeur du placement de la Banque en actions de la Banque des Règlements Internationaux (BRI), qui s'explique dans une grande mesure par la croissance du bilan de la BRI.

Les prêts et créances comprennent des titres achetés dans le cadre de conventions de revente totalisant 9 478,5 millions de dollars au 31 décembre 2017 (8 277,0 millions de dollars au 31 décembre 2016), ce qui correspond à une hausse de 1 201,5 millions de dollars (ou 15 %) par rapport à l'exercice précédent. Les opérations d'achat de titres dans le cadre de conventions de revente, au cours desquelles des actifs de grande qualité sont acquis temporairement sur le marché des prises en pension, sont conformes au cadre de la Banque régissant les opérations sur les marchés financiers. Ces opérations ont été exécutées principalement pour gérer le bilan de la Banque, favoriser le fonctionnement ordonné des marchés financiers canadiens et contrebalancer les fluctuations saisonnières de la demande de billets de banque[9].

9 Généralement, la demande de billets de banque affiche un creux à la fin du premier trimestre et atteint des sommets au deuxième et au quatrième trimestre, aux alentours des périodes de vacances.

Dans l'ensemble, les immobilisations de la Banque sont demeurées stables par rapport à leur niveau au 31 décembre 2016, à la suite de l'achèvement du Programme de modernisation du siège au quatrième trimestre de 2016. Les ajouts aux immobilisations en 2017 consistent principalement en des travaux de finition et en l'achat d'équipement pour le siège de la Banque; en des travaux d'aménagement du Musée de la Banque du Canada, qui a rouvert ses portes le 1er juillet 2017; ainsi qu'en des améliorations à l'appui des projets en matière de résilience prévus dans le cadre du Plan à moyen terme (PMT), y compris les programmes de cybersécurité et de reprise des activités.

Les autres éléments d'actif comprennent l'actif net au titre des prestations définies lié au Régime de pension de la Banque du Canada. Cet actif a diminué de 22,2 millions de dollars (ou 17 %) par rapport au 31 décembre 2016, surtout en raison de la baisse de 40 points de base du taux d'actualisation[10] servant à calculer la valeur de l'obligation au titre des prestations définies connexe et de l'incidence actuarielle de la nouvelle approche de la Banque en matière de rémunération globale. Cette diminution a été compensée en partie par les rendements positifs des actifs en 2017.

Passif

Le passif associé aux billets de banque en circulation représente environ 77 % du total du passif et des capitaux propres de la Banque (76 % au 31 décembre 2016). La monnaie demeure un moyen essentiel d'effectuer des transactions au Canada. La valeur des billets en circulation a augmenté de 5 377,3 millions de dollars (ou 7 %) depuis le 31 décembre 2016, en raison principalement d'une hausse de la demande de billets de 100 dollars et de la croissance soutenue des autres coupures.

Le deuxième passif en importance se compose des dépôts détenus pour le compte du gouvernement du Canada et d'institutions financières. Les principaux éléments comptabilisés au passif en tant que dépôts sont le dépôt de 20 000,0 millions de dollars (20 000,0 millions de dollars au 31 décembre 2016) détenu pour le plan de gestion de la liquidité prudentielle du gouvernement et le dépôt de 1 454,2 millions de dollars correspondant au solde de fonctionnement détenu pour le compte du gouvernement du Canada (228,4 millions de dollars au 31 décembre 2016). Ce solde a augmenté de 1 225,8 millions de dollars par rapport à la fin de l'exercice 2016[11].

Profil du passif
Au 31 décembre

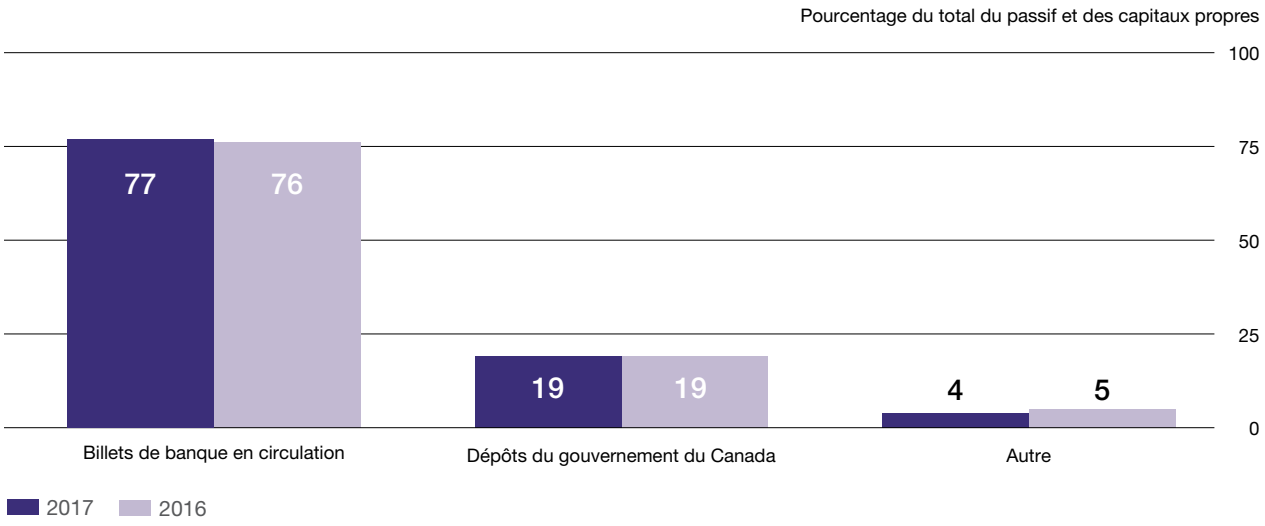

10 L'actif net au titre des prestations définies est évalué au moyen du taux d'actualisation en vigueur à la fin de la période, soit 3,5 % au 31 décembre 2017 (3,9 % au 31 décembre 2016).

11 La part des dépôts se rapportant au fonctionnement est tributaire des besoins de trésorerie du gouvernement du Canada, et les fluctuations qui surviennent sont imputables aux décisions de celui-ci en matière de gestion des flux de trésorerie.

Les autres dépôts, qui se chiffraient à 2 274,3 millions de dollars au 31 décembre 2017 (2 103,4 millions de dollars au 31 décembre 2016), se composent des dépôts de banques centrales et d'autres institutions financières, ainsi que des soldes non réclamés remis à la Banque en application de la législation pertinente. L'augmentation de 170,9 millions de dollars (ou 8 %) par rapport à la fin de l'exercice précédent s'explique surtout par le moment où sont effectués les dépôts par les banques centrales et les autres institutions financières, facteur sur lequel la Banque n'exerce pas de contrôle. Les dépôts comprennent également une somme de 500,3 millions de dollars (499,7 millions de dollars au 31 décembre 2016) détenue pour le compte des membres de Paiements Canada afin de favoriser le bon fonctionnement du système de paiement canadien.

L'encours des titres vendus dans le cadre de conventions de rachat au 31 décembre 2016 s'élevait à 1 500,0 millions de dollars; ces titres sont arrivés à échéance pendant le premier trimestre de 2017. Il n'y avait aucune opération de ce type en cours au 31 décembre 2017, toutefois la Banque en a effectué pendant l'exercice dans le but de soutenir sa fonction Politique monétaire et de retirer du marché des liquidités intrajournalières.

Les autres éléments de passif, qui totalisaient 520,0 millions de dollars au 31 décembre 2017, ont diminué de 288,9 millions de dollars (ou 36 %) par rapport à la fin de l'exercice précédent. Ils se composent principalement de l'excédent à verser au receveur général du Canada et du passif net au titre des prestations définies pour les régimes d'avantages du personnel de la Banque, ce qui comprend le passif du Régime de pension complémentaire de la Banque du Canada et des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies non capitalisés.

Les variations de l'excédent à verser au receveur général du Canada découlent de l'échéancier des versements à ce dernier. Le résultat net de la Banque, déduction faite des sommes affectées à ses réserves, est remis chaque année au receveur général du Canada. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la Banque a versé une somme de 1 193,7 millions de dollars (849,5 millions de dollars pendant l'exercice clos le 31 décembre 2016). Au 31 décembre 2017, l'excédent à verser s'élevait à 204,2 millions de dollars (468,8 millions de dollars au 31 décembre 2016).

Le passif au titre des régimes à prestations définies de la Banque s'établissait à 242,7 millions de dollars au 31 décembre 2017, ce qui correspond à une hausse de 32,5 millions de dollars (ou 15 %) par rapport à la fin de l'exercice 2016. Les augmentations du passif tiennent avant tout à la baisse des taux d'actualisation[12] utilisés pour évaluer les obligations au titre des prestations définies et à l'incidence actuarielle de la nouvelle approche de la Banque en matière de rémunération globale.

Enfin, à la suite de l'achèvement du projet de modernisation du siège, les retenues de garantie des fournisseurs et les provisions en lien avec les locaux temporaires, qui s'élevaient à 56,8 millions de dollars, ont été réglées en 2017.

Gestion des capitaux propres

La Banque exerce ses activités sans risque moyennant un capital de base modeste par rapport à son actif. Les capitaux propres de base de la Banque sont formés d'un capital social autorisé de 5 millions de dollars et d'une réserve légale de 25 millions de dollars.

Sommaire des capitaux propres
Au 31 décembre
(En millions de dollars canadiens)

	2017	2016
Capital social	5,0	5,0
Réserve légale	25,0	25,0
Réserve spéciale	100,0	100,0
Réserve disponible à la vente	365,6	357,0
Total	**495,6**	**487,0**

12 Le passif net au titre des prestations définies est évalué au moyen des taux d'actualisation en vigueur pour chaque régime à la fin de la période. Ces taux oscillaient entre 3,1 et 3,5 % au 31 décembre 2017, et entre 3,2 et 4 % au 31 décembre 2016.

La Banque peut mener ses activités sans risque avec un faible capital de base parce que son bilan n'est exposé ni à un risque de change notable, ni aux fluctuations du prix des réserves d'or que possèdent de nombreuses autres banques centrales. Les réserves de change du pays sont détenues dans le Compte du fonds des changes, et non par la Banque. L'exposition de cette dernière au risque de change découle principalement des actions de la BRI qu'elle détient. Étant donné que la position de change nette de la Banque est peu élevée par rapport à son actif total, le risque de change n'est pas considéré comme important.

Le portefeuille d'actifs de la Banque est également exposé à un faible risque de crédit, car il consiste surtout en des obligations et des bons du Trésor du gouvernement du Canada. En outre, les obligations du gouvernement du Canada que détient l'institution ne sont pas assujetties à la comptabilité à la juste valeur, puisqu'elles sont acquises dans le but d'être détenues jusqu'à leur échéance et qu'elles sont donc comptabilisées selon la méthode du coût amorti. D'autres actifs financiers, tels que les avances et prêts liés à des conventions de rachat, sont négociés à condition d'être entièrement garantis (voir la note 7 afférente aux états financiers pour en savoir plus sur la qualité des actifs détenus en garantie).

La Banque compte aussi une réserve spéciale de 100 millions de dollars destinée à compenser les pertes de réévaluation découlant de variations de la juste valeur de ses actifs disponibles à la vente (voir la note 18 afférente aux états financiers). Depuis sa création, cette réserve est restée inchangée.

La réserve la plus importante de la Banque est la réserve disponible à la vente, qui représente les gains nets non réalisés sur réévaluation d'actifs à la juste valeur du placement de la Banque en actions de la BRI et du portefeuille de bons du Trésor du gouvernement du Canada. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, et les gains nets non réalisés sur réévaluation d'actifs à la juste valeur sont accumulés dans la réserve disponible à la vente comme élément des capitaux propres. Au 31 décembre 2017, cette réserve s'établissait à 365,6 millions de dollars (357,0 millions de dollars au 31 décembre 2016) et était constituée d'une somme correspondant aux gains nets non réalisés sur réévaluation d'actifs à la juste valeur du placement de la Banque en actions de la BRI. La réserve ne comportait aucun gain net non réalisé sur réévaluation d'actifs à la juste valeur du portefeuille de bons du Trésor du gouvernement du Canada au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016.

Produits

Les produits de 2017 totalisaient 1 479,5 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 51,8 millions de dollars (ou 3 %) par rapport à l'exercice précédent.

Déduction faite des coûts de production et de distribution des billets, les produits d'intérêts sur les actifs sous-jacents aux billets de banque en circulation constituent ce qu'on appelle les « recettes de seigneuriage », et fournissent une source stable et constante de financement des opérations de la Banque.

L'essentiel des revenus de la Banque provient des intérêts sur les titres du gouvernement du Canada, qui fluctuent en fonction des conditions du marché. En 2017, les produits d'intérêts de la Banque découlant des bons du Trésor et des obligations se sont établis à 1 603,4 millions de dollars, soit 2,2 millions de dollars (ou 0,1 %) de moins qu'à l'exercice précédent. En dépit de l'accroissement de la moyenne globale des placements en 2017, cette diminution des intérêts est attribuable à la baisse des rendements des obligations nouvellement acquises, laquelle a été partiellement compensée par les rendements accrus des bons du Trésor nouvellement acquis. Les acquisitions de bons du Trésor et d'obligations sont réalisées aux taux pratiqués sur le marché et influent sur le profil de rendement du portefeuille lorsque les instruments plus anciens arrivent à échéance.

Résultat des opérations
Pour l'exercice clos le 31 décembre
(En millions de dollars canadiens)

	2017	2016
Total des produits	1 479,5	1 531,3
Total des charges	(503,8)	(466,4)
Résultat net	**975,7**	**1 064,9**
Autres éléments du résultat global (perte)	(38,0)	(7,3)
Résultat global	**937,7**	**1 057,6**

En 2017, les intérêts acquis sur les titres achetés dans le cadre de conventions de revente ont atteint 52,4 millions de dollars (37,4 millions de dollars en 2016), ce qui représente une hausse de 15,0 millions de dollars (ou 40 %) par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation résulte principalement de la progression globale des rendements en 2017.

Les produits sont comptabilisés déduction faite des intérêts versés sur les dépôts que détiennent à la Banque le gouvernement du Canada, les membres de Paiements Canada et d'autres institutions financières, qui ont totalisé 187,4 millions de dollars en 2017 (122,7 millions de dollars en 2016). Les taux d'intérêt appliqués aux dépôts sont fonction des taux du marché, qui ont augmenté par rapport à 2016; ainsi, les intérêts versés sur les dépôts ont progressé de 64,7 millions de dollars (ou 53 %) comparativement à l'exercice précédent.

Les autres sources de revenus de la Banque se sont établies à 11,1 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 (11,0 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2016). Elles comprennent les dividendes reçus de la BRI et les droits de garde.

Charges

Les charges opérationnelles ont cadré avec les attentes pour 2017. L'augmentation de 37,4 millions de dollars (ou 8 %) par rapport à l'exercice précédent s'explique surtout par l'accroissement à la fois des frais de personnel prévus pour maintenir la compétitivité de l'approche de la Banque en matière de rémunération globale et des charges liées aux projets d'amélioration de la résilience prévus dans le cadre du PMT, y compris les programmes de cybersécurité et de reprise des activités.

Les frais de personnel ont crû de 25,5 millions de dollars (ou 11 %) en 2017 par rapport à 2016. Cette hausse résulte de l'adoption de la nouvelle approche de la Banque en matière de rémunération globale, de l'ajout de personnel à l'appui des projets du PMT ainsi que de l'augmentation des coûts liés aux régimes à prestations définies de la Banque.

Les coûts associés à la production des billets de banque étaient supérieurs de 0,9 million de dollars (ou 2 %) à ceux de l'exercice précédent, surtout en raison d'un calendrier de production des billets différent de celui du précédent exercice. En 2017, la Banque a reçu 9 millions de billets de plus qu'en 2016.

Charges

Pour l'exercice clos le 31 décembre

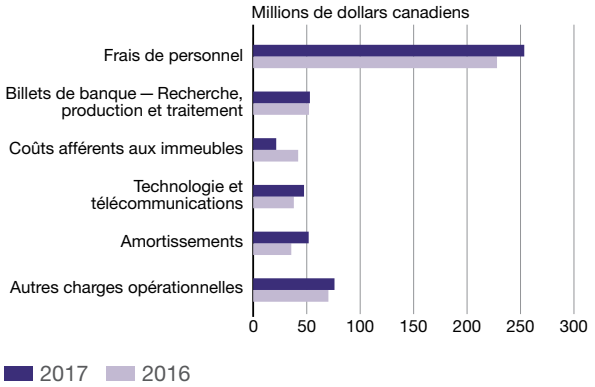

Le reste des charges (coûts afférents aux immeubles, technologie et télécommunications, amortissements et autres charges opérationnelles) représente 39 % de la totalité des charges opérationnelles de la Banque pour 2017, soit un taux comparable à celui de l'exercice précédent, qui s'élevait à 40 %. Ces coûts ont augmenté de 11,0 millions de dollars (ou 6 %) par rapport à 2016. Cette hausse tient en grande partie à l'amortissement, débuté au premier trimestre de 2017, du siège nouvellement rénové et à des charges liées aux projets d'amélioration de la résilience prévus dans le PMT, y compris les programmes de cybersécurité et de reprise des activités. Ces charges ont été partiellement compensées par une baisse des coûts afférents aux immeubles, les locaux temporaires utilisés pendant les rénovations n'étant plus nécessaires.

Autres éléments du résultat global

Les autres éléments du résultat global consistent pour l'exercice en une perte de 38,0 millions de dollars. Ils comprennent des pertes de 37,1 millions de dollars attribuables à la réévaluation de l'actif net et du passif net de la Banque au titre des régimes à prestations définies, ainsi qu'une baisse de 0,9 million de dollars de la juste valeur des actifs disponibles à la vente.

Les réévaluations relatives aux régimes à prestations définies de la Banque découlent principalement du rendement des actifs des régimes, lorsqu'ils sont capitalisés; des variations du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations définies connexes; et des changements dans les hypothèses financières à l'égard des régimes. Les pertes de réévaluation enregistrées en 2017 tenaient essentiellement à

la baisse des taux d'actualisation[13] servant à calculer la valeur des régimes à prestations définies de la Banque et à l'incidence actuarielle de l'adoption de la nouvelle approche de la Banque en matière de rémunération globale sur l'obligation au titre des prestations définies. Ces pertes de réévaluation ont été compensées en partie par les rendements positifs des actifs des régimes de pension de la Banque.

Les actifs disponibles à la vente comprennent les bons du Trésor du gouvernement du Canada et les actions de la BRI détenues par la Banque. Les variations cumulatives de la juste valeur sont comptabilisées dans la réserve d'actifs disponibles à la vente comme élément des capitaux propres (voir la note 18 afférente aux états financiers). Au 31 décembre 2017, la juste valeur du placement de la Banque en actions de la BRI s'établissait à 403,6 millions de dollars, ce qui correspond à une hausse de 8,6 millions de dollars par rapport à 2016, qui résulte de la croissance du bilan de la BRI. Cette hausse a été contrebalancée par les variations de la juste valeur du portefeuille de la Banque composé de bons du Trésor du gouvernement du Canada, pour lequel des pertes de réévaluation de 9,5 millions de dollars ont été constatées[14].

Excédent destiné au receveur général du Canada

La Banque mène ses activités sans subir les contraintes normalement imposées par les flux de trésorerie ou les avoirs liquides, parce que ses recettes sont prévisibles et supérieures à ses charges. Le résultat net de la Banque, déduction faite des sommes affectées aux réserves, est considéré comme un excédent constaté (excédent), dont la valeur s'établissait à 929,1 millions de dollars en 2017. Conformément aux exigences de l'article 27 de la *Loi sur la Banque du Canada*, la Banque verse son excédent au receveur général du Canada et ne détient pas de résultats non distribués.

Aux termes de l'accord de versement conclu avec le ministre des Finances, la Banque est autorisée à prélever et à retenir sur les sommes à verser au receveur général du Canada un montant égal aux pertes non réalisées sur les actifs disponibles à la vente, aux pertes de réévaluation non réalisées au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et aux autres pertes non réalisées ou hors trésorerie. Les sommes qui ont été retenues sont remboursées par la suite, au moment de la comptabilisation des gains non réalisés.

En 2017, la Banque a retenu 46,6 millions de dollars sur l'excédent à verser au receveur général du Canada (en 2016, elle a remboursé 3,9 millions de dollars provenant de sommes retenues antérieurement) et, au 31 décembre 2017, une somme retenue de 156,0 millions de dollars restait à verser (109,4 millions de dollars au 31 décembre 2016).

Perspectives pour 2018

Les prévisions de la Banque à l'égard de ses opérations ne comportent pas de projections relatives au résultat net et à la situation financière. Ces projections nécessiteraient la formulation d'hypothèses sur les taux d'intérêt, lesquelles pourraient être interprétées comme des indications quant à l'orientation future de la politique monétaire.

Le PMT actuel de la Banque, qui en est maintenant à la dernière année de sa mise en application, est établi en fonction d'un engagement à l'égard d'une croissance de 2 % des charges relevant du PMT entre 2015 et 2018, ce qui représente une croissance réelle nulle compte tenu de la cible d'inflation de 2 % visée par la Banque.

Certaines des initiatives prévues dans le PMT actuel seront lancées en 2018 et d'autres se poursuivront. Les initiatives qui s'inscrivent dans des programmes pluriannuels se continueront au cours de la période visée par le prochain PMT. La Banque prévoit encore une croissance cumulative moyenne des charges de 2 % pour la durée du PMT, ce qui correspond au taux de 2 % qu'elle s'est engagée à respecter.

La Banque continue à mettre l'accent sur le renforcement de son programme de continuité des opérations. Elle prévoit ainsi des dépenses en immobilisations de 74,9 millions de dollars en 2018 (54,1 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2017), liées surtout à ses investissements soutenus dans les initiatives visant à accroître la cybersécurité et la résilience organisationnelle.

13 L'actif net et le passif net au titre des prestations définies sont évalués au moyen du taux d'actualisation en vigueur à la fin de la période. Le taux applicable à l'actif net au titre des prestations définies s'établissait à 3,5 % au 31 décembre 2017 (3,9 % au 31 décembre 2016), alors que celui applicable au passif net au titre des prestations définies oscillait entre 3,1 et 3,5 % au 31 décembre 2017 (entre 3,2 et 4,0 % au 31 décembre 2016).

14 Les variations de la juste valeur des bons du Trésor du gouvernement du Canada sont influencées par les variations des rendements à l'échéance de ces placements détenus et des rendements d'instruments semblables disponibles sur le marché à la date d'évaluation.

Plan de la Banque pour 2018
(En millions de dollars canadiens)

	Prévisions pour 2018		Résultats réels pour 2017	
	$	%	$	%
Charges relevant du PMT	406	61	401	72
Production des billets de banque	53	8	51	9
Avantages du personnel futurs ne se rapportant pas à l'exercice courant	31	5	18	3
Investissements stratégiques[a]	174	26	88	16
Total des dépenses[b]	664	100	558	100

a. Comprenaient les charges liées à la modernisation du siège relevant du PMT dans les prévisions pour 2017
b. Charges opérationnelles et dépenses en immobilisations

Questions relatives à la comptabilité et aux contrôles

La Banque satisfait aux exigences en matière de présentation de l'information financière de la *Loi sur la Banque du Canada* ainsi que le prescrivent ses statuts administratifs, selon lesquels les états financiers de la Banque doivent être dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus énoncés dans le *Manuel de CPA Canada*. Selon les indications fournies par CPA Canada et la définition des normes comptables canadiennes pour le secteur public, la Banque est une entreprise publique, et, à ce titre, elle doit respecter les normes s'appliquant aux entreprises ayant une obligation d'information du public. Afin de répondre à cette exigence, la Banque a mis au point des méthodes comptables conformes aux Normes internationales d'information financière (les IFRS).

Aux termes de la *Loi sur la Banque du Canada*, l'institution doit remettre au ministre des Finances ses états financiers audités pour l'exercice clos le 31 décembre, accompagnés d'un rapport sommaire, et ce, au plus tard à la fin de février de l'exercice suivant. Le ministre dépose le *Rapport annuel* devant le Parlement, et les états financiers sont publiés dans la *Gazette du Canada*.

Capitalisation des régimes d'avantages du personnel futurs

La Banque a instauré un régime de pension à prestations définies capitalisé (le Régime de pension de la Banque du Canada), qui est un régime de pension agréé, ainsi qu'un régime de pension complémentaire[15] partiellement capitalisé (le Régime de pension complémentaire de la Banque du Canada), afin de fournir des prestations de retraite aux membres du personnel admissibles. Ces régimes sont capitalisés conformément aux lois fédérales applicables régissant les régimes de retraite et aux normes de pratique actuarielle du Canada pour assurer le financement adéquat des obligations au titre des avantages du personnel. La Banque a également mis en place des régimes d'avantages non capitalisés, y compris des régimes d'avantages postérieurs à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

Régime de pension de la Banque du Canada

Depuis 2008, la Banque effectue, aux fins de la capitalisation, des évaluations actuarielles annuelles de son régime de pension, la dernière remontant au 1er janvier 2017. Selon le principe de continuité d'exploitation (qui consiste à évaluer le Régime à long terme en prenant pour hypothèse qu'il durera indéfiniment), le Régime affichait un ratio de capitalisation de 135 % (130 % au 1er janvier 2016). Selon l'approche de solvabilité (qui consiste à évaluer le régime en supposant qu'il prendrait fin à la date d'évaluation), le régime affichait un ratio de solvabilité de 104 % (101 % au 1er janvier 2016).

15 Le Régime de pension complémentaire a été créé pour permettre le versement de prestations de retraite aux membres du personnel de la Banque dont les revenus annuels dépassent le montant prévu par le Régime de pension agréé, conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Les exigences de capitalisation du Régime sont déterminées en fonction de l'évaluation selon l'approche de continuité d'exploitation. L'exigence de capitalisation de la Banque pour 2018 est estimée à 11,0 millions de dollars.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La Banque dispose d'un cadre de contrôle interne pour évaluer la conception et l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière, de même que des contrôles et procédures de communication de l'information visant à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers.

ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2017

Table des matières

Responsabilité à l'égard de l'information financière 83

Rapport des auditeurs indépendants 84

États financiers 85

- État de la situation financière 85
- État du résultat net et des autres éléments du résultat global 86
- État des variations des capitaux propres 87
- Tableau des flux de trésorerie 88

Notes afférentes aux états financiers 89

1. Fonctions de la Banque du Canada 89
2. Référentiel comptable 90
3. Instruments financiers 94
4. Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères 98
5. Prêts et créances 98
6. Placements 99
7. Gestion du risque financier 99
8. Immobilisations corporelles 103
9. Immobilisations incorporelles 105
10. Autres éléments d'actif 107
11. Billets de banque en circulation 108
12. Dépôts 109
13. Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat 109
14. Autres éléments de passif 109
15. Avantages du personnel 110
16. Contrats de location 117
17. Engagements, éventualités et garanties 118
18. Capitaux propres 121
19. Parties liées 122

Liste des abréviations

BRI	Banque des Règlements Internationaux	**IFRS**	Normes internationales d'information financière
CPA Canada	Comptables professionnels agréés du Canada	**Régime de pension**	Régime de pension de la Banque du Canada
DTS	Droits de tirage spéciaux	**Régime de pension complémentaire**	Régime de pension complémentaire de la Banque du Canada
IAS	Norme comptable internationale	**STPGV**	Système de transfert de paiements de grande valeur
IASB	International Accounting Standards Board		

Responsabilité à l'égard de l'information financière

La direction de la Banque du Canada (la Banque) est responsable des états financiers, qui sont préparés selon les Normes internationales d'information financière. Les montants et l'information financière contenus dans les présents états financiers reflètent les estimations et jugements les plus justes possible de la direction. L'information financière contenue ailleurs dans le *Rapport annuel* concorde avec les états financiers.

La direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ainsi que du système comptable grâce auquel ils sont produits. La Banque a mis en place un système de contrôles internes qui lui permet de fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont autorisées et comptabilisées correctement, que les données financières sont fiables, que l'actif est bien protégé, que le passif est constaté et que les opérations sont efficaces. Le département de vérification interne de la Banque examine les mécanismes de contrôle interne, y compris la mise en application des contrôles comptables et financiers.

Il incombe au Conseil d'administration de veiller à ce que la direction remplisse ses obligations en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne, responsabilité dont il s'acquitte par l'entremise de son comité de la vérification et des finances (le Comité). Les membres de ce comité ne sont ni cadres ni membres du personnel de la Banque, et ils possèdent des connaissances financières appropriées. Le Comité a donc les compétences nécessaires pour examiner les états financiers annuels de la Banque et en recommander l'approbation par le Conseil d'administration. Il rencontre au besoin les membres de la direction, le vérificateur interne en chef et les auditeurs indépendants de la Banque, lesquels sont nommés par le gouverneur en conseil. Il a en outre établi des processus visant à mesurer l'indépendance des auditeurs indépendants de la Banque et supervise tous les services que ceux-ci fournissent. Enfin, le Comité est chargé d'étudier les principes et procédures comptables dont l'adoption, ou la modification, a un effet significatif sur les états financiers et de passer en revue et d'évaluer les principaux jugements et estimations de la direction qui sont significatifs pour la présentation de l'information financière.

Les états financiers ont été audités par les auditeurs indépendants de la Banque, les cabinets PricewaterhouseCoopers s.r.l./S.E.N.C.R.L. et Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., dont le rapport figure ci-après. Les auditeurs indépendants ont eu un libre accès au Comité pour discuter de leur travail et des résultats y afférents.

Le gouverneur,

Stephen S. Poloz

La chef des finances et chef comptable,

Carmen Vierula, CPA, CA

Ottawa (Canada)
15 février 2018

Rapport des auditeurs indépendants

Au ministre des Finances, en sa qualité d'actionnaire inscrit de la Banque du Canada (la Banque),

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2017, l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes afférentes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)
15 février 2018

État de la situation financière

Au 31 décembre (en millions de dollars canadiens)

	Note	2017	2016
Actif			
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères	3, 4 et 7	14,6	19,3
Prêts et créances	3, 5 et 7		
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente		9 478,5	8 277,0
Autres créances		4,5	5,2
		9 483,0	**8 282,2**
Placements	3, 6 et 7		
Bons du Trésor du gouvernement du Canada		18 370,4	16 791,8
Obligations du gouvernement du Canada		82 087,0	79 845,9
Autres placements		403,6	395,0
		100 861,0	**97 032,7**
Immobilisations corporelles	8	569,0	570,7
Immobilisations incorporelles	9	40,1	36,2
Autres éléments d'actif	10	132,6	164,9
Total de l'actif		111 100,3	**106 106,0**
Passif et capitaux propres			
Billets de banque en circulation	7 et 11	85 855,9	80 478,6
Dépôts	3, 7 et 12		
Gouvernement du Canada		21 454,2	20 228,4
Membres de Paiements Canada		500,3	499,7
Autres dépôts		2 274,3	2 103,4
		24 228,8	**22 831,5**
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	3, 7 et 13	-	1 500,0
Autres éléments de passif	3, 7 et 14	520,0	808,9
Total du passif		110 604,7	**105 619,0**
Engagements, éventualités et garanties	16 et 17		
Capitaux propres	18	495,6	487,0
Total du passif et des capitaux propres		**111 100,3**	**106 106,0**

Le gouverneur,

Stephen S. Poloz

La chef des finances et chef comptable,

Carmen Vierula, CPA, CA

L'administrateur principal du Conseil d'administration,

Derek D. Key

La présidente du Comité de la vérification et des finances,

Phyllis Clark

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

État du résultat net et des autres éléments du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en millions de dollars canadiens)

	2017	2016
Produits		
Produits d'intérêts		
Placements	1 603,4	1 605,6
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente	52,4	37,4
Autres sources	0,3	0,2
	1 646,1	**1 643,2**
Charges d'intérêts		
Dépôts	(187,4)	(122,7)
Produits d'intérêts nets	**1 468,7**	**1 520,5**
Dividendes	5,1	3,6
Autres produits	5,7	7,2
Total des produits	**1 479,5**	**1 531,3**
Charges		
Frais de personnel	253,6	228,1
Billets de banque – Recherche, production et traitement	53,1	52,2
Coûts afférents aux immeubles	21,5	42,1
Technologie et télécommunications	47,6	38,0
Amortissements	51,9	35,6
Autres charges opérationnelles	76,1	70,4
Total des charges	**503,8**	**466,4**
Résultat net	**975,7**	**1 064,9**
Autres éléments du résultat global (perte)		
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net		
Réévaluations du passif/actif net au titre des prestations définies	(37,1)	4,1
Éléments qui pourraient ultérieurement être reclassés dans le résultat net		
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	(0,9)	(11,4)
Autres éléments du résultat global (perte)	**(38,0)**	**(7,3)**
Résultat global	**937,7**	**1 057,6**

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

État des variations des capitaux propres

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en millions de dollars canadiens)

	Note	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale	Réserve disponible à la vente	Résultats non distribués	Total
Solde au 1er janvier 2017		5,0	25,0	100,0	357,0	-	**487,0**
Résultat global pour l'exercice							
Résultat net		-	-	-	-	975,7	**975,7**
Réévaluations du passif/actif net au titre des prestations définies	15	-	-	-	-	(37,1)	**(37,1)**
Variation de la juste valeur des actions de la BRI	3	-	-	-	8,6	-	**8,6**
Variation de la juste valeur des bons du Trésor du gouvernement du Canada		-	-	-	-	(9,5)	**(9,5)**
		-	**-**	**-**	**8,6**	**929,1**	**937,7**
Excédent destiné au receveur général du Canada	14 et 18	-	-	-	-	(929,1)	**(929,1)**
Solde au 31 décembre 2017		**5,0**	**25,0**	**100,0**	**365,6**	**-**	**495,6**

	Note	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale	Réserve disponible à la vente	Résultats non distribués	Total
Solde au 1er janvier 2016		5,0	25,0	100,0	368,2	-	**498,2**
Résultat global pour l'exercice							
Résultat net		-	-	-	-	1 064,9	**1 064,9**
Réévaluations du passif/actif net au titre des prestations définies	15	-	-	-	-	4,1	**4,1**
Variation de la juste valeur des actions de la BRI	3	-	-	-	(10,2)	-	**(10,2)**
Variation de la juste valeur des bons du Trésor du gouvernement du Canada		-	-	-	(1,0)	(0,2)	**(1,2)**
		-	**-**	**-**	**(11,2)**	**1 068,8**	**1 057,6**
Excédent destiné au receveur général du Canada	14 et 18	-	-	-	-	(1 068,8)	**(1 068,8)**
Solde au 31 décembre 2016		**5,0**	**25,0**	**100,0**	**357,0**	**-**	**487,0**

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

Tableau des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en millions de dollars canadiens)

	2017	2016
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Intérêts reçus	1 695,7	1 746,4
Dividendes reçus	5,1	3,6
Autres produits reçus	8,7	9,8
Intérêts versés	(187,8)	(122,7)
Paiements destinés aux membres du personnel ou effectués pour leur compte et paiements aux fournisseurs et aux membres de Paiements Canada	(481,1)	(380,3)
Augmentation (diminution) nette des dépôts	1 397,3	(1 761,4)
Acquisition de titres achetés dans le cadre de conventions de revente – opérations de pension à un jour	(14 590,2)	(56 389,0)
Produit de titres achetés dans le cadre de conventions de revente – opérations de pension à un jour	14 590,2	57 389,0
Produit de titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	7 800,1	1 500,0
Remboursement de titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	(9 300,1)	-
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités opérationnelles	**937,9**	**1 995,4**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Augmentation (diminution) nette des bons du Trésor du gouvernement du Canada	(1 562,6)	1 418,5
Achat d'obligations du gouvernement du Canada	(19 084,9)	(18 504,0)
Produit de l'arrivée à échéance d'obligations du gouvernement du Canada	16 775,0	14,330,0
Acquisition de titres achetés dans le cadre de conventions de revente – opérations de pension à plus d'un jour	(72 579,8)	(68 602,8)
Produit de titres achetés dans le cadre de conventions de revente – opérations de pension à plus d'un jour	71 381,7	65 412,5
Entrées d'immobilisations corporelles	(43,0)	(165,3)
Entrées d'immobilisations incorporelles	(11,1)	(7,9)
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement	**(5 124,7)**	**(6 119,0)**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Augmentation nette des billets de banque en circulation	5 377,3	4 981,7
Versement de l'excédent au receveur général du Canada	(1 193,7)	(849,5)
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités de financement	**4 183,6**	**4 132,2**
Effet des variations des cours de change sur les dépôts en monnaies étrangères	(1,5)	(0,5)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des dépôts en monnaies étrangères	**(4,7)**	**8,1**
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères au début de l'exercice	19,3	11,2
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères à la fin de l'exercice	**14,6**	**19,3**

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

Notes afférentes aux états financiers de la Banque du Canada

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

1. Fonctions de la Banque du Canada

La Banque du Canada (la Banque) est la banque centrale du pays. Il s'agit d'une société constituée en vertu de la *Loi sur la Banque du Canada*, qui appartient en propriété exclusive au gouvernement du Canada et est exonérée d'impôts sur le résultat. La Banque n'offre aucun service bancaire au public.

Le siège de la Banque est situé au 234 de la rue Wellington à Ottawa (Ontario).

La Banque satisfait aux exigences en matière de présentation de l'information financière de la *Loi sur la Banque du Canada* ainsi que le prescrivent ses statuts administratifs, selon lesquels les états financiers de la Banque doivent être dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus énoncés dans le *Manuel des Comptables professionnels agréés du Canada* (CPA Canada). Selon les indications fournies par CPA Canada et la définition des normes comptables canadiennes pour le secteur public, la Banque est une entreprise publique, et, à ce titre, elle doit respecter les normes s'appliquant aux entreprises ayant une obligation d'information du public. Afin de répondre à cette exigence, la Banque a mis au point des méthodes comptables conformes aux Normes internationales d'information financière (les IFRS).

Selon la *Loi sur la Banque du Canada*, le mandat de la Banque consiste à « favoriser la prospérité économique et financière du Canada ». Les activités et les opérations de la Banque appuient la réalisation de ce mandat et n'ont pas pour objet de générer des revenus ou des profits. Les quatre grandes fonctions de l'institution sont les suivantes :

- **Politique monétaire** : La Banque mène la politique monétaire de façon à préserver la valeur de la monnaie en maintenant l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible.
- **Système financier** : La Banque s'emploie à promouvoir la fiabilité, la solidité et l'efficience des systèmes financiers au Canada et à l'échelle internationale et effectue des opérations sur les marchés financiers pour atteindre ces objectifs.
- **Gestion financière** : La Banque assure des services de gestion financière pour son propre compte ainsi qu'au nom du gouvernement du Canada et d'autres clients. Elle fournit au gouvernement des services de gestion de la trésorerie, gère la dette publique et les réserves de change et prodigue des conseils à ce sujet.
- **Monnaie** : La Banque conçoit, émet et distribue les billets de banque canadiens, supervise le système de distribution de billets et assure un approvisionnement de billets de qualité aisément acceptés et à l'épreuve de la contrefaçon.

La fonction Administration générale appuie la gestion des ressources humaines, des opérations et des projets stratégiques de la Banque, ainsi que l'intendance des actifs financiers, physiques, informationnels et technologiques de cette dernière.

La Banque est seule habilitée à émettre les billets de banque canadiens, lesquels constituent l'élément le plus important du passif de son bilan. La Banque investit le produit de l'émission des billets de banque dans des titres du gouvernement du Canada dont elle fait l'acquisition sur une base non concurrentielle. Ces actifs lui permettent d'exercer ses responsabilités au regard de ses fonctions Politique monétaire et Système financier.

Les intérêts générés par les titres du gouvernement du Canada constituent la principale source de revenu de la Banque. Déduction faite des coûts de production et de distribution des billets, les produits d'intérêts sur les bons du Trésor et obligations du gouvernement du Canada sous-jacents aux billets de banque en circulation constituent ce qu'on appelle les « recettes de seigneuriage », et fournissent une source stable et constante de financement des opérations de la Banque qui lui permet de remplir son mandat sans avoir à dépendre des crédits publics. Une partie de ces produits sert à financer les opérations et réserves de la Banque, et le reste du résultat net est versé au receveur général du Canada conformément aux dispositions de la *Loi sur la Banque du Canada*.

2. Référentiel comptable

Conformité aux Normes internationales d'information financière

Les présents états financiers ont été préparés selon les Normes IFRS, publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers le 15 février 2018.

Activités d'agent financier et activités de garde

La responsabilité de la gestion opérationnelle des actifs et passifs financiers du gouvernement du Canada est assumée conjointement par la Banque (à titre d'agent financier du gouvernement) et par le ministère des Finances Canada. En sa qualité d'agent financier, la Banque fournit un soutien transactionnel et administratif au gouvernement du Canada dans certains domaines, conformément aux exigences de l'article 24 de la *Loi sur la Banque du Canada*. Elle n'assume pas les risques et les avantages qui découlent de ces activités menées à titre d'agent financier. Les actifs, les passifs, les dépenses et les revenus visés par ce soutien sont ceux du gouvernement du Canada et ne figurent pas dans les états financiers de la Banque.

La Banque offre un service de garde de titres ou d'autres biens à des banques centrales, à des organisations internationales et à d'autres entités liées à une autorité publique. Selon les modalités régissant ce service, la Banque est indemnisée contre toute perte. Les actifs et les produits gérés dans le cadre de la prestation de ce service sont exclus des états financiers de la Banque, puisqu'ils ne constituent pas des actifs ou des produits de cette dernière.

Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis selon la méthode du coût historique, sauf pour les éléments suivants :

- les instruments financiers classés comme étant détenus jusqu'à leur échéance, qui sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif;
- les actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente, qui sont évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global;
- le passif/actif net au titre des prestations définies des régimes d'avantages du personnel, qui est comptabilisé comme le solde net de la juste valeur des actifs des régimes et de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies.

Monnaie fonctionnelle et de présentation

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la Banque est le dollar canadien. Sauf indication contraire, les montants inscrits dans les notes afférentes aux états financiers de la Banque sont exprimés en millions de dollars canadiens.

Principales méthodes comptables

La présente section est consacrée aux méthodes comptables de la Banque s'appliquant à l'ensemble des états financiers.

Lorsqu'une méthode comptable s'applique à une note particulière afférente aux états financiers, cette méthode, ainsi que les informations à fournir pertinentes, est communiquée dans la note particulière, selon les indications données dans le tableau ci-dessous, sauf si elle ne figure pas à la note 3, *Instruments financiers*.

Note	Sujet	Page	Note	Sujet	Page
8	Immobilisations corporelles	103	15	Avantages du personnel	110
9	Immobilisations incorporelles	105	16	Contrats de location	117
10	Autres éléments d'actif	107	17	Engagements, éventualités et garanties	118
11	Billets de banque en circulation	108			
14	Autres éléments de passif	109	19	Parties liées	122

Durant l'exercice 2017, la Banque n'a adopté aucune norme nouvelle ou modifiée ayant eu une incidence importante sur ses états financiers.

Constatation des produits

- Les produits d'intérêts sont comptabilisés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- Les dividendes tirés du placement de la Banque en actions de la Banque des Règlements Internationaux (BRI) sont comptabilisés lorsqu'ils sont déclarés. Au cours de l'exercice, les dividendes ont été reclassés dans un poste distinct de l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global afin de mieux refléter la nature de cette source de revenus. Les informations comparatives ont été actualisées en conséquence.
- Les gains et les pertes réalisés sur la vente d'actifs disponibles à la vente, le cas échéant, sont constatés en résultat net en tant que reclassement hors des autres éléments du résultat global au moment de la vente, et correspondent à la différence entre le produit et le coût amorti à la date de transaction.
- Les autres produits sont comptabilisés en résultat net au cours de la période où ils sont générés, lorsqu'ils peuvent être évalués de façon fiable et que leur recouvrement est probable.

Monnaies étrangères

Le produit des placements et les charges connexes libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les gains ou pertes de change qui découlent de ces conversions sont imputés aux autres produits. Les gains ou pertes sur les instruments de capitaux propres classés comme disponibles à la vente, y compris ceux qui sont liés au taux de change, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Dépréciation

Dépréciation d'actifs financiers

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Banque détermine s'il existe des indications objectives d'une perte de valeur d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs. S'il y a perte de valeur, les actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont réévalués à la valeur recouvrable nette, et le montant de la perte de valeur est comptabilisé en résultat net. Les pertes non réalisées sur les actifs financiers disponibles à la vente dépréciés sont comptabilisées en résultat net au moment de la dépréciation.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs non financiers, y compris les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles, sont revus chaque année pour vérifier s'ils présentent des signes de dépréciation, et dès lors que des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable est supérieure à leur valeur recouvrable.

Les immobilisations incorporelles en cours de développement sont soumises à un test de dépréciation annuellement.

Jugements, estimations et hypothèses comptables clés

Pour établir les états financiers, la direction doit formuler des jugements et faire des estimations et des hypothèses, qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur le montant déclaré des actifs, des passifs, des produits et des charges, et sur d'autres informations connexes.

Les hypothèses et estimations de la Banque se fondent sur les renseignements qui étaient disponibles au moment où les présents états financiers ont été préparés. La conjoncture actuelle et les hypothèses à l'égard de l'évolution future pourraient toutefois changer en raison des fluctuations des marchés ou de circonstances indépendantes de la volonté de la Banque. Dans ce cas, l'incidence sera constatée dans les états financiers d'une période de présentation de l'information financière ultérieure.

Les jugements, les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont passés en revue de façon continue pour en assurer le caractère approprié et faire en sorte qu'ils soient appliqués de manière cohérente. Les révisions des estimations comptables sont constatées dans la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle elles ont lieu et dans toutes les périodes de présentation de l'information financière ultérieures concernées.

Des estimations et des jugements importants servent à l'évaluation des instruments financiers (note 3) et des avantages du personnel (note 15).

Modifications futures d'IFRS

Les nouvelles normes qui suivent, publiées par l'IASB, pourraient avoir des répercussions sur la Banque dans l'avenir.

IFRS 9 Instruments financiers (IFRS 9)

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9, qui regroupe les phases classement et évaluation, dépréciation, et comptabilité de couverture de son projet visant à remplacer IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39).

IFRS 9 élimine les catégories d'actifs financiers existantes et adopte une approche de classement des actifs financiers fondée sur des principes et axée sur les caractéristiques des flux de trésorerie d'un instrument financier et le modèle économique dans lequel s'inscrit l'instrument détenu.

En outre, IFRS 9 introduit un modèle de dépréciation relatif aux pertes attendues pour tous les actifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Le modèle comprend trois étapes :

i) à la comptabilisation initiale, les pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir sont comptabilisées en résultat net et les produits d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable brute de l'actif;

ii) si le risque de crédit augmente de manière importante après la comptabilisation initiale, les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont comptabilisées en résultat net et les produits d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable brute de l'actif;

iii) lorsqu'un actif financier est considéré comme déprécié, les produits d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable nette de cet actif (la valeur comptable brute moins la correction de valeur pour pertes) et non de sa valeur comptable brute.

Enfin, IFRS 9 prévoit un nouveau modèle de comptabilité de couverture et exige des entités qui ont recours à la comptabilité de couverture qu'elles fournissent des informations sur leurs activités de gestion des risques. Le nouveau modèle, issu d'une vaste refonte de la comptabilité de couverture, permettra aux entités de rendre plus fidèlement compte de leurs activités de gestion des risques dans leurs états financiers. Les changements les plus importants touchent les entités qui mènent des activités de couverture du risque non financier. Ils ne s'appliquent pas à la Banque, puisqu'elle n'exerce pas ce type d'activités.

La date d'adoption obligatoire d'IFRS 9 est le 1er janvier 2018, comme en a décidé l'IASB, mais une application anticipée était autorisée. La Banque a déterminé que cette norme entraînera une modification du classement et de la méthode d'évaluation des bons du Trésor du gouvernement du Canada, lesquels devront être évalués au coût amorti et non plus à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Elle ne s'attend pas à ce que la transition ait une incidence significative sur ses états financiers. La Banque a déterminé également que les changements apportés à la comptabilisation de la dépréciation des instruments financiers ne devraient pas avoir de répercussions importantes sur ses états financiers, c'est pourquoi elle a choisi de ne pas retraiter ses informations comparatives au moment de l'adoption d'IFRS 9. Des informations complémentaires devront être fournies sur les méthodes comptables et les méthodes de dépréciation s'appliquant aux instruments financiers de la Banque ainsi que sur les évaluations du risque financier pesant sur ces derniers.

IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (IFRS 15)

IFRS 15, publiée en mai 2014, porte sur la comptabilisation des produits s'appliquant à tous les contrats conclus avec des clients (à l'exception des contrats s'inscrivant dans le champ d'application des normes relatives aux contrats de location, aux contrats d'assurance et aux instruments financiers).

IFRS 15 établit un modèle en cinq étapes pour comptabiliser les produits tirés de contrats ainsi que des obligations d'information détaillées relativement à ces produits. La norme porte également sur la comptabilisation et l'évaluation des gains et des pertes découlant de la vente de certains actifs non financiers qui ne constituent pas des unités produites dans le cadre des activités ordinaires de l'entité.

La date d'adoption obligatoire d'IFRS 15 est le 1er janvier 2018, comme en a décidé l'IASB, mais une application anticipée était autorisée. La Banque a déterminé que cette norme n'aura pas d'incidence significative sur ses états financiers.

IFRS 16 Contrats de location (IFRS 16)

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 qui fournit un modèle complet pour la présentation des contrats de location et leur traitement dans les états financiers des preneurs et des bailleurs. Cette norme annule et remplace IAS 17 *Contrats de location* (IAS 17) ainsi que ses indications interprétatives connexes. D'importants changements ont été apportés aux méthodes comptables s'appliquant aux preneurs, notamment l'élimination de la distinction entre contrat de location simple et contrat de location-financement, de sorte que les actifs et passifs doivent être comptabilisés pour tous les contrats de location (sous réserve d'exceptions limitées en ce qui concerne les contrats à court terme et les contrats dont les actifs sous-jacents sont de faible valeur). IFRS 16 ne contient aucun changement important pour ce qui est des exigences se rapportant au bailleur.

IFRS 16 entre en vigueur le 1er janvier 2019, et son application anticipée est permise dans le cas des entreprises qui ont aussi adopté IFRS 15 de façon anticipée. La Banque a déterminé provisoirement qu'IFRS 16 n'aura pas d'incidence significative sur ses états financiers.

3. Instruments financiers

Les instruments financiers de la Banque comprennent :

- la trésorerie et les dépôts en monnaies étrangères;
- les prêts et les créances;
- les placements;
- les billets de banque en circulation,
- les dépôts;
- les titres vendus dans le cadre de conventions de rachat;
- les autres éléments de passif, qui se composent notamment du passif/actif net au titre des prestations définies des régimes de pension et des autres régimes d'avantages du personnel ainsi que des contrats de location.

Les billets de banque en circulation, le passif/actif net au titre des prestations définies des régimes de pension et des autres régimes d'avantages du personnel, ainsi que les contrats de location sont exclus de cette note. Ils sont présentés à la note 11, à la note 15 et à la note 16, respectivement.

Méthode comptable

La Banque comptabilise tous les instruments financiers selon le mode de comptabilisation à la date de règlement. Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Banque devient partie aux clauses contractuelles des instruments.

Les instruments financiers sont classés dans les catégories suivantes selon leur nature et les fins opérationnelles visées :

- Actifs financiers
  - Trésorerie et équivalents de trésorerie
  - Prêts et créances
  - Actifs détenus jusqu'à leur échéance
  - Actifs disponibles à la vente
- Passifs financiers
  - Passifs financiers évalués au coût amorti

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement constatés à leur juste valeur, les coûts de transaction étant passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont constatés initialement à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction, le cas échéant. La façon dont la Banque détermine la juste valeur de ses instruments financiers est expliquée à la section Complément d'information.

La Banque décomptabilise un actif financier lorsqu'elle considère que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ont été transférés ou lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier arrivent à expiration. Elle décomptabilise les passifs financiers lorsque ses obligations sont éteintes, sont annulées ou expirent.

À la suite de leur comptabilisation initiale ou lors de leur décomptabilisation, les instruments financiers sont évalués en fonction de leur classement, comme il est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Catégories d'instruments financiers	Évaluation ultérieure	Décomptabilisation
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie ▪ Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères	Juste valeur par le biais du résultat net. Les variations non réalisées de la juste valeur, le cas échéant, sont comptabilisées en résultat net.	Les gains ou pertes sur la juste valeur au moment de la cession sont comptabilisés en résultat net.
Prêts et créances ▪ Titres achetés dans le cadre de conventions de revente ▪ Avances aux membres de Paiements Canada ▪ Autres créances **Actifs détenus jusqu'à leur échéance** ▪ Obligations du gouvernement du Canada	Coût amorti évalué selon la méthode du taux d'intérêt effectif[1], dont sont soustraites les pertes de valeur, le cas échéant La perte de valeur est comptabilisée en résultat net. Toute reprise d'une perte de valeur antérieure serait comptabilisée en résultat net. Toute baisse subséquente de la juste valeur en deçà de la valeur comptable à la date de la dépréciation constituerait une autre perte de valeur devant être comptabilisée en résultat net.	La différence entre la valeur comptable de l'actif financier et la somme de la contrepartie reçue et de celle à recevoir est comptabilisée en résultat net.
Actifs disponibles à la vente ▪ Bons du Trésor du gouvernement du Canada ▪ Autres placements (actions de la BRI)	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les variations non réalisées de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et accumulées dans la réserve disponible à la vente en capitaux propres. La perte de valeur est comptabilisée en résultat net. Toute reprise d'une perte de valeur antérieure serait comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, dans le cas des instruments de capitaux propres, et en résultat net, dans le cas des instruments de créance. Toute baisse subséquente de la juste valeur en deçà de la valeur comptable à la date de la dépréciation constituerait une autre perte de valeur devant être comptabilisée en résultat net.	Le cumul des gains ou des pertes latents auparavant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est reclassé de capitaux propres en résultat net.

Catégories d'instruments financiers	Évaluation ultérieure	Décomptabilisation
Passifs financiers		
Passifs financiers évalués au coût amorti ▪ Dépôts ▪ Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat ▪ Autres éléments de passif	Coût amorti évalué selon la méthode du taux d'intérêt effectif1	La différence entre la valeur comptable du passif financier et la somme de la contrepartie payée et de celle à payer (y compris, s'il y a lieu, les actifs non monétaires transférés ou les passifs assumés) est comptabilisée en résultat net.

1 La méthode du taux d'intérêt effectif fait appel au taux inhérent à un instrument financier, qui actualise les flux de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à comptabiliser les intérêts sur la base d'un rendement constant.

Estimations et jugements comptables

La Banque doit exercer son jugement pour déterminer s'il existe des indications objectives d'une perte de valeur et, le cas échéant, pour estimer le montant de la perte. Dans le cadre de cette démarche, la Banque évalue, entre autres facteurs, la mesure dans laquelle la juste valeur d'un placement est inférieure à son coût et la durée de cette dépréciation, et ce, à chaque période de présentation de l'information financière.

La Banque doit également exercer son jugement pour estimer la juste valeur des instruments financiers. Cette juste valeur est censée avoisiner le montant pour lequel l'instrument pourrait être échangé dans le cadre d'une transaction de pleine concurrence entre des parties bien informées et consentantes.

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète le poids relatif des données d'entrée utilisées pour réaliser les évaluations :

Niveau 1 Prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, qui ont cours dans des transactions réelles et régulières de pleine concurrence

Niveau 2 Données d'entrée autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (p. ex., des prix pour des instruments semblables ou des prix pratiqués sur un marché inactif) ou indirectement (p. ex., des taux d'intérêt ou des écarts de crédit)

Niveau 3 Données d'entrée non observables pour l'actif ou le passif concerné qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, puisque ces données proviennent de marchés inactifs (p. ex., hypothèses formulées par des participants aux marchés)

La hiérarchie des justes valeurs exige l'utilisation de données de marché observables dans la mesure où de telles données existent. L'instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée d'entrée importante a été prise en compte dans l'évaluation à la juste valeur.

Les tableaux ci-dessous présentent les méthodes d'évaluation employées pour déterminer la juste valeur de chacun des instruments financiers et le niveau auquel ils se situent dans la hiérarchie des justes valeurs. Aucun changement n'a été apporté aux méthodes d'évaluation au cours de l'exercice.

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	Méthode d'évaluation
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères	La juste valeur des instruments financiers est estimée équivaloir à leur valeur nominale, puisqu'il s'agit d'espèces.
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	Prix cotés sur les marchés (Niveau 1)
Actions de la BRI	Données d'entrée non observables importantes (Niveau 3) La juste valeur est jugée équivaloir à 70 % de la participation de la Banque à la valeur de l'actif net de la BRI à la date de clôture. Cette méthode d'évaluation concorde avec celle utilisée par la BRI pour tous les rachats d'actions effectués depuis 1970. Elle a en outre été entérinée par une décision rendue par la Cour internationale de Justice de La Haye concernant un rachat d'actions par la BRI en 2001 (le dernier rachat d'actions effectué par la BRI). La Banque s'attend à ce que la valeur des actions de la BRI fluctue au fil du temps concurremment avec la solidité du bilan de celle-ci et les taux de change.

Instruments financiers comptabilisés au coût amorti	Méthode d'évaluation
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente, autres créances, dépôts et passifs financiers	Valeur comptable (elle est présumée avoisiner la juste valeur de ces instruments financiers, étant donné qu'ils sont de brève échéance ou payables à vue)
Obligations du gouvernement du Canada	Prix cotés sur les marchés (Niveau 1)

Complément d'information

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

Le tableau suivant indique la juste valeur des actifs financiers de la Banque, classés selon la hiérarchie des justes valeurs décrite ci-dessus.

Au 31 décembre 2017	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	18 370,4	-	-	**18 370,4**
Actions de la BRI	-	-	403,6	**403,6**
	18 370,4	-	**403,6**	**18 774,0**

Au 31 décembre 2016	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	16 791,8	-	-	**16 791,8**
Actions de la BRI	-	-	395,0	**395,0**
	16 791,8	-	**395,0**	**17 186,8**

En 2017, aucun montant n'a été transféré entre les niveaux.

Le tableau suivant présente le rapprochement de la juste valeur estimée des actions de la BRI, déterminée au moyen des évaluations à la juste valeur du Niveau 3.

Au 31 décembre	2017	2016
Solde d'ouverture au début de l'exercice	395,0	405,2
Variation de la juste valeur comptabilisée dans les autres éléments du résultat global	8,6	(10,2)
Solde de clôture à la fin de l'exercice	**403,6**	**395,0**

Instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur

La juste valeur des obligations du gouvernement du Canada s'établissait à 84 405,6 millions de dollars au 31 décembre 2017 (83 528,5 millions de dollars au 31 décembre 2016).

4. Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères

La trésorerie et les dépôts en monnaies étrangères se composent des fonds en caisse et des dépôts à vue très liquides en monnaies étrangères détenus auprès d'autres banques centrales ou d'institutions financières internationales. Le solde total de 14,6 millions de dollars (19,3 millions de dollars au 31 décembre 2016) comprend des dépôts en monnaies étrangères d'une valeur de 13,8 millions de dollars canadiens (18,2 millions de dollars canadiens au 31 décembre 2016).

Les méthodes de la Banque relatives au classement et à l'évaluation des instruments financiers sont présentées à la note 3, et le risque financier connexe, à la note 7.

5. Prêts et créances

Les prêts et créances se composent principalement de titres achetés dans le cadre de conventions de revente et, le cas échéant, d'avances aux membres de Paiements Canada. Ces transactions, qui sont des engagements des membres de Paiements Canada, sont entièrement garanties, conformément aux critères d'admissibilité des actifs acceptés en garantie et aux exigences à l'égard des marges de la Banque rendus publics. Le reste du montant est constitué surtout de créances clients.

Les achats de titres dans le cadre de conventions de revente sont composés d'opérations de pension à un jour et d'opérations de pension à plus d'un jour, en vertu desquelles la Banque achète des titres à des contreparties désignées en s'engageant à les leur revendre à un prix fixé à l'avance à une date convenue. Les opérations de prise en pension à un jour, qui arrivent à échéance le jour ouvrable suivant, servent à soutenir la mise en œuvre efficace de la politique monétaire en retirant des liquidités intrajournalières, ce qui renforce le taux cible du financement à un jour de la Banque. Les opérations de pension à plus d'un jour viennent généralement à échéance dans les 90 jours suivant leur exécution. Elles sont réalisées pour gérer le bilan de la Banque, favoriser le fonctionnement ordonné des marchés financiers canadiens et fournir à la Banque de l'information sur la situation des marchés de financement à court terme. Au 31 décembre 2017, l'encours se composait de contrats assortis d'une échéance initiale allant de 17 à 84 jours (de 18 à 85 jours au 31 décembre 2016).

Les avances aux membres de Paiements Canada sont des prêts garantis accordés dans le cadre du mécanisme permanent d'octroi de liquidités de la Banque pour faciliter le règlement des opérations à un jour dans le Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV). Ces avances arrivent à échéance le jour ouvrable suivant. Les intérêts sur les avances à un jour sont calculés au taux officiel d'escompte, soit le taux d'intérêt auquel la Banque consent des prêts à un jour aux principales institutions financières. Les actifs remis en garantie de ces avances proviennent d'une réserve de garanties admissibles dans laquelle la Banque peut choisir, à sa discrétion, l'actif de la

plus haute qualité pour garantir toute avance consentie. Au 31 décembre 2017, aucune avance n'avait été accordée aux membres de Paiements Canada (néant au 31 décembre 2016).

Les méthodes de la Banque relatives au classement et à l'évaluation des instruments financiers sont présentées à la note 3, et le risque financier connexe, à la note 7.

6. Placements

Les placements de la Banque comprennent des bons du Trésor et des obligations du gouvernement du Canada ainsi que d'autres avoirs. Ils sont effectués essentiellement en fonction des besoins du bilan de la Banque, conformément au cadre qu'elle a établi pour la gestion des opérations sur les marchés financiers.

Les autres placements sont composés uniquement des 9 441 actions de la BRI (9 441 actions de la BRI au 31 décembre 2016) que la Banque détient dans le cadre de ses fonctions en tant que banque centrale. Il s'agit d'un placement de longue durée. Seules les banques centrales peuvent détenir des actions de la BRI et elles ne peuvent en acquérir de nouvelles que lorsqu'elles sont invitées à en souscrire par le conseil d'administration de l'institution. Ces actions ne peuvent être transférées sans le consentement écrit préalable de la BRI.

La Banque administre également un programme de prêt de titres afin de soutenir la liquidité du marché des titres du gouvernement du Canada en fournissant une source secondaire et temporaire de titres. Ces prêts sont entièrement garantis et généralement assortis d'une échéance d'un jour ouvrable. Les titres prêtés dans le cadre du programme de prêt de titres continuent d'être comptabilisés dans les placements pendant toute la durée du prêt. Les commissions de prêt imposées par la Banque sont imputées aux autres produits à la date d'échéance du prêt. Au 31 décembre 2017, les placements de la Banque ne comprenaient aucun titre prêté (néant au 31 décembre 2016).

Les méthodes de la Banque relatives au classement et à l'évaluation des instruments financiers sont présentées à la note 3, et le risque financier connexe, à la note 7.

7. Gestion du risque financier

La Banque dispose d'un cadre global de gestion et de contrôle des risques pour gérer les risques auxquels elle est exposée. Le Conseil de direction institutionnelle supervise la gestion des risques d'entreprise et la mise en œuvre de processus de gestion rigoureux afin de protéger la Banque. Le Conseil d'administration exerce une fonction de surveillance quant à l'efficacité de la gestion des risques par la Banque.

La Banque est exposée au risque financier associé à ses instruments financiers, y compris le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. Le Bureau de surveillance des risques financiers suit de près les risques financiers associés à l'état de la situation financière de la Banque et rend compte de ses observations à cet égard.

Les paragraphes qui suivent décrivent ces risques et la manière dont la Banque les gère.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de subir une perte en raison du manquement d'une contrepartie ou d'une caution à ses obligations de paiement conformément aux modalités convenues.

La Banque est exposée au risque de crédit par le biais de la trésorerie et des dépôts en monnaies étrangères, des placements, des avances aux membres de Paiements Canada ainsi que de sa participation à des opérations sur le marché sous forme d'achats de titres dans le cadre de conventions de revente et de prêts de titres. On estime que l'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable de ces éléments. La Banque est

également exposée au risque de crédit par le biais de la garantie à l'égard du STPGV et par le biais de l'exécution des contrats de monnaies étrangères. L'exposition maximale aux termes des garanties et des contrats de monnaies étrangères est décrite à la note 17.

Aucun actif financier n'est en souffrance ni déprécié.

Concentration du risque de crédit

Le portefeuille de placements de la Banque, qui représente 91 % de la valeur comptable du total de son actif (91 % en 2016), présente un faible risque de crédit, puisque les titres détenus sont principalement des engagements directs du gouvernement du Canada, qui a une note de crédit AAA et n'a jamais manqué à ses obligations.

Les titres achetés par la Banque dans le cadre de conventions de revente représentent 9 % de la valeur comptable du total de son actif (8 % au 31 décembre 2016). Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des actifs remis à la Banque en garantie de ces instruments financiers à la date de clôture.

	2017		2016	
Au 31 décembre	**$**	**%**	**$**	**%**
Titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada	2 414,9	24,5	878,4	10,1
Titres émis ou garantis par un gouvernement provincial	7 444,0	75,5	7 796,4	89,9
Juste valeur totale des actifs remis en garantie à la Banque	**9 858,9**	**100,0**	**8 674,8**	**100,0**
Valeur comptable des avances octroyées aux membres de Paiements Canada	-	-	-	-
Valeur comptable des titres achetés dans le cadre de conventions de revente	9 478,5	100,0	8 277,0	100,0
Valeur comptable des titres garantis à la fin de l'exercice	**9 478,5**	**100,0**	**8 277,0**	**100,0**
Valeur des garanties en pourcentage de la valeur comptable à la fin de l'exercice		**104,0**		**104,8**

Dans le cas improbable où une contrepartie manquerait à ses obligations, les actifs détenus en garantie pourraient être liquidés pour couvrir l'exposition au risque de crédit. Les actifs donnés en garantie sont acceptés conformément aux critères d'admissibilité et aux exigences à l'égard des marges de la Banque diffusés dans son site Web. Tous les actifs acceptés en garantie sont soumis à des critères d'admissibilité rigoureux, et la qualité de crédit de ces actifs est assujettie à diverses restrictions fondées sur leur nature, leur échéance et leurs caractéristiques en matière de crédit, y compris leur notation.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque d'une variation négative de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable à l'évolution des variables du marché, comme les taux d'intérêt, les taux de change et les prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt.

L'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt découle des variations de la juste valeur de ses placements en bons du Trésor du gouvernement du Canada, qui sont de brève échéance, ainsi que des fluctuations des flux de trésorerie futurs d'instruments financiers tels que la trésorerie et les dépôts en monnaies étrangères qu'elle détient,

et les dépôts d'autres institutions à la Banque, puisque ces instruments sont soumis à des taux d'intérêt variables. Les autres actifs financiers et passifs financiers de la Banque sont assortis de taux d'intérêt fixes ou ne portent pas intérêt.

Les chiffres ci-dessous illustrent l'incidence, au 31 décembre, d'une (augmentation) et d'une diminution des taux d'intérêt de 25 points de base sur la juste valeur du portefeuille de bons du Trésor du gouvernement du Canada et les autres éléments du résultat global.

Au 31 décembre	2017	2016
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	**(16,7) / 15,5**	(15,2) / 15,0

Les chiffres ci-dessous illustrent l'incidence, au 31 décembre, d'une augmentation et d'une (diminution) des taux d'intérêt de 25 points de base sur les intérêts versés sur les dépôts du gouvernement du Canada, qui correspondent essentiellement à l'ensemble des risques de taux d'intérêt auxquels les passifs financiers de la Banque sont exposés.

Au 31 décembre	2017	2016
Charges d'intérêts sur les dépôts du gouvernement du Canada	**58,1 / (58,1)**	58,0 / (58,0)

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Étant donné que la position de change nette de la Banque est peu élevée par rapport à son actif total, le risque de change n'est pas considéré comme important.

La Banque est exposée au risque de change surtout du fait qu'elle détient des actions de la BRI. Ces actions sont libellées en droits de tirage spéciaux (DTS). Le DTS est l'unité de compte du Fonds monétaire international, et sa valeur est déterminée en fonction d'un panier composé de cinq grandes monnaies, soit l'euro, le dollar américain, la livre sterling, le yen et le renminbi. Les DTS sont convertis à leurs équivalents en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date à laquelle la juste valeur est déterminée.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant des mouvements de taux d'intérêt et de taux de change).

La Banque est exposée à l'autre risque de prix par le biais de sa participation dans la BRI. Comme il est indiqué à la note 3, la juste valeur des actions de la BRI est estimée en fonction de la valeur de l'actif net de la BRI, moins une décote de 30 %. Les variations de la juste valeur de ces actions reflètent donc l'évolution de la valeur de l'actif net de la BRI et des taux de change, comme il est mentionné ci-dessus. L'autre risque de prix associé aux actions de la BRI est lié au motif pour lequel elles sont détenues, comme il indiqué à la note 6.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque de perte si la Banque n'est pas en mesure de respecter ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance. Les passifs sans échéance fixe comprennent les billets de banque en circulation et les dépôts du gouvernement du Canada, le reste des passifs (les dépôts des membres de Paiements Canada, les titres vendus dans le cadre de conventions de rachat, le cas échéant, et les autres passifs financiers) arrivent à échéance dans un délai de douze mois. La Banque est également exposée au risque de liquidité par le biais de la garantie à l'égard du STPGV, comme il est mentionné à la note 17.

L'expérience démontre que les billets de banque en circulation représentent une source de financement stable à long terme pour la Banque. Les dépôts du gouvernement du Canada comprennent les dépôts détenus par la Banque en sa qualité d'agent financier du gouvernement du Canada. En contrepartie de ces passifs sans échéance fixe, la Banque détient un portefeuille de titres très liquides, constitué principalement de bons du Trésor et d'obligations du gouvernement du Canada ainsi que de titres achetés dans le cadre de conventions de revente. Dans l'éventualité d'un rachat imprévu de billets de banque ou du retrait d'une somme importante sur le dépôt du gouvernement du Canada lié au plan de gestion de la liquidité prudentielle, la Banque peut éteindre l'obligation de plusieurs façons, y compris par la vente de placements sous-jacents à ces passifs.

En outre, à titre de banque centrale du pays, la Banque est la source ultime de liquidités pour le système financier canadien et possède le pouvoir et les capacités opérationnelles de créer en tout temps une quantité illimitée de liquidités en dollars canadiens. Elle exerce ce pouvoir dans le cadre de l'engagement qu'elle a pris de maintenir l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible.

Le tableau qui suit présente les résultats d'une analyse des échéances des actifs et passifs financiers de la Banque. Les soldes indiqués ci-après ne correspondent pas à ceux qui figurent dans l'état de la situation financière, car le tableau rend compte de tous les flux de trésorerie sur une base non actualisée.

Au 31 décembre 2017	Sans échéance fixe	Dans les 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers					
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères	14,6	-	-	-	**14,6**
Prêts et créances	-	9 495,6	-	-	**9 495,6**
Placements					
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	-	18 450,0	-	-	**18 450,0**
Obligations du gouvernement du Canada	-	17 139,3	43 069,8	34 930,4	**95 139,5**
Actions de la BRI	403,6	-	-	-	**403,6**
	418,2	**45 084,9**	**43 069,8**	**34 930,4**	**123 503,3**
Passifs financiers					
Billets de banque en circulation	85 855,9	-	-	-	**85 855,9**
Dépôts					
Gouvernement du Canada	21 454,2	-	-	-	**21 454,2**
Membres de Paiements Canada	-	500,3	-	-	**500,3**
Autres dépôts	2 274,3	-	-	-	**2 274,3**
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	-	-	-	-	**-**
Autres passifs financiers	-	277,3	-	-	**277,3**
	109 584,4	**777,6**	**-**	**-**	**110 362.0**
Écart de financement net	**(109 166,2)**	**44 307,3**	**43 069,8**	**34 930,4**	**13 141,3**

Au 31 décembre 2016	Sans échéance fixe	Dans les 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers					
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères	19,3	-	-	-	**19,3**
Prêts et créances	-	8 288,0	-	-	**8 288,0**
Placements					
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	-	16 825,0	-	-	**16 825,0**
Obligations du gouvernement du Canada	-	18 240,6	39 693,0	35 023,1	**92 956,7**
Actions de la BRI	395,0	-	-	-	**395,0**
	414,3	**43 353,6**	**39 693,0**	**35 023,1**	**118 484,0**
Passifs financiers					
Billets de banque en circulation	80 478,6	-	-	-	**80 487,6**
Dépôts					
Gouvernement du Canada	20 228,4	-	-	-	**20 228,4**
Membres de Paiements Canada	-	499,7	-	-	**499,7**
Autres dépôts	2 103,4	-	-	-	**2 103,4**
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	-	1 500,0	-	-	**1 500,0**
Autres passifs financiers	-	598,7	-	-	**598,7**
	102 810,4	**2 598,4**	**-**	**-**	**105 408,8**
Écart de financement net	**(102 396,1)**	**40 755,2**	**36 693,0**	**35 023,1**	**13 075,2**

8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les terrains, les constructions, le matériel informatique, tout autre équipement et les projets en cours connexes.

Méthode comptable

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût, moins le cumul des amortissements (à l'exception des terrains, qui ne sont pas amortis), et sont diminuées de toute perte de valeur connexe. Les projets en cours sont évalués au coût, mais ne sont amortis qu'à partir du moment où l'actif est prêt à être utilisé. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition ou à la construction de l'actif.

Lorsque des composants majeurs d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés comme des immobilisations corporelles distinctes. Lors du remplacement d'une partie importante d'une immobilisation corporelle, la valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée, et tout gain ou toute perte est comptabilisé en amortissement.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée des actifs. La durée d'utilité estimée et le mode d'amortissement sont revus à la fin de chaque exercice, l'effet des changements d'estimations, s'il y a lieu, étant comptabilisé prospectivement. La durée d'utilité estimée des principales catégories d'actifs se décline comme suit :

Constructions	de 15 à 65 ans
Matériel informatique	de 3 à 10 ans
Autre équipement	de 5 à 20 ans

Les améliorations locatives (incluses dans la catégorie « Autre équipement ») sont amorties sur la plus courte de la durée d'utilité de l'actif et de la durée du contrat de location.

Estimations et jugements comptables

La Banque doit exercer son jugement pour déterminer :

- les coûts directement imputables à une immobilisation corporelle (p. ex., coût de la main-d'œuvre, coûts indirects);
- le moment où les produits ou les charges découlant des projets en cours doivent être incorporés dans le coût de l'immobilisation;
- la durée d'utilité sur laquelle ces coûts devraient être amortis;
- si les immobilisations existantes sont sujettes à une perte de valeur.

Complément d'information

Valeur comptable des immobilisations corporelles

2017	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autre équipement	Total
Coût				
Soldes au 31 décembre 2016	560,8	68,8	113,8	**743,4**
Entrées	21,2	11,4	10,4	**43,0**
Sorties	(2,9)	(1,0)	(37,0)	**(40,9)**
Transferts vers d'autres catégories d'actifs	(0,6)	3,2	(5,3)	**(2,7)**
Soldes au 31 décembre 2017	**578,5**	**82,4**	**81,9**	**742,8**
Amortissement				
Soldes au 31 décembre 2016	(90,3)	(23,1)	(59,3)	**(172,7)**
Charge d'amortissement	(18,7)	(11,6)	(11,3)	**(41,6)**
Sorties	2,9	0,7	36,9	**40,5**
Transferts vers d'autres catégories d'actifs	-	-	-	**-**
Soldes au 31 décembre 2017	**(106,1)**	**(34,0)**	**(33,7)**	**(173,8)**
Valeurs comptables				
Soldes au 31 décembre 2016	470,5	45,7	54,5	**570,7**
Soldes au 31 décembre 2017	**472,4**	**48,4**	**48,2**	**569,0**

2017	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autre équipement	Total
Projets en cours				
Compris dans les valeurs comptables au 31 décembre 2017	-	3,8	3,1	**6,9**
Engagements au 31 décembre 2017	0,9	13,6	1,1	**15,6**

Les engagements au 31 décembre 2017 consistent principalement en matériel informatique et en équipement mécanique liés aux projets en matière de résilience.

2016	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autre équipement	Total
Coût				
Soldes au 31 décembre 2015	457,4	41,0	82,9	**581,3**
Entrées	139,8	18,9	6,6	**165,3**
Sorties	-	(3,2)	-	**(3,2)**
Transferts vers d'autres catégories d'actifs	(36,4)	12,1	24,3	**-**
Soldes au 31 décembre 2016	**560,8**	**68,8**	**113,8**	**743,4**
Amortissement				
Soldes au 31 décembre 2015	(84,4)	(20,9)	(44,6)	**(149,9)**
Charge d'amortissement	(5,9)	(5,4)	(14,7)	**(26,0)**
Sorties	-	3,2	-	**3,2**
Transferts vers d'autres catégories d'actifs	-	-	-	**-**
Soldes au 31 décembre 2016	**(90,3)**	**(23,1)**	**(59,3)**	**(172,7)**
Valeurs comptables				
Soldes au 31 décembre 2015	373,0	20,1	38,3	**431,4**
Soldes au 31 décembre 2016	**470,5**	**45,7**	**54,5**	**570,7**

2016	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autre équipement	Total
Projets en cours				
Compris dans les valeurs comptables au 31 décembre 2016	0,5	11,0	6,5	**18,0**
Engagements au 31 décembre 2016	17,1	0,1	16,4	**33,6**

9. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont des actifs non monétaires identifiables sans substance physique, qui représentent des avantages économiques futurs et qui sont contrôlées par la Banque. Les immobilisations incorporelles de la Banque comprennent les logiciels qui ont été développés en interne ou acquis à l'extérieur.

Méthode comptable

Les coûts directement liés au développement en interne d'un logiciel identifiable qui, selon la meilleure estimation de la direction, peut techniquement être achevé et générera un avantage économique futur pour la Banque, sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles. Les dépenses ultérieures sont inscrites à l'actif seulement lorsqu'elles accroissent les avantages économiques futurs compris dans l'actif auquel elles se rapportent.

Les actifs logiciels acquis par la Banque dont la durée d'utilité est limitée sont évalués au coût après déduction du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée des actifs, qui peut varier de 3 à 15 ans. La durée d'utilité estimée et le mode d'amortissement sont revus à la fin de chaque exercice, l'effet des changements d'estimations, s'il y a lieu, étant comptabilisé prospectivement.

Estimations et jugements comptables

La Banque doit exercer son jugement pour déterminer :

- les coûts liés aux dépenses intangibles qui pourraient être capitalisés;
- la durée d'utilité sur laquelle ces coûts devraient être amortis;
- si les immobilisations existantes sont sujettes à une perte de valeur.

Complément d'information

Valeur comptable des immobilisations incorporelles

2017	Logiciels développés en interne	Autres logiciels	Total
Coût			
Soldes au 31 décembre 2016	53,4	63,1	**116,5**
Entrées	5,3	5,8	**11,1**
Sorties	-	-	**-**
Transferts vers d'autres catégories d'actifs	-	2,7	**2,7**
Soldes au 31 décembre 2017	**58,7**	**71,6**	**130,3**
Amortissement			
Soldes au 31 décembre 2016	(42,5)	(37,8)	**(80,3)**
Charge d'amortissement	(2,2)	(7,7)	**(9,9)**
Sorties	-	-	**-**
Transferts vers d'autres catégories d'actifs	-	-	**-**
Soldes au 31 décembre 2017	**(44,7)**	**(45,5)**	**(90,2)**
Valeurs comptables			
Soldes au 31 décembre 2016	10,9	25,3	**36,2**
Soldes au 31 décembre 2017	**14,0**	**26,1**	**40,1**

2017	Logiciels développés en interne	Autres logiciels	Total
Projets en cours			
Compris dans les valeurs comptables au 31 décembre 2017	7,7	3,7	**11,4**
Engagements au 31 décembre 2017	1,2	3,1	**4,3**

2016	Logiciels développés en interne	Autres logiciels	Total
Coût			
Soldes au 31 décembre 2015	49,1	64,1	**113,2**
Entrées	4,3	3,6	**7,9**
Sorties	-	(4,6)	**(4,6)**
Transferts vers d'autres catégories d'actifs	-	-	**-**
Soldes au 31 décembre 2016	**53,4**	**63,1**	**116,5**
Amortissement			
Soldes au 31 décembre 2015	(41,0)	(34,3)	**(75,3)**
Charge d'amortissement	(1,5)	(8,1)	**(9,6)**
Sorties	-	4,6	**4,6**
Transferts vers d'autres catégories d'actifs	-	-	**-**
Soldes au 31 décembre 2016	**(42,5)**	**(37,8)**	**(80,3)**
Valeurs comptables			
Soldes au 31 décembre 2015	8,1	29,8	**37,9**
Soldes au 31 décembre 2016	**10,9**	**25,3**	**36,2**

2016	Logiciels développés en interne	Autres logiciels	Total
Projets en cours			
Compris dans les valeurs comptables au 31 décembre 2016	4,6	2,5	**7,1**
Engagements au 31 décembre 2016	-	-	**-**

10. Autres éléments d'actif

Les autres éléments d'actif comprennent le matériel lié aux billets de banque (le matériel de production, y compris le support d'impression en polymère et l'encre), l'actif net au titre des prestations définies lié au Régime de pension de la Banque du Canada et tous les autres éléments d'actif, qui consistent principalement en des charges payées d'avance.

Méthode comptable

Le matériel lié aux billets de banque est évalué au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût de production des billets de banque neufs est passé en charges au moment où il est engagé. Tous les autres éléments d'actif sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La méthode comptable utilisée relativement à l'actif net au titre des prestations définies lié au Régime de pension de la Banque du Canada est décrite à la note 15.

Complément d'information

Composition des autres éléments d'actif

Au 31 décembre	Note	2017	2016
Matériel lié aux billets de banque		7,2	3,0
Actif net au titre des prestations définies	15	109,0	131,2
Tous les autres éléments d'actif		16,4	30,7
Total des autres éléments d'actif		**132,6**	**164,9**

11. Billets de banque en circulation

Les billets de banque en circulation sont les billets de banque qui ont été produits et mis en circulation pour être utilisés au sein de l'économie. Ils constituent des passifs ne portant pas intérêt et sont payables à vue.

Méthode comptable

Les billets de banque en circulation sont comptabilisés à leur valeur nominale. Leur juste valeur avoisine leur valeur comptable. L'évaluation que fait la Banque du risque financier connexe est décrite à la note 7.

Complément d'information

Conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*, la Banque est seule habilitée à émettre des billets de banque pour le Canada. À l'heure actuelle, les billets de banque sont émis en coupures de 5, de 10, de 20, de 50 et de 100 dollars. Les autres billets de banque, indiqués dans le tableau ci-après, comprennent les coupures encore en circulation, mais qui ont cessé d'être émises.

Le tableau ci-dessous présente la valeur nominale des billets de banque en circulation, par coupure :

Au 31 décembre	2017	2016
5 $	1 346,9	1 265,0
10 $	1 503,4	1 358,7
20 $	19 946,4	19 459,0
50 $	14 845,5	13 076,1
100 $	47 099,1	44 178,2
Autres billets de banque	1 114,6	1 141,6
Total des billets de banque en circulation	**85 855,9**	**80 478,6**

12. Dépôts

Les dépôts se composent des dépôts du gouvernement du Canada et de ceux des membres de Paiements Canada et des autres institutions financières. Ils sont constitués également des soldes non réclamés remis à la Banque en application de la législation pertinente. La Banque verse sur les dépôts du gouvernement du Canada, des membres de Paiements Canada et de certaines autres institutions financières des intérêts calculés en fonction des taux du marché à court terme. Elle paie également des intérêts sur les soldes non réclamés conformément à la législation pertinente. La charge d'intérêts sur les dépôts est prise en compte dans le résultat net.

Les dépôts du gouvernement du Canada, qui s'établissaient à 21 454,2 millions de dollars au 31 décembre 2017 (20 228,4 millions de dollars au 31 décembre 2016), comprennent 1 454,2 millions de dollars pour les soldes de fonctionnement et 20 000,0 millions de dollars pour le plan de gestion de la liquidité prudentielle (228,4 millions de dollars et 20 000,0 millions de dollars, respectivement, au 31 décembre 2016).

Les méthodes de la Banque relatives au classement et à l'évaluation des instruments financiers sont présentées à la note 3, et le risque financier connexe, à la note 7.

13. Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat

Les ventes de titres dans le cadre de conventions de rachat, aussi appelées opérations de cession en pension à un jour, sont des opérations de pension en vertu desquelles la Banque vend des titres du gouvernement du Canada à des contreparties désignées en s'engageant à les leur racheter à un prix fixé à l'avance à une date convenue. Ces conventions sont entièrement garanties par les bons du Trésor du gouvernement du Canada, et donc considérées comme des emprunts garantis.

Il ne restait aucun titre vendu dans le cadre de conventions de rachat au 31 décembre 2017 (l'encours de ces titres s'élevait à 1 500,0 millions de dollars au 31 décembre 2016; des bons du Trésor du gouvernement du Canada, d'une valeur de 1 500,5 millions de dollars, ont été remis en garantie de ces titres par la Banque).

Les méthodes de la Banque relatives au classement et à l'évaluation des instruments financiers sont présentées à la note 3, et le risque financier connexe, à la note 7.

14. Autres éléments de passif

Les autres éléments de passif se composent de comptes créditeurs et de charges à payer, de provisions et du passif net au titre des prestations définies du Régime de pension complémentaire de la Banque du Canada et des autres régimes d'avantages du personnel.

Méthode comptable

Les méthodes de la Banque relatives au classement et à l'évaluation des instruments financiers (comptes créditeurs et charges à payer, dans le contexte des autres éléments de passif) sont présentées à la note 3, et le risque financier connexe, à la note 7. La méthode comptable qu'utilise la Banque pour le passif net au titre des prestations définies du Régime de pension complémentaire de la Banque du Canada et des autres régimes d'avantages du personnel est décrite à la note 15.

Une provision est constatée si, par suite d'un événement passé, la Banque a une obligation actuelle, juridique ou implicite, qui peut être estimée de manière fiable à la date de l'état de la situation financière et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation.

Estimations et jugements comptables

Les estimations des provisions tiennent compte de la valeur actualisée des flux de trésorerie qui devraient être nécessaires pour éteindre l'obligation.

Complément d'information

Composition des autres éléments de passif

Au 31 décembre	Note	2017	2016
Excédent à verser au receveur général du Canada		204,2	468,8
Passif net au titre des prestations définies	15		
Régimes de pension		64,4	38,2
Autres régimes		178,3	172,0
Tous les autres éléments de passif et provisions		73,1	129,9
Total des autres éléments de passif		**520,0**	**808,9**

Excédent à verser au receveur général du Canada

Le tableau suivant présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture au titre de l'excédent à verser au receveur général du Canada, lequel se fonde sur les exigences de l'article 27 de la *Loi sur la Banque du Canada* et sur l'accord relatif aux sommes à verser au receveur général que la Banque a conclu avec le ministre des Finances, décrit à la note 18.

Au 31 décembre	2017	2016
Solde d'ouverture au début de l'exercice	468,8	249,5
Versement de l'excédent au receveur général du Canada	(1 193,7)	(849,5)
Excédent destiné au receveur général du Canada	929,1	1,068,8
Solde de clôture à la fin de l'exercice	**204,2**	**468,8**

15. Avantages du personnel

La Banque offre à ses employés plusieurs régimes d'avantages du personnel qui prévoient des avantages à court terme, des avantages postérieurs à l'emploi, des avantages à long terme et des indemnités de cessation d'emploi.

Le Régime de pension de la Banque du Canada (le Régime de pension) a été créé en vertu des dispositions de la *Loi sur la Banque du Canada* (1934) et est demeuré conforme à la *Loi sur la Banque du Canada* au fil des modifications apportées à cette dernière. Ce régime constitue un régime de pension agréé au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, par conséquent, n'est pas assujetti à l'impôt sur le revenu.

Le Régime de pension complémentaire de la Banque du Canada (le Régime de pension complémentaire) a été créé pour permettre le versement de prestations de retraite aux employés de la Banque dont les revenus annuels dépassent le montant prévu par le Régime de pension, aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le Régime de pension complémentaire est une convention de retraite au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La Banque est l'administrateur des régimes de pension. Le Conseil d'administration de la Banque a mis sur pied le Comité des pensions, auquel il a délégué la responsabilité de s'acquitter des fonctions de la Banque à titre d'administrateur des régimes, y compris celle d'assurer la conformité à l'Énoncé des politiques et procédures en matière de placement, que le Conseil d'administration approuve chaque année. Un fonds en fiducie distinct a été établi pour chaque régime afin de recevoir et d'investir les cotisations et de verser les prestations payables aux

termes des régimes. Les actifs ne peuvent être utilisés à d'autres fins qu'au paiement des prestations de retraite et des frais d'administration connexes.

La Banque est aussi le promoteur d'autres régimes d'avantages offerts aux employés, notamment les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies non capitalisés, qui prévoient une protection d'assurance vie ainsi que des protections au titre des soins médicaux et dentaires admissibles, le programme d'indemnités pour longs états de service non capitalisé offert aux employés embauchés avant le 1er janvier 2003 et le régime d'invalidité de longue durée.

Méthode comptable

Les avantages du personnel s'entendent de toutes formes de contrepartie donnée par une entité au titre des services rendus par son personnel ou lors de la cessation d'emploi. Ces avantages sont décrits dans le tableau suivant :

Catégorie	Description	Évaluation et comptabilisation
Avantages à court terme	Avantages dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois suivant la période où les services ont été rendus Ils comprennent le salaire, les primes, les congés annuels, les protections pour soins médicaux et dentaires ainsi que les avantages prévus par la loi.	Le passif et la charge connexe sont comptabilisés dans la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle ils surviennent et sont évalués sur une base non actualisée.
Avantages postérieurs à l'emploi	Avantages payables après la cessation de l'emploi (prestations de retraite et autres prestations) Ils comprennent : ▪ le Régime de pension; ▪ le Régime de pension complémentaire; ▪ une protection d'assurance vie ainsi que des protections au titre des soins médicaux et dentaires admissibles; ▪ le programme d'indemnités pour longs états de service.	L'actif ou le passif net constaté se compose de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies diminuée de la juste valeur des actifs des régimes (s'il en existe). L'obligation au titre des prestations définies est calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés, à partir d'un taux d'intérêt[1] approprié. Les actifs des régimes capitalisés sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture. La charge comptabilisée en résultat net pour la période de présentation de l'information financière comprend le coût des services rendus au cours de la période, le coût des services passés, les intérêts nets sur le passif/actif net au titre des prestations définies, les gains ou pertes sur liquidation (s'il y a lieu) et les frais d'administration. Les intérêts nets sont calculés en appliquant le taux d'actualisation au passif/actif net au titre des prestations définies. Les réévaluations[2] sont constatées dans les autres éléments du résultat global immédiatement dans la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle elles surviennent et sont cumulées en capitaux propres. Les réévaluations englobent les écarts actuariels, le rendement des actifs des régimes et l'effet du plafond de l'actif (s'il y a lieu). Elles excluent les montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif/actif net au titre des prestations définies. Le coût des services passés est comptabilisé à la première des dates suivantes : la date de modification ou de réduction du régime ou

Catégorie	Description	Évaluation et comptabilisation
		la date à laquelle la Banque comptabilise les coûts de restructuration correspondants ou les indemnités de cessation d'emploi correspondantes.
Avantages à long terme	Régime d'invalidité de longue durée	Le passif comptabilisé correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés, à partir d'un taux d'intérêt[1] approprié. La charge comptabilisée en résultat net pour la période de présentation de l'information financière comprend le coût des services rendus au cours de la période, le coût financier, les gains et pertes de réévaluation et le coût des services passés. Le coût des services rendus au cours de la période et les obligations au titre des prestations du régime sont établis par calcul actuariel selon une méthode comptable fondée sur la date d'occurrence des événements.
Indemnités de cessation d'emploi	Indemnités versées lors de la cessation d'emploi	Le passif et la charge connexe sont comptabilisés en résultat net à la première des dates suivantes : la date à laquelle la Banque ne peut plus retirer son offre d'indemnité de cessation d'emploi ou la date à laquelle elle comptabilise les coûts de restructuration correspondants.

1 Le taux d'intérêt utilisé se fonde sur celui des obligations de sociétés canadiennes notées AA dont la durée jusqu'à l'échéance se rapproche de la durée estimative de l'obligation.

2 Le coût des services rendus au cours de la période et les obligations au titre des prestations des régimes sont déterminés par calcul actuariel selon la méthode des unités de crédit projetées.

Estimations et jugements comptables

Le coût des régimes de pension à prestations définies et des autres régimes d'avantages ainsi que la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations sont déterminés au moyen d'évaluations actuarielles. Ce type d'évaluation implique le recours à diverses hypothèses retenues par la direction et revues annuellement par l'actuaire, qui peuvent différer des évolutions futures. Ces hypothèses se rapportent à la détermination des éléments suivants :

- le taux d'actualisation;
- le taux d'inflation;
- le taux de croissance de la rémunération;
- l'augmentation des prestations de retraite;
- le taux d'évolution des coûts médicaux;
- le taux de mortalité.

L'évaluation actuarielle la plus récente aux fins de la capitalisation des régimes de pension a été effectuée en date du 1er janvier 2017 et la prochaine évaluation doit être effectuée en date du 1er janvier 2018. Les prestations de retraite sont calculées en fonction du nombre d'années de service et du salaire à temps plein moyen des cinq meilleures années consécutives. Elles sont indexées de façon à tenir compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation à la date où les versements commencent à être effectués et le 1er janvier de chaque année par la suite.

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	Régimes de pension		Autres régimes	
Au 31 décembre	**2017**	**2016**	**2017**	**2016**
Obligation au titre des prestations définies				
Taux d'actualisation[1]	3,50 %	3,90 %	3,44 %	3,84 %
Taux d'inflation[2]	2,00 %	2,00 %	s.o.	s.o.
Taux de croissance de la rémunération	3,00 % + mérite	3,20 % + mérite	3,00 % + mérite	3,20 % + mérite
Table de mortalité[3]	CPM2014Publ (échelle CPM-B)	CPM2014Publ (échelle CPM-B)	CPM2014Publ (échelle CPM-B)	CPM2014Publ (échelle CPM-B)
Charges au titre des régimes				
Taux d'actualisation[1]	3,90 %	4,10 %	3,84 %	4,02 %
Taux d'inflation[2]	2,00 %	2,00 %	s.o.	s.o.
Taux de croissance de la rémunération	3,00 % + mérite	3,20 % + mérite	3,20 % + mérite	3,20 % + mérite
Évolution présumée des coûts médicaux				
Taux d'évolution des coûts médicaux	s.o.	s.o.	5,57 - 4,50 %	5,80 - 4,50 %
Années où le taux devrait se stabiliser	s.o.	s.o.	2029	2029

1 Le paramètre le plus susceptible de changer est le taux d'actualisation, lequel est déterminé en fonction des obligations de sociétés canadiennes notées AA ayant une échéance rapprochée de la durée de l'obligation. La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies est d'environ 17 à 18 ans pour les régimes de pension et de 6 à 23 ans pour les autres régimes.

2 La catégorie « Autres régimes » ne fait pas l'objet d'un rajustement en fonction du taux d'inflation, puisque le rajustement est une composante de l'évolution présumée des coûts médicaux.

3 En 2017, l'hypothèse relative à l'espérance de vie utilisée pour l'évaluation des régimes postule que le participant qui atteint l'âge de 60 ans vivra environ 27 ans (27 ans en 2016), et la participante, environ 29 ans (29 ans en 2016).

Les hypothèses de mortalité servant à l'évaluation des régimes sont formulées à partir des tables publiées par l'Institut canadien des actuaires. Les ajustements actuariels apportés aux tables sont appliqués lorsqu'ils sont recommandés par les actuaires des régimes.

Analyse de sensibilité

Compte tenu de la complexité de l'évaluation et de son horizon à long terme, l'obligation au titre des prestations définies est très sensible aux variations de ces hypothèses.

Le tableau suivant décrit l'incidence possible de modifications apportées à certaines hypothèses clés servant à évaluer les obligations au titre des prestations définies et les coûts liés aux régimes d'avantages du personnel.

	Augmentation (diminution) de l'obligation[1]	
	Régimes de pension	Autres régimes
Taux d'actualisation		
Effet d'une augmentation de 0,10 %	(31,1)	(3,1)
Effet d'une diminution de 0,10 %	31,9	3,2
Taux de croissance de la rémunération		
Effet d'une augmentation de 0,10 %	5,6	0,3
Effet d'une diminution de 0,10 %	(5,6)	(0,3)
Taux de mortalité		
Effet d'une augmentation de 10,00 %	(38,9)	(2,9)
Effet d'une diminution de 10,00 %	43,3	3,4
Taux d'inflation		
Effet d'une augmentation de 0,10 %	28,1	s.o.
Effet d'une diminution de 0,10 %	(27,5)	s.o.
Taux d'évolution des coûts médicaux		
Effet d'une augmentation de 1,00 %	s.o.	31,0
Effet d'une diminution de 1,00 %	s.o.	(24,0)

1 L'analyse de sensibilité présentée dans ce tableau est de nature hypothétique et doit être utilisée avec prudence. L'analyse est fondée sur une modification des hypothèses effectuée en maintenant constantes toutes les autres hypothèses. En pratique, cette situation est peu susceptible de se produire, et les modifications apportées à certaines hypothèses pourraient être corrélées. La méthode et les types d'hypothèses utilisés dans la préparation de l'analyse sont les mêmes que pour l'exercice précédent.

Complément d'information

Les variations de l'actif (passif) net au titre des prestations définies pour l'exercice se résument comme suit :

	Régimes de pension		Autres régimes	
	2017	2016	2017	2016
Juste valeur des actifs des régimes				
Juste valeur des actifs des régimes au 1er janvier	1 701,6	1 596,8	-	-
Produits d'intérêts	66,2	65,2	-	-
Gains (pertes) de réévaluation				
Rendement des actifs des régimes[1]	117,1	56,5	-	-
Cotisations de la Banque	29,6	27,5	-	-
Cotisations des membres du personnel	12,2	11,0	-	-
Versements et transferts de prestations	(56,3)	(53,4)	-	-
Frais d'administration	(2,1)	(2,0)	-	-
Juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre	**1 868,3**	**1 701,6**	-	-
Obligation au titre des prestations définies				
Obligation au titre des prestations au 1er janvier	1 608,6	1 499,1	172,0	168,2
Coût des services rendus au cours de la période	42,2	37,5	5,3	5,3

	Régimes de pension		Autres régimes	
	2017	2016	2017	2016
Coût financier	63,3	62,1	6,7	6,8
Coût des services passés	-	-	0,8	-
Cotisations des membres du personnel	12,2	11,0	-	-
(Gains) pertes de réévaluation				
Découlant de changements dans les hypothèses démographiques	(2,7)	-	-	-
Découlant de changements liés à l'expérience	41,3	-	-	-
Découlant de changements dans les hypothèses financières	115,1	52,2	1,0	(0,4)
Versements et transferts de prestations	(56,3)	(53,3)	(7,5)	(7,9)
Obligation au titre des prestations définies au 31 décembre	**1 823,7**	**1 608,6**	**178,3**	**172,0**
Actif (passif) net au titre des prestations définies	**44,6**	**93,0**	**(178,3)**	**(172,0)**
Actif net au titre des prestations définies	109,0	131,2	-	-
Passif net au titre des prestations définies	(64,4)	(38,2)	(178,3)	(172,0)
Actif (passif) net au titre des prestations définies	**44,6**	**93,0**	**(178,3)**	**(172,0)**
Charges au titre des régimes comptabilisées en résultat net	41,4	36,4	13,3	11,4
Pertes (gains) de réévaluation comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	36,6	(4,3)	0,5	0,2

1 Le rendement des actifs des régimes exclut les produits d'intérêts.

L'obligation au titre des prestations définies, présentée selon la catégorie de participants, s'établit comme suit :

	Régimes de pension		Autres régimes	
Au 31 décembre	2017	2016	2017	2016
Participants actifs	757,6	627,7	87,8	87,9
Retraités	956,1	884,7	90,5	84,1
Participants titulaires de droits à prestations différées	110,0	96,2	-	-
Obligation au titre des prestations définies	**1 823,7**	**1 608,6**	**178,3**	**172,0**

Les pertes de réévaluation cumulatives comptabilisées dans les autres éléments du résultat global s'établissent comme suit :

	Régimes de pension		Autres régimes	
Au 31 décembre	**2017**	**2016**	**2017**	**2016**
Pertes de réévaluation cumulatives comptabilisées au début de l'exercice	(212,2)	(216,5)	(16,8)	(16,6)
Gains (pertes) de réévaluation comptabilisés au cours de l'exercice	(36,6)	4,3	(0,5)	(0,2)
Pertes de réévaluation cumulatives comptabilisées à la fin de l'exercice	**(248,8)**	**(212,2)**	**(17,3)**	**(16,8)**

Composition de l'actif des régimes de pension

L'Énoncé des politiques et procédures en matière de placement relatif aux régimes de pension précise que le portefeuille doit se composer d'un ensemble diversifié de types d'actifs, et établit également les critères d'admissibilité des placements. La diversification de l'actif permet d'atténuer les variations du rendement attendu du portefeuille. Pour le Régime de pension, la pratique actuelle consiste à mener une étude sur l'appariement de l'actif et du passif tous les trois ans. Cette étude permet au Comité des pensions de répartir les actifs d'une manière qui concorde avec les objectifs du Régime de pension et la tolérance au risque de la Banque. La dernière étude sur l'appariement de l'actif et du passif a été approuvée par le Comité des pensions en septembre 2015.

Les placements des régimes de pension sont exposés au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché, ce dernier étant le plus important compte tenu de la volatilité des actifs. Les passifs des régimes sont calculés au moyen d'un taux d'actualisation déterminé en fonction des obligations de sociétés canadiennes notées AA; un taux de rendement sur les placements qui serait inférieur au taux d'actualisation entraînerait un déficit. Les exigences relatives à la diversification de l'actif et à l'admissibilité des placements constituent les principaux outils de gestion des risques du portefeuille de placements.

Les actifs des régimes de pension comprennent les éléments suivants :

	2017				2016			
Au 31 décembre	**Coté**	**Non coté**	**Total**	**%**	**Coté**	**Non coté**	**Total**	**%**
Instruments du marché monétaire	11,9	-	**11,9**	0,6	8,1	-	**8,1**	0,5
Instruments de capitaux propres								
Fonds d'actions de sociétés canadiennes	333,8	-	**333,8**	17,9	317,7	-	**317,7**	18,8
Fonds d'actions de sociétés étrangères	573,2	-	**573,2**	30,7	543,2	-	**543,2**	31,8
Instruments d'emprunt[1]								
Titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada	254,5	-	**254,5**	13,6	232,0	-	**232,0**	13,6
Autres titres	400,8	-	**400,8**	21,5	353,6	-	**353,6**	20,8
Fonds immobiliers	-	257,2	**257,2**	13,8	-	211,8	**211,8**	12,4
Dépôt réglementaire du Régime de pension complémentaire	-	36,9	**36,9**	2,0	-	35,2	**35,2**	2,1
	1 574,2	**294,1**	**1 868,3**	**100,0**	**1 454,6**	**247,0**	**1 701,6**	**100,0**

1 Les instruments d'emprunt se composent de titres à revenu fixe et d'actifs indexés sur l'inflation.

Total des sorties de trésorerie

La réglementation régissant les régimes de retraite fédéraux impose à ces derniers certaines exigences en matière de solvabilité, calculées suivant l'hypothèse que les régimes prennent fin à la date d'évaluation. Aux termes de la *Loi sur les normes de prestation de pension*, des évaluations actuarielles doivent être effectuées chaque année aux fins de la capitalisation. L'évaluation actuarielle du Régime de pension effectuée en date du 1er janvier 2017 faisait état d'un excédent de solvabilité de 66,5 millions de dollars et d'un excédent de solvabilité moyen de 41,8 millions de dollars sur trois ans (20,0 millions de dollars et 37,0 millions de dollars, respectivement, lors de l'évaluation réalisée en date du 1er janvier 2016). Le montant des cotisations pour 2018 sera établi en fonction de l'évaluation actuarielle réalisée en date du 1er janvier 2018. Ce montant est estimé à 11,0 millions de dollars (24,3 millions de dollars en 2017).

16. Contrats de location

La Banque loue des locaux partout au pays, y compris à Ottawa, Halifax, Montréal, Toronto, Calgary et Vancouver.

Méthode comptable

Les paiements au titre de contrats de location classés comme contrats de location simple sont inscrits au résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat. La Banque n'est partie à aucun contrat de location-financement important.

Complément d'information

Les paiements minimaux sont établis au début de la période de location et peuvent varier pendant la durée du contrat. Le loyer conditionnel relatif à la location de locaux est fondé sur les charges opérationnelles des immeubles. Les contrats de location prendront fin à différentes dates entre les exercices 2018 et 2026.

Le tableau suivant présente les paiements minimaux futurs exigibles au titre du loyer, de l'impôt foncier et de l'exploitation des immeubles au 31 décembre 2017.

Au 31 décembre	2017	2016
À payer dans un délai de 1 an	1,9	15,9
À payer dans un délai de 1 à 5 ans	8,9	9,3
À payer dans plus de 5 ans	6,7	1,4
Total des engagements au titre des contrats de location de locaux	**17,5**	**26,6**
Paiements au titre de la location passés en charges	**19,4**	**20,8**

17. Engagements, éventualités et garanties

Engagements

Un engagement s'entend d'un accord juridiquement contraignant ayant force exécutoire, selon lequel on consent à effectuer un paiement dans l'avenir pour l'achat de biens ou de services. Le montant des paiements n'est pas constaté dans l'état de la situation financière, puisque la Banque n'a pas encore reçu les biens ou services du fournisseur. Les sommes ci-dessous sont celles que la Banque s'est engagée à verser en fonction des prix courants attendus stipulés dans les contrats.

Les engagements relatifs aux immobilisations corporelles, aux immobilisations incorporelles et aux contrats de location sont décrits à la note 8, à la note 9 et à la note 16, respectivement.

La Banque a conclu avec un fournisseur externe un contrat à long terme visant le soutien des services relatifs aux titres destinés aux particuliers, contrat qui arrivera à échéance en 2021. Au 31 décembre 2017, des sommes fixes totalisant 71,2 millions de dollars restaient à verser, ainsi que des sommes variables qui sont fonction du volume des transactions traitées.

La Banque a conclu avec des fournisseurs externes des contrats à long terme concernant des services relatifs à la reprise des activités et aux centres de données, contrats qui expireront entre 2023 et 2026. Au 31 décembre 2017, des sommes fixes totalisant 69,1 millions de dollars restaient à verser.

Au 31 décembre 2017, le total des paiements minimaux au titre des contrats à long terme, autres que des contrats de location et des immobilisations corporelles et incorporelles, est réparti comme suit :

Au 31 décembre	2017
À payer dans un délai de 1 an	35,4
À payer dans un délai de 1 à 5 ans	70,8
À payer dans un délai de 3 à 5 ans	32,6
Par la suite	3,0
Total des paiements minimaux	**141,8**

Accords de swap de monnaies étrangères

La Banque est partie aux accords de swap de monnaies étrangères suivants :

Au 31 décembre 2017	Libellé en	Date d'échéance	Maximum disponible
Accords bilatéraux de swap de liquidités avec des banques centrales			
Banque d'Angleterre	Livres sterling	Aucune échéance	Illimité
Banque du Japon	Yens	Aucune échéance	Illimité
Banque de Corée	Wons sud-coréens	Aucune échéance	Illimité
Banque centrale européenne	Euros	Aucune échéance	Illimité
Banque fédérale de réserve de New York	Dollars américains	Aucune échéance	Illimité
Banque nationale suisse	Francs suisses	Aucune échéance	Illimité
Banque populaire de Chine	Renminbis	8 novembre 2020	200 000,0
Autres accords de swap			
Compte du fonds des changes du Canada	Dollars canadiens	Aucune échéance	Illimité
Banque fédérale de réserve de New York	Dollars américains	12 décembre 2018	2 000,0
Banque du Mexique	Dollars canadiens	12 décembre 2018	1 000,0
BRI	Dollars canadiens	Aucune échéance	100,0

Accords bilatéraux de swap de liquidités avec des banques centrales

La Banque et d'autres banques centrales ont établi des accords bilatéraux de swap de monnaies afin que des liquidités puissent être fournies dans chaque territoire dans chacune de leurs monnaies respectives si les conditions des marchés le justifient.

En novembre 2017, la Banque a conclu un accord de swap (un accord permanent sans date d'échéance) avec la Banque de Corée. En décembre 2017, la Banque et la Banque populaire de Chine ont renouvelé l'accord bilatéral de swap réciproque de dollars canadiens contre des renminbis. Cet accord expire le 8 novembre 2020.

Chacun de ces contrats peut prendre la forme d'un mécanisme de swap de liquidités en dollars canadiens ou en monnaies étrangères, et peut être utilisé à l'initiative de l'une ou l'autre partie. Le taux de change applicable aux accords de swap se fonde sur le cours du change au comptant en vigueur convenu entre les parties.

Autres accords de swap

Les autres accords de swap conclus avec la Banque fédérale de réserve de New York et la Banque du Mexique, qui expirent le 12 décembre 2018, sont d'une durée indéfinie et font l'objet d'un renouvellement annuel.

La Banque a conclu un accord de swap de monnaies étrangères permanent avec le Compte du fonds des changes du Canada. Cet accord ne comporte pas de montant maximal.

La Banque a également conclu un accord de swap avec la BRI à des fins opérationnelles. Les opérations effectuées en vertu de cet accord ont généralement une durée d'un jour ouvrable. L'accord de swap avec la BRI n'a pas été utilisé en 2017, mais il l'a été en 2016. Outre cet accord, aucun accord de swap, de liquidités ou autres, n'a été utilisé par l'une ou l'autre partie en 2017 ou en 2016. Il n'y avait aucun engagement découlant de ces contrats au 31 décembre 2017 (néant au 31 décembre 2016).

Éventualités

Les passifs éventuels sont des obligations possibles pouvant découler d'événements futurs incertains qui échappent au contrôle de la Banque, ou des obligations actuelles non comptabilisées du fait que le montant de celles-ci ne peut être évalué adéquatement ou que leur paiement est improbable. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers, mais ils sont communiqués s'ils sont importants.

Actions de la BRI

La Banque détient 9 441 actions de la BRI. La valeur nominale de chacune d'entre elles correspond à un capital de 5 000 DTS, dont 25 % (soit 1 250 DTS) est libéré. Le capital restant de 3 750 DTS peut être appelé moyennant un avis de trois mois à la suite d'une décision du conseil d'administration de la BRI. La valeur en dollars canadiens de ce passif éventuel était de 63,3 millions de dollars au 31 décembre 2017 (63,9 millions de dollars au 31 décembre 2016), selon les taux de change en vigueur à cette date.

Garanties

Garantie relative au STPGV

Le STPGV est un système de traitement de gros paiements, détenu et exploité par Paiements Canada. Toute institution de dépôt membre de Paiements Canada peut participer au STPGV, à condition d'avoir un compte de règlement à la Banque du Canada, de disposer de facilités qui lui permettent d'affecter des actifs en garantie dans le cadre du système et de remplir certaines conditions techniques. Les mesures de contrôle des risques prévues dans le STPGV, dont la limitation des positions débitrices nettes et l'affectation d'actifs en garantie à l'égard du crédit pour découvert, suffisent pour permettre au système d'obtenir les liquidités nécessaires au règlement des opérations en cas de défaillance du participant affichant la position débitrice la plus grande. La Banque donne l'assurance qu'elle fournira ces liquidités et, dans l'éventualité de la défaillance de ce participant, le prêt serait entièrement garanti.

Dans le cas hautement improbable où plus d'une institution manquerait à ses obligations le même jour durant les heures d'ouverture du STPGV, pour une somme globale dépassant la position débitrice la plus grande affichée par un même participant, les actifs acceptés en garantie seraient vraisemblablement insuffisants pour couvrir le montant des liquidités que la Banque devrait accorder pour assurer le règlement des transactions dans le système. Cette dernière pourrait ainsi avoir, à l'égard des défaillants, des créances ordinaires dont le montant excéderait celui des titres reçus en garantie des prêts. La Banque aurait le droit, à titre de créancier non garanti, de recouvrer toute partie impayée de ses prêts.

L'exposition maximale de la Banque au regard de cette garantie est impossible à déterminer, puisque celle-ci ne serait invoquée qu'au terme d'une série d'événements extrêmement peu susceptibles de se produire. Aucune somme n'a jamais été versée au titre de cette garantie. C'est pourquoi aucune provision n'a jamais été constituée dans le passif de la Banque.

Autres conventions d'indemnisation

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque intègre des clauses d'indemnisation dans les conventions qu'elle conclut avec diverses contreparties à des transactions, par exemple des conventions de services, des licences d'utilisation de logiciels, des contrats de location et des achats de biens. Aux termes de ces conventions, la Banque s'engage à indemniser la contrepartie de la perte ou de l'obligation découlant de ses propres actes ou omissions relativement à la convention. La nature des conventions d'indemnisation empêche la Banque d'effectuer une estimation raisonnable de la somme maximale qu'elle pourrait être tenue de verser. Aucune indemnité n'a jamais été versée au titre de ces conventions.

Assurance

La Banque ne s'assure normalement pas contre les risques de perte auxquels elle est directement exposée, sauf lorsque sa responsabilité civile envers les tiers est en cause ou qu'une disposition légale ou contractuelle l'y oblige.

Les coûts découlant des risques non assurés sont inscrits dans les états financiers si, par suite d'un événement passé, la Banque a une obligation actuelle juridique ou implicite qui peut être estimée de manière fiable à la date de clôture et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation.

18. Capitaux propres

La Banque gère son capital en conformité avec la *Loi sur la Banque du Canada*. À la date de clôture, la Banque n'était soumise à aucune autre exigence en matière de capital imposée de l'extérieur.

Capital social

La Banque a un capital autorisé de 5,0 millions de dollars divisé en 100 000 actions d'une valeur nominale de 50 dollars chacune. Les actions ont été payées intégralement et ont été émises au nom du ministre des Finances, qui les détient pour le compte du gouvernement du Canada.

Réserve légale

Des prélèvements sur le résultat net de la Banque ont été versés à la réserve légale jusqu'à ce que son solde atteigne, en 1955, le montant maximal prévu, soit 25,0 millions de dollars, conformément à l'exigence de l'article 27 de la *Loi sur la Banque du Canada*.

Réserve spéciale

La réserve spéciale a été créée en 2007 par suite d'une modification à l'article 27.1 de la *Loi sur la Banque du Canada* visant à permettre à la Banque de compenser les éventuelles pertes de réévaluation non réalisées découlant de variations de la juste valeur de ses actifs disponibles à la vente. Une somme initiale de 100 millions de dollars a alors été versée. La réserve spéciale est assujettie à un plafond de 400 millions de dollars.

Le montant détenu dans la réserve spéciale fait régulièrement l'objet d'un examen, à l'aide d'une analyse de la valeur à risque et de simulations de crise fondées sur divers scénarios, et peut être modifié par résolution du Conseil d'administration.

Réserve disponible à la vente

La réserve disponible à la vente représente les gains nets non réalisés sur la juste valeur des actifs de la Banque disponibles à la vente, comme l'illustre le tableau ci-dessous :

Au 31 décembre	2017	2016
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	-	-
Actions de la BRI	365,6	357,0
Total de la réserve disponible à la vente	**365,6**	**357,0**

Résultats non distribués

L'accord relatif aux sommes à verser au receveur général que la Banque a conclu avec le ministre des Finances vise à permettre à l'institution de gérer ses besoins en capitaux propres compte tenu de la volatilité découlant des variations et des réévaluations de la juste valeur, qui sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Aux termes de cet accord, la Banque est autorisée à retenir sur les sommes à verser au receveur général du Canada un montant équivalant à toute augmentation des pertes cumulatives nettes non réalisées sur les actifs financiers disponibles à la vente, aux réévaluations non réalisées du passif/actif net au titre des prestations définies sur les régimes à prestations définies et aux autres pertes non réalisées ou hors trésorerie découlant de modifications de normes comptables ou de dispositions légales ou réglementaires. À l'inverse, un montant égal à toute diminution des pertes cumulatives nettes non réalisées hors trésorerie ayant fait l'objet d'une retenue est ajouté à la somme à verser.

Le résultat net de la Banque, déduction faite des sommes affectées aux réserves, est considéré comme un excédent constaté (excédent) et est versé au receveur général du Canada, conformément à l'exigence de l'article 27 de la *Loi sur la Banque du Canada*. L'évolution de l'excédent à verser au receveur général du Canada est décrite à la note 14.

En 2017, la Banque a retenu 46,6 millions de dollars sur les sommes versées au receveur général du Canada (en 2016, elle a remboursé 3,9 millions de dollars provenant de sommes retenues antérieurement). Au 31 décembre 2017, une somme retenue de 156,0 millions de dollars restait à verser (109,4 millions de dollars au 31 décembre 2016).

19. Parties liées

Est considéré comme une partie liée à la Banque :

- une entité appartenant également au gouvernement du Canada;
- un régime d'avantages postérieurs à l'emploi à l'intention des employés de la Banque;
- une personne comptant parmi les principaux dirigeants de la Banque, notamment un membre du Conseil de direction institutionnelle, du Conseil supérieur de gestion ou du Conseil d'administration, ainsi que sa famille.

Gouvernement du Canada

La Banque est liée, en propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Pour réaliser ses objectifs en matière de politique monétaire, la Banque maintient une position d'indépendance structurelle et fonctionnelle par rapport au gouvernement du Canada, grâce à sa capacité de financer ses propres activités sans aide de l'extérieur et à ses structures de gestion et de gouvernance.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des transactions avec des parties liées, et les transactions et soldes importants figurent dans les présents états financiers. Ainsi que le permet l'exemption partielle accordée aux entités appartenant en propriété exclusive à une autorité publique, prévue dans la Norme comptable internationale 24 *Information relative aux parties liées* (IAS 24), la Banque n'a pas publié toutes les transactions qu'elle a conclues avec des entités liées à une autorité publique.

La Banque fournit au gouvernement du Canada des services de gestion financière et d'agent financier ainsi que des services bancaires, qui sont prescrits par la *Loi sur la Banque du Canada* et dont le coût n'est pas recouvré.

Régime de pension de la Banque du Canada

La Banque assure la gestion du Régime de pension, en gère les placements et accomplit les tâches administratives connexes. Le coût des services fournis, qui se chiffre à 0,9 million de dollars (0,9 million de dollars en 2016), a été entièrement recouvré auprès du Régime en 2017. Les informations à fournir au sujet des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de la Banque figurent à la note 15.

Principaux dirigeants et rémunération

Les principaux dirigeants chargés de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Banque comprennent les membres du Conseil de direction institutionnelle, du Conseil supérieur de gestion et du Conseil d'administration. Au 31 décembre 2017, la Banque comptait 30 principaux dirigeants (27 en 2016).

La rémunération des principaux dirigeants figure dans le tableau suivant. Les avantages à court terme et les avantages postérieurs à l'emploi s'appliquent uniquement aux membres du personnel de la Banque.

Au 31 décembre	2017	2016
Avantages à court terme	6,6	4,8
Avantages postérieurs à l'emploi	1,8	2,0
Honoraires des administrateurs	0,3	0,3
Total de la rémunération	**8,7**	**7,1**

En 2017, il n'y a eu aucun coût lié aux autres avantages à long terme ou aux indemnités de cessation d'emploi pour les principaux dirigeants (néant en 2016).

Bureaux de la Banque du Canada

Siège

Banque du Canada
234, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0G9

Bureaux régionaux

Provinces de l'Atlantique
1701, rue Hollis, bureau 1300
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3M8

Québec
Bureau 2030
1501, avenue McGill College
Montréal (Québec) H3A 3M8

Ontario
150, rue King Ouest, bureau 2000
Toronto (Ontario) M5H 1J9

Provinces des Prairies, Nunavut et Territoires du Nord-Ouest
308–4th Avenue S.W., bureau 2411
Calgary (Alberta) T2P 0H7

Colombie-Britannique et Yukon
200, rue Granville, bureau 2160
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 1S4

Bureau de New York
Consulat général du Canada
1251 Avenue of the Americas
New York, NY 10020-1175
États-Unis

Site Web

Accès rapide aux communiqués et aux discours, aux principales publications de la Banque ainsi qu'à des données financières à jour
www.banqueducanada.ca

Information publique

Le Service d'information publique répond aux demandes de renseignements généraux concernant la Banque du Canada.
Téléphone : 1 800 303-1282
Télécopieur : 613 782-7713
Courriel : info@banqueducanada.ca

Renseignements sur les soldes non réclamés

Téléphone : 1 800 303-1282
Télécopieur : 613 782-7713
Courriel : info@banqueducanada.ca